



**Programme de Coopération
Guinée – Belgique 2023-2027**
Version 31/08/2023 pour le CA

Table des matières

Table des matières	2
Acronymes	3
1 Stratégie.....	6
1.1 Synthèse de l'analyse du contexte.....	6
1.2 Ambitions et enveloppe budgétaire globale.....	7
1.3 Secteurs choisis.....	8
1.4 Principes et orientations.....	12
1.5 Objectif général et indicateurs d'impact et objectifs spécifiques.....	15
1.6 Acteurs clés et partenaires potentiels	15
1.7 Ciblage géographique	16
1.8 Groupes cibles.....	17
1.9 Hypothèses majeures.....	18
1.10 Risques majeurs	18
2 Portefeuille	20
2.1 Intervention 1 : Renforcement de la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques alimentaires et économiques par un développement agricole durable	20
2.2 Intervention 2 : Employabilité et insertion économique des jeunes et des femmes	36
2.3 Intervention 3 : Autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin	48
2.4 Intervention 4 : Facilité FRagilité, Innovation et Territoire (FRIT)	60
2.5 Ressources financières et humaines.....	66
2.6 Modalités de mise en œuvre	66
2.7 Cycle de mise en œuvre.....	69
2.8 Modalités de pilotage	70
2.9 Durabilité des interventions	75
2.10 Financement par d'autres acteurs européens et internationaux.....	75
Annexe 1.....	77
Aperçu des partenariats de mise en œuvre envisagés moyennant un octroi direct (par ordre alphabétique)	77

Acronymes

ACNG	Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale
AGUIPE	L'Agence Guinéenne pour la promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat
AGUIPEX	L'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations
AHA	Aménagement hydro agricole
AE	Agroécologie
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires
ANPROCA	Agence Nationale de promotion Rurale et de Conseil Agricole
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
APIP	Agence de la promotion des investissements privés
ASC	Accord Spécifique de Coopération
AXE C-K-M	Axe Conakry, Kindia, Mamou
BSTP	Bourse de Sous-Traitance et de Partenariats Guinée
BTGR	Bureau Technique du Génie Rural
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CADES/Guinée	Centre d'appui pour le développement économique et social
CAEF	Centre d'Autonomisation et d'Entrepreneuriat des Femmes et de Filles
CCIAG	Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Guinée
CEA PMT	Centre d'excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des Maladies
CEED	Centre d'Education Environnemental et de Développement
CEMAVIE	Centre Médical d'Aide aux Victimes de l'Excision
CES / DER	Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
CFD	Compagnie Fruitière de Daboyah
CIEDEL	Centre International d'Etudes pour le Développement Local de l'Université Catholique de Lyon
CIOJ	Centre d'Information et d'Orientation des Jeunes
CMO	Convention de Mise en Œuvre
CMPC	Comité Mixte Paritaire de Concertation
CNOP G	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CNRD	Conseil National du Rassemblement pour la Transition
CNTG	Confédération nationale des travailleurs de Guinée
CRC	Comité Régional de concertation
CRRA	Centre Régional de Recherche Agronomique
CS	Convention Spécifique
DGCAEF	Direction Générale des Centres d'Autonomisation et de l'Entrepreneuriat des femmes/filles
DID	Développement International Desjardins
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DynaM	Dynamique Mutualiste
ENATEF	Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts
FENAG	Fédération nationale des Artisans de Guinée
FEPAF BG	Fédération des Planteurs de la Filière Fruits de la Basse Guinée
FEPAM	Fédération Préfectorale des artisans de Mamou
FODA ²	Fonds de Développement Agricole
FODIP	Fonds de Développement Industriel et des PME
FOPMA-BG	Fédération des organisations paysannes de et maraîchères de la Basse Guinée

FPAD	Fédération Préfectorale des Artisans de Dalaba
FPAKI	Fédération Préfectorale des Artisans de Kindia
FPPD	Fédération des Producteurs du Fouta Djallon
FRAME	Fragility Resilience Assessment Management Exercise
FRIT	Facilité Fragilité Innovation et Territoire
GFECS	Groupements Féminins d'Epargne et de Crédits
GIEs	groupements d'intérêt économique
GIRE	gestion intégrée des ressources en eau
HIVA	Research Institute for Work and Society
ICC	Industries Culturelles et Créatives (ICC)
ISAV / F	Institut des Sciences Agronomiques et Vétérinaires de Faranah
ILVO	Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek
IMF	Institution de Microfinance
INTEGRA 2	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes en République de Guinée
LARSSHA	laboratoire de Recherche en Sciences Sociales, Humaines et Economiques
LASAG	Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique de Guinée
MCIPME	Ministère du Commerce et de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MEL	Monitoring, Evaluation & learning
MFPTE-E	Ministère de la Formation Technique et Professionnelle et de l'Emploi
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJS	Ministère de la Jeunesse
MPFEPV	Ministère de la Promotion Féminine, des Enfants et des Personnes Vulnérables
MPMEs	Micro, Petites, et Moyennes Entreprises
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
NEET	No employment, education et training
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONCQ	Office National de Contrôle Qualité
ONFPP	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONT	Office National du Tourisme
OPROGEM	Ministère de la Sécurité de la Protection Civile
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
PAIED-FP	Programme d'Appui à l'insertion et à l'emploi décent par la formation professionnelle
PARECIGUI 2	Projet de couverture sanitaire universelle et de protection sociale (UE)
PCGB	Programme de coopération Guinée Belgique
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRI	Programme de Référence Intérimaire de la Transition 2022-2025
REFILA	Projet de relance de la Filière Ananas
RESAE	Réseau des structures d'accompagnements à l'entrepreneuriat
RGPH	Recensement General de la Population et de l'habitation

RGTA-DI	Réseau Guinéen Traction Animale et Développement Intégré
SANITA	Programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (UE)
SIG	Système d'Information Géographique
SNU	Système des Nations Unies
SONE	Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
TAPE / CAET	Tool For Agroecology Performance Evaluation / Characterization of AgroEcological Transition
TEI	Team Europe Initiative
UE	Union Européenne
UGAS	Union des Groupements Agricoles de Soumbalako
VBG	Violence Basée sur le Genre
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding
VITO	Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek
WEIA	Women's Empowerment in Agriculture Index

1 Stratégie

1.1 Synthèse de l'analyse du contexte

5 éléments de contexte sont essentiels pour comprendre le nouveau programme de coopération Guinée Belgique : la situation de transition de l'Etat guinéen dont la stratégie est intégrée dans le programme de référence intérimaire de la transition, la situation des inégalités de genre, la fragilité économique, le paradoxe agricole et l'état de la politique belge de développement.

1.1.1 Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI)

La Guinée se situe dans une période de transition depuis le 5 septembre 2021 et s'est dotée d'une feuille de route pour organiser le retour à l'ordre constitutionnel. Le PRI constitue la déclinaison opérationnelle de celle-ci et couvre une période de 36 mois. Le document se décline en cinq axes dont le troisième vise le cadre légal et la gouvernance notamment au niveau local et le quatrième vise un renforcement de l'action sociale, l'emploi et l'employabilité. Ce document intègre une analyse de la fragilité dont le caractère systémique et multidimensionnel concerne l'Etat et ses démembrements territoriaux.

1.1.2 Égalité de genre, autonomisation des femmes

Les indicateurs de genre et d'égalité des sexes de la Guinée sont préoccupants. En moyenne, les femmes ont un revenu de 50% inférieur aux hommes, 90% travaillent dans un emploi vulnérable contre 77% des hommes et l'écart s'accroît en milieu urbain. Elles vont à l'école pendant environ 8 ans alors que les hommes y vont pendant 10 ans et l'écart se traduit par un fort taux d'analphabétisme chez les jeunes femmes (51% des femmes de 15 à 24 ans). Elles sont particulièrement victimes de violence (63% des femmes mariées ont subi des violences de la part de leur conjoint) et 95% des femmes sont excisées. Malgré le fait que le mariage des enfants est interdit, 1 femme sur 4 est mariée avant l'âge de 15 ans. Le corolaire est la prévalence élevée des grossesses précoces qui remettent en cause la santé et l'éducation/formation des jeunes mères. Les femmes rencontrent de nombreuses difficultés à avoir accès à la terre, aux crédits ainsi qu'à la participation politique. L'organisation sociale en Guinée comporte encore des barrières de nature à entraver la pleine participation des femmes au processus de développement.

1.1.3 La fragilité économique

Dans le domaine économique, la Guinée se trouve dans une situation de fragilité élevée. D'après le PRI, cela signifie que le pays « *n'a toujours pas la capacité nécessaire pour : (i) gérer efficacement ses potentialités naturelles ; (ii) procéder à une allocation judicieuse des ressources productives et organiser l'activité économique ; (iii) promouvoir le secteur privé ; et (iv) créer des emplois décents.* Les facteurs de cette fragilité sont :

- la faible diversification de l'économie guinéenne avec une forte dépendance à l'exportation de matières premières, notamment de la bauxite et de l'or
- la faible productivité et compétitivité du secteur agricole (contraignant la diversification des exportations et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales)
- La faible adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi afin de mobiliser le dividende démographique vers une contribution de plus en plus significative à la productivité et la croissance
- des infrastructures économiques insuffisantes et mal entretenues, source de coûts de transaction élevés, et donc, de la faible compétitivité de l'économie guinéenne.

1.1.4 Le paradoxe agricole

La Guinée dispose de ressources naturelles considérables, avec des écosystèmes diversifiés favorables à des productions agricoles très variées, mais la population guinéenne est de plus en plus touchée par l'insécurité alimentaire. Le nombre de personnes ayant une consommation alimentaire inadéquate atteint 67% de la population avec une répartition régionale significative dans les régions de concentration de la coopération.

Le secteur agricole fait face à de multiples défis : la dégradation de la fertilité des sols, avec la perpétuation de pratiques à la fois peu productives et impactantes pour l'environnement et l'inexistence de schéma d'aménagement du territoire. Malgré ces difficultés, l'agriculture reste attractive pour de nombreux jeunes, parfois bien formés, qui souhaiteraient développer des entreprises agricoles performantes et rentables. Ces jeunes et en particulier les femmes sont cependant confrontés à des difficultés d'accès aux facteurs de production et de marché, en opérant dans des chaînes de valeur locales qui sont peu compétitives et peinent à faire face à la concurrence aux produits importés.

1.1.5 Politique belge de développement

Cette stratégie est aussi conforme au cadre politique belge en matière de coopération, tel que décrit dans la loi du 19 mars 2013 relative à la coopération belge au développement et dans l'ensemble des notes politiques et stratégiques belges qui le précise. Cette stratégie veille aussi à la cohérence globale du programme avec les processus de programmation européens (voire d'autres bailleurs) – en particulier le programme indicatif multi annuel de l'Union européenne en Guinée (transition et économie verte, développement humain, gouvernance et gestion de la migration) et les Team Europe Initiatives pays et régionales.

1.2 Ambitions et enveloppe budgétaire globale

Dans un effort de consolidation et de valorisation de la coopération déjà existante entre la Guinée, la Belgique et d'autres partenaires européens en Guinée, trois priorités ont été identifiées :



Priorité 1 : Renforcer la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques, alimentaires et économiques par un développement agricole durable avec un accent sur l'autonomisation des femmes.



Priorité 2 : Assurer l'employabilité et l'insertion économique des jeunes et des femmes avec un accent particulier sur la formation professionnelle adaptée, l'emploi autour des filières porteuses, le travail décent et la protection de l'environnement.



Priorité 3 : Renforcer l'autonomisation des femmes et le leadership féminin, améliorer l'accès aux services de santé et droits sexuels et reproductifs de qualité avec un accent particulier sur les violences faites aux femmes.

Il s'agit de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 2 – Zéro Faim, 3 – Bonne santé et bien-être, 4 – Education de qualité, 5 – Égalité entre les sexes, 8 – Travail décent et croissance économique, 10 – Inégalités réduites, 12 – Consommation et production responsables, 16 – Paix, justice et institutions efficaces. Cette stratégie s'aligne ainsi sur l'Agenda 2030 et notamment sur le principe « Leave no one behind ».

L'ensemble du programme contribuera aux ambitions des axes 3 et 4 du Programme de Référence Intérimaire (PRI) dont il est fait référence ci-dessus. Concernant les stratégies

nationales de la Guinée, la priorité 1 s’aligne sur la Loi d’Orientation Agricole, le Plan National de Développement Agricole, le Programme National d’Investissement Agricole et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s’aligne également sur les politiques et stratégies en matière de (1) préservation de l’environnement et de la biodiversité (2) adaptation au changement climatique. La priorité 2 s’aligne sur la Politique nationale de l’Emploi, le Programme accéléré pour l’Emploi 2023 – 2024 et la Stratégie de Développement de l’Enseignement technique et la Formation professionnelle. La priorité 3 s’aligne sur la Politique nationale Genre, le Plan national de Développement sanitaire et la Stratégie nationale de Lutte contre les Violence basées sur le Genre.

Un **budget indicatif de 34 millions d’euros** a été alloué par la Belgique au nouveau programme de coopération **pour une durée de quatre ans**. Les ambitions reprises dans cette stratégie ont été partagées conjointement par Enabel et le Poste avec l’ensemble de nos partenaires Guinéens et des Etats membres de l’UE, dans le cadre de la Team Europe, pour identifier des possibilités de financements complémentaires¹ au futur programme de coopération bilatérale.

L’enveloppe globale du programme Guinée Belgique est répartie entre priorités : Priorité 1 : 12 mio d’Euros, Priorité 2, 12 mio d’Euros et Priorité 3, 08 mio d’Euros. L’approche fragilité se voit dotée d’une intervention dont le budget s’élève à 2 mio d’Euros.

1.3 Secteurs choisis

Le programme de Coopération Guinée Belgique 2023 - 2027 et le changement qu’il devrait engendrer ont été conçus lors d’ateliers de cocréation régionaux tenus en mars 2023 de manière participative et inclusive avec une variété de parties prenantes.

Ce programme vise à renforcer la résilience des populations vulnérables en adoptant une approche multisectorielle qui prend en compte les synergies et complémentarités entre quatre interventions, dont une transversale, évoluant dans les secteurs suivants :

1. L’agriculture durable pour soutenir la sécurité alimentaire

La vision pour cette première priorité est la suivante : **dans les régions de Kindia et Mamou, les acteurs agricoles, notamment les femmes et les jeunes professionnels, contribuent à un système alimentaire durable, résilient et inclusif qui assure une sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.**

Les changements à long terme identifiés que le Programme vise à soutenir sont :

- des changements de comportement au niveau des consommateurs.rices guinéennes, notamment urbains, avec une attention plus importante à la qualité sanitaire et nutritive des produits, ainsi que leur origine et mode de production ;
- des changements au niveau de l’organisation des filières et chaînes de valeur inclusives et des acteurs impliqués, avec une mise en relation des producteurs.trices engagé.e.s dans les processus de transition agroécologique et les consommateurs en demande de produits de qualité. Ces chaînes de valeur seront plus compétitives, plus inclusives vis à vis des exploitations familiales et féminines et assureront des revenus décents aux acteurs impliqués ;
- des changements au niveau des acteurs institutionnels au niveau déconcentré, avec en priorité une prise de conscience des problèmes environnementaux et du changement climatique et la nécessité de développer des stratégies adaptées ;

¹ Durant les 4 prochaines années, ces nouveaux financements complémentaires pourraient atteindre une fourchette comprise entre 50 et 75 millions d’Euros (formation professionnelle, réintégration socio-économique des migrants de retour, Etat civil, Economie circulaire (Sanita), protection sociale).

- des changements au niveau des modes de production, avec une volonté de s'engager dans des démarches de transition agroécologique, avec l'adoption de systèmes de production plus résilients et moins impactant sur les ressources naturelles, qui contribuent davantage à la sécurité alimentaire des populations ;
- des changements au niveau des familles rurales et productrices, avec une augmentation des revenus et une meilleure répartition de ces revenus (et des pouvoirs de décision) au sein des ménages, une inclusion au sein de chaînes de valeur plus durables, en lien avec des marchés porteurs et rémunérateurs. La sécurité alimentaire et nutritionnelle sera améliorée grâce à une meilleure intégration de cultures diversifiées et de l'élevage couplée à des formations / sensibilisation au sein des groupements.
- des changements au niveau sociétal, avec la construction de systèmes alimentaires plus inclusifs pour les femmes et les jeunes, offrant des opportunités en termes de travail décent (problématique de l'accès à la terre et du contrôle sur la terre et ses produits, de l'impact sur les ressources), ainsi qu'une meilleure redistribution des pouvoirs décisionnels, entre autres dans les coopératives et les faitières.

La stratégie s'inscrit dans une optique de valorisation des acquis du portefeuille pour une résilience accrue des populations face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

Le choix des filières agricoles et des maillons appuyés (production, transformation, commercialisation) prend en considération les aspects de plus-values économiques potentielles pour les territoires et les exploitations familiales, les aspects de sécurité alimentaire et le potentiel de création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes. Le programme consolidera les acquis dans les filières ananas et pomme de terre, qui sont des « locomotives » associées aux territoires de Kindia et du Fouta Djallon, en valorisant d'un point de vue commercial l'origine du produit et les modes de production durables. Sans avoir pour ambition d'appuyer la filière dans son intégralité, le maraîchage sera davantage appuyé dans le nouveau portefeuille.

Une approche plus systémique des exploitations agricoles sera mise en œuvre, en prenant en compte les productions et sources de revenus des ménages, ainsi que les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle liés aux associations de cultures. La production agricole durable et l'adoption des systèmes agro-alimentaires durables pour plus de sécurité alimentaire sera promue à travers l'agroécologie et des techniques innovantes, afin de diminuer la dépendance vis-à-vis des marchés externes, notamment en matière d'importation des intrants agricoles et d'accès aux semences. Les marchés locaux et régionaux seront privilégiés.

2. L'employabilité et l'insertion économique des jeunes et des femmes

Cette intervention s'inscrit dans une logique de changement qui illustre le dynamisme du marché du travail à travers les liens entre "la demande" en ressources humaines qualifiées de la part du secteur privé, et "l'offre" de développement des compétences, ainsi que de la rencontre entre les deux à travers des mécanismes d'insertion professionnelle :

- du côté de la demande, l'amélioration du climat des affaires, des filières économiques et la performance des entreprises contribuent à la création d'emplois décents (salarié.e.s ou entrepreneur.e.s), soit par l'augmentation de la productivité des entreprises existantes générant de nouvelles offres d'emploi, soit par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, y compris féminin, et à la création de nouvelles entreprises. Les filières économiques ciblées permettent de consolider les acquis du programme précédent et incluent : l'agro-alimentaire, l'hospitalité et le tourisme, l'économie verte (y inclus l'habitat durable et l'économie circulaire) ainsi que les chaînes de valeurs agricoles ananas, pomme de terre et maraîchage ;

- du côté de l'offre, le développement des compétences formelles et non formelles, à travers une offre adaptée de formation de qualité, pertinente, durable et accessible, permet aux jeunes et aux femmes d'améliorer leur employabilité et ainsi répondre aux besoins du secteur privé dans les filières ciblées, aussi bien dans l'économie formelle qu'informelle. L'employabilité accrue des travailleurs contribue à son tour à l'amélioration de la productivité des entreprises et, par la suite, augmente la capacité des employeurs à créer davantage d'emplois, créant ainsi un cercle vertueux de talents pour des emplois décents ;
- enfin, les services de l'emploi et leurs politiques actives du marché du travail opèrent au cœur de la rencontre entre l'offre et la demande, facilitant les connexions et l'appariement entre les demandeurs d'emploi et les employeurs à la recherche de main-d'œuvre qualifiée.

Le prochain programme, ainsi que d'éventuels financements complémentaires², s'attacheront à accroître la résilience des jeunes et des femmes dans leur environnement, leur employabilité et leurs revenus, la sécurité alimentaire, ainsi qu'une meilleure contribution de leur part au développement durable (social, économique et environnemental) local.

3. L'autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin

Les réflexions autour du changement pour ce secteur amènent à une vision sur l'épanouissement des filles et des femmes qui sont autonomes et contribuent au développement socioéconomique dans un environnement adapté avec le soutien de leurs familles et de la communauté. Cette vision nécessite des changements au niveau individuel (connaissance des droits et renforcement des capacités), familial (reconnaissance des droits, estime de soi et prise de décision), communautaire (espaces de paroles, soutien communautaire, participation dans les décisions), institutionnel (accès aux formations, à l'emploi décent, aux crédits, aux services de santé, de sécurité et de justice de qualité) et structurel (normes, lois) :

L'accès aux droits – la demande – vise à :

- renforcer les programmes qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles sur des questions telles que la parité en matière d'éducation, la santé sexuelle et reproductive, la santé maternelle, la participation sociale, économique et politique ;
- valoriser l'image de la femme et disséminer les droits des femmes, appropriés et appliqués au niveau familial, communautaire, régional et central ;
- assurer la participation des femmes aux prises de décision à tous les niveaux et renforcer leur leadership ;
- promouvoir l'organisation des communautés pour donner un accès équitable aux filles et aux garçons à l'éducation, la formation et l'information.

Un environnement favorable – l'offre – induit :

- une scolarisation qui intègre l'information sur les droits et la santé sexuelle et reproductive, agit sur le harcèlement à tous niveaux et facilite une parentalité positive ;
- un dialogue communautaire respectueux qui permet la promotion des droits des jeunes et des femmes en promouvant les valeurs positives culturelles traditionnelles et religieuses, en diminuant les pratiques discriminatoires et en renforçant le leadership féminin dans la communauté ;

² PAIED-FP, INTEGRA 2, TEI Régionale migration, TEI verte et bleue, Sanita 3

- un accès aux services de santé reproductive de qualité en alignement avec le mouvement international « Elle décide » (maternité sans risque, planning familial moderne volontaire, services ado, lutte contre les violences basées sur le genre) ;
- l'écoute attentive et la qualité des soins dans la santé sexuelle et reproductive et la prise en charge psychosociale pour les jeunes filles et les femmes – approche centrée sur la personne ;
- un accès pour les survivant-e-s de violences basées sur le genre à des services de sécurité et de justice, de santé (y compris santé mentale), et de protection juridique de qualité ainsi qu'à une réinsertion sociale et économique ;
- un cadre juridique fort qui adresse les barrières géographiques, culturelles et financières ;
- un droit à l'information sur l'accès aux crédits, à la propriété (foncier) et à l'entrepreneuriat féminin viable pour renforcer l'autonomisation socioéconomique des femmes.

Le prochain programme, ainsi que d'éventuels financements complémentaires³, s'attacheront à accroître la résilience des femmes dans leur environnement, leur accès aux services sociaux de base, leur jouissance des droits humains fondamentaux et leur participation citoyenne. Ils construiront sur les acquis du programme "Elle décide", par exemple à travers les conversations transformatrices, le dialogue intergénérationnel, les sensibilisations locales et nationales (Kouyé), une offre de soins pour la santé sexuelle et reproductive de qualité et sur l'expérience du guichet unique pour les VBG.

Les interventions identifiées sont autant de portes d'entrée potentielles pour insuffler des dynamiques de changement au niveau des territoires. Le développement de synergies et de passerelles entre ces priorités est en conséquence un moyen intéressant pour susciter des effets d'entraînement et intégrer ces changements de manière cohérente dans une vision de territoire portée par les acteurs.

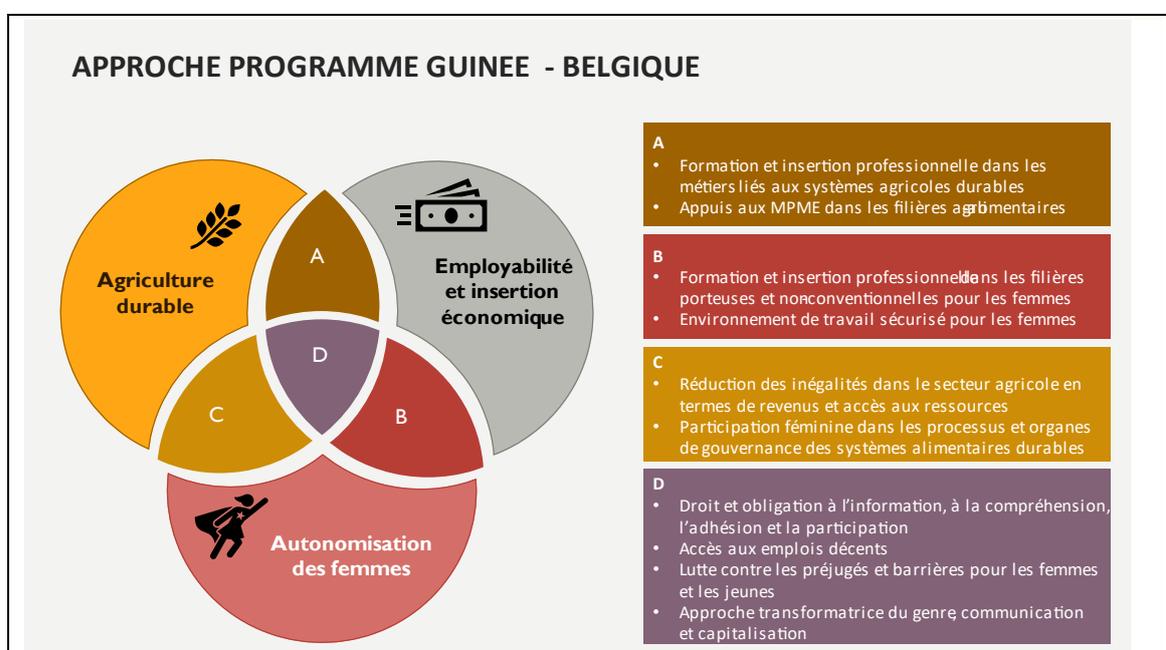


Figure 1 : Approche programme Guinée Belgique

³ Projet de couverture sanitaire universelle et de protection sociale.

1.4 Principes et orientations

1.4.1 Approche basée sur les droits humains

Cette approche vise à renforcer d'une part les détenteurs de droits afin qu'ils s'autonomisent et participent à leur propre processus de développement, et d'autre part la capacité des porteurs d'obligations à respecter, protéger et réaliser ces droits ou fournir les services de proximité permettant d'accéder à ces droits.

Dans le cadre de ce nouveau programme, la réalisation des droits à l'alimentation, à l'employabilité, au travail décent, aux droits sexuels et reproductifs, aux droits civils et politiques (dont le droit à la sécurité et à l'accès à la justice) ainsi qu'à l'égalité de genre sont plus spécifiquement visés. Enabel ambitionne également de soutenir un développement inclusif et qui prend en compte les dynamiques de pouvoir existantes.

1.4.2 Consolidation des acquis du portefeuille bilatéral 2019 – 2023

La stratégie s'appuie sur les nombreux acquis du portefeuille bilatéral 2019-2023 et des projets financés par d'autres bailleurs européens et internationaux. Par exemple, le maillage d'infrastructures réalisées sera valorisé par des dispositifs d'exploitation répondant aux finalités prévues (guichet unique pour la prise en charge des VBG, centre d'autonomisation économique des femmes et des filles, aménagements hydroagricoles, marché urbain). La performance entrepreneuriale des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) déjà soutenues tirera vers haut la création d'emplois et la croissance économique des domaines économiques accompagnés. Les bonnes pratiques liées au parcours de formation et l'accompagnement des jeunes à l'emploi tel que piloté par Enabel, sous financement tiers, serviront de base pour inspirer le secteur privé à piloter des programmes de développement de compétences.

1.4.3 Approche territoriale

L'approche territoriale vise à valoriser le potentiel de développement des territoires (ressources, espace physique, dynamiques endogènes, interactions sociales ...). L'ambition de cette approche sera de renforcer sur un même territoire, l'articulation entre différentes dimensions interdépendantes de la résilience, en mettant les acteurs des territoires au centre et en favorisant leur collaboration. Cette approche multidimensionnelle et multi acteurs répond bien aux défis posés par les contextes de fragilité et permettra d'augmenter l'impact des interventions.

1.4.4 Approche orientée « opportunités » et sur-mesure

L'approche orientée « opportunités » vise l'appui à la création et au développement de MPMEs sur base d'opportunités entrepreneuriales identifiées dans les filières porteuses agricoles et non-agricoles, pour la création d'emplois décents et le développement socio-économique et durable du territoire. Ces opportunités sont au cœur du développement de parcours sur mesure, tant en termes de soutien à l'entrepreneuriat (différents degrés de maturité des entreprises), de formation professionnelle (développement de compétences adaptées au territoire) que d'insertion économique (travailleurs, entrepreneurs).

1.4.5 Approche de la fragilité

Au regard des aléas auxquels est soumis le pays en raison des fragilités identifiées (particulièrement environnementale, politique, économique), il est nécessaire d'inclure, au sein du programme de coopération **une intervention** permettant de répondre aux besoins émergents au niveau des territoires. Le contexte guinéen, complexe, évolutif et volatil induit la nécessité d'une certaine agilité dans la mise en œuvre et l'acceptation proportionnée de l'imprévisibilité de l'aide.

Le portefeuille envisage cette intervention à travers une double approche :

1. Comme moyen pour acquérir une plus grande connaissance du contexte local et global et de production des informations pour adapter les stratégies et outils d'intervention du portefeuille aux réalités des territoires concernés. Ce budget visera 1) la recherche-action sur les thématiques de la gouvernance territoriale, dans les secteurs accompagnés et sur le monitoring de la fragilité, 2) le renforcement des capacités de la gouvernance territoriale et sur les thématiques transversales telles que le changement climatique, la digitalisation, l'innovation.
2. Comme instrument de réponse à des besoins sur des thématiques complémentaires qui pourront émerger auprès de la partie nationale. Cette enveloppe pourra contribuer à 1) des initiatives émergentes en cours d'exécution du nouveau programme à 2) des approches et méthodologies d'innovation visant à améliorer l'impact des interventions.

1.4.6 Communication

La communication est un instrument qui trouve sa place dans les ambitions stratégiques d'un programme de coopération internationale. La communication sera principalement au service de l'atteinte des résultats de développement (communication pour le développement). Elle sera également utile pour valoriser ces résultats attendus et obtenus (communication institutionnelle). Enfin, elle sera utilisée pour assurer les échanges internes entre collègues et partenaires qui sont nécessaires pour travailler de concert et maximiser les synergies et complémentarités (communication interne).

1.4.7 Thématiques transversales

Inclusion et approche transformatrice de genre

L'inclusion des différents groupes vulnérables et le genre seront au cœur du programme, mais aussi d'actions ciblées pour réduire les inégalités, en impliquant les filles, les femmes, les hommes et les garçons. Le programme adressera les barrières sociales et légales auxquelles les femmes et les autres groupes vulnérables sont confrontés en Guinée afin de soutenir une transformation des normes et des structures limitant, par exemple, les femmes à la sphère de la reproduction. Il fournira aussi un soutien spécifique pour le développement des compétences, connaissances et des ressources.

L'approche transformatrice de genre sera intégrée dans toutes les activités, entre autres, par la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives dans le cadre d'études et d'enquêtes de référence, par le renforcement des capacités à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, par l'activation et le renforcement des partenariats avec les associations, les réseaux et les entreprises de femmes et de filles, mais aussi par l'engagement des hommes et des garçons en tant qu'agents de changement pour des « masculinités transformatrices ».

Environnement et changement climatique

Dans le cadre de ce programme, la question environnementale et climatique sera prise en compte de façon transversale. A titre d'illustration, on peut citer la promotion de modes de production plus respectueux de l'environnement (agroécologie) et permettant aux agriculteurs de faire face aux défis climatiques, l'appui à des filières d'économie verte et la création d'emplois verts et durables, l'appui à la mise en œuvre des principes et normes environnementaux sur le lieu du travail et auprès des entreprises accompagnées, notamment dans le cadre de la sensibilisation et accès à l'information des employeurs et des travailleurs, l'éveil de la conscience environnementale dans les différents programmes de formation ou encore l'accès aux méthodes modernes de planning familial volontaire. Plus largement, la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans la gouvernance locale passera par leur intégration dans la planification locale. Enabel en Guinée veillera également à contribuer aux objectifs globaux de réduction d'émissions de carbone via une attention accrue aux achats, aux transports et à la consommation d'énergie.

Travail décent pour les jeunes et les femmes

Les quatre piliers du Travail décent définis par l'OIT sont : (i) la création d'emplois et de moyens de subsistance durables ; (ii) l'amélioration des conditions de travail ; (iii) la protection sociale et (iv) le dialogue social. Ils sont indissociables. La promotion active et le respect des principes du travail décent seront un critère de sélection pour les entreprises soutenues par le programme, ainsi que plus généralement pour chaque acteur appuyé (communes, associations...). Le travail décent passera également par des efforts soutenus visant à la formalisation du travail, par la promotion du dialogue social et de la protection sociale dans les groupements, les associations et les organisations agricoles et par une attention continue aux droits du travail qui seront inclus dans les formations et dans la mise à l'emploi. Compte tenu du contexte dans lequel l'action opère, le programme adoptera une approche progressive, reconnaissant chaque étape franchie.

Innovation

Le nouveau programme de coopération considère que soutenir la résilience des communautés et des territoires passe par des processus de transformation et d'innovation. Des approches et méthodologies innovantes notamment pour favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes dans la communauté, renforcer des mécanismes de concertation et de redevabilité entre les acteurs du territoire (gouvernance locale), ou encore favoriser l'accès à la formation et l'information en lien avec la digitalisation, seront promues.

Dans ce programme, l'innovation sera cocréée avec les partenaires. L'approche représente un mix équilibré entre les efforts d'innovation en phase initiale (comme la recherche, des hackathons, des concours d'innovations) et du soutien à l'adoption et la mise à l'échelle de solutions qui ont déjà été testées et déployées ailleurs.

Digitalisation

Les efforts de la coopération déjà consentis dans le domaine de la digitalisation seront valorisés, en capitalisant et en mettant à l'échelle les initiatives existantes et en intégrant la digitalisation pour renforcer les partenaires guinéens. Des nouveaux outils et approches seront développés pour l'inclusion financière du secteur formel et informel, l'accès aux informations de marché, la digitalisation des données VBG et des services de santé reproductive des adolescents et jeunes, ou encore le développement de business innovants.

1.4.8 Team Belgium – Team Europe

Afin d'atteindre ses objectifs le programme favorisera des synergies et complémentarités avec d'autres interventions et développera des partenariats techniques et des alliances stratégiques avec une série d'acteurs publics et privés étroitement impliqués dans la mise en oeuvre.

Dans le cadre du développement d'une approche belge plus intégrée, Enabel cherchera à valoriser davantage le potentiel et l'expertise d'autres organismes ou instruments de coopération belges (agences ou services publics homologues, ACNG, monde académique, acteurs privés, coopération multilatérale)⁴, actifs en Guinée dans les secteurs ciblés ou souhaitant s'y investir.

Dans un esprit Team Europe, le programme cherchera à augmenter son impact en poursuivant les renforcements mutuels et synergies avec les interventions UE en cours ou en préparation (INTEGRA, SANITA, PAIED...)⁵ et en saisissant de nouvelles opportunités de financement et de coopération (autres agences des Etats membres) dans les domaines de la formation professionnelle, la création et la mise à l'emploi, la gestion des déchets, l'état civil, la mobilité humaine et la protection sociale.

⁴ Des contacts ont été établis lors de l'élaboration de la stratégie via des ateliers et des échanges bilatéraux qui ont permis d'identifier les savoir-faire « belges ».

⁵ Voir aussi ch2.10.

1.5 Objectif général et indicateurs d'impact et objectifs spécifiques

1.5.1 Objectif général et indicateurs d'impact

L'objectif général du programme de coopération Guinée Belgique est de **renforcer la résilience économique, sociale et environnementale des populations vulnérables, et plus particulièrement des jeunes et des femmes, permettant un développement humain durable en Guinée.**

Les indicateurs d'impacts retenus se situent dans la sphère d'intérêt du nouveau programme de coopération Guinée Belgique. Ils seront mesurés à travers les instruments statistiques de la Guinée. Les cibles sont prises en compte à partir du document de planification du partenaire. Les mesures de la progression de ces indicateurs seront réalisées dans le cadre du suivi national du PRI à l'horizon 2025. Les cibles et, le cas échéant, les indicateurs d'impact seront adaptés dès qu'une nouvelle planification nationale sera établie après le retour à l'ordre constitutionnel.

Indicateur	Valeur de base (année)	Cible (année)	Source
Taux de croissance réel du PIB (%)	5,8 (2018-2021)	6,5 (2025)	PRI
Proportion des populations vulnérables face au changement climatique	15,75 (2020)	15,5 (2025)	PRI
Prévalence de la malnutrition chronique	24,4% (2020)	< 20% (2025)	PRI
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 34 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation désagrégée par sexe	37,10% (2019) (F : 46,1%, H : 23,7%)	36% (2025)	PRI
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances	550 (2019)	548 (2025)	PRI
Indice de développement du genre	0,817 (2019)	0,850 (2025)	PRI

1.5.2 Objectifs spécifiques

- **OS 1** : Les acteurs publics et privés, ensemble avec les communautés, en particulier les femmes et les jeunes opèrent une transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables
- **OS 2** : Les jeunes et les femmes, salarié(e)s et entrepreneur(e)s, développent leur employabilité, se professionnalisent et occupent des emplois décents
- **OS 3** : Les femmes et les jeunes filles, y compris les survivant-e-s de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté
- **OS 4** : Les résultats et l'impact des interventions du portefeuille de coopération sont renforcés par une meilleure prise en compte de la fragilité

1.6 Acteurs clés et partenaires potentiels

Le Programme de Coopération Guinée Belgique se concentre principalement sur le soutien aux partenaires publics, mais toujours dans une approche multi acteurs (société civile, secteur privé, secteur académique et groupes cibles prioritaires).

Le ministère d'ancrage du Programme de Coopération Guinée Belgique est le Ministère du Plan et de la Coopération internationale. C'est le Directeur national de la Coopération internationale qui joue le rôle de point focal principal.

Les ministères sectoriels sont concernés par le pilotage et la mise en œuvre du programme. En ce qui concerne le pilotage, c'est le niveau central (point focal désigné) et le niveau régional qui seront concernés. Pour la mise en œuvre, le programme coopérera notamment avec les services techniques déconcentrés au niveau préfectoral et les services régionaux des agences.

Les collectivités locales présentes dans la zone d'intervention seront également des partenaires au regard de leurs prérogatives inscrites dans le Code des collectivités territoriales.

Les autorités traditionnelles, tels que les chefs coutumiers et les leaders religieux, qui sont des acteurs particulièrement influents dans la société et jouent un rôle crucial notamment dans la prévention et la gestion des conflits, stimuleront l'évolution des normes sociales et culturelles.

Les acteurs du secteur privé dont les faitières des organisations paysannes, d'artisans, d'incubateurs et autres ainsi que les chambres de commerce et organisations représentatives dont les membres et l'action sont clairement identifiables dans les régions de concentration du programme, seront accompagnés et impliqués dans la mise en œuvre.

Les instituts de formation et de recherche seront mobilisés pour adresser aux bénéficiaires du programme le renforcement des capacités individuelles et collectives et la professionnalisation attendues. Il peut s'agir de centres de formation professionnelle, des CAEF, de laboratoires, de centres de recherche, d'universités, d'instituts ...

Les acteurs de la société civile guinéenne (syndicat, mutuelles, organisations de femmes ...) présents au niveau national et local dans les domaines ciblés et qui portent la voix des communautés dont les groupes plus vulnérables tout en participant à la redevabilité des acteurs publics, mais aussi les médias tant traditionnels (radios, presse écrite) que sociaux seront mis à contribution.

Les ONG nationales et internationales : une attention particulière est portée à la dynamique Team Belgium notamment en lien avec la présence des acteurs de la coopération non gouvernementale belge (ACNG) qui ont développé des relations de partenariat en lien avec les objectifs du présent programme avec des ONG et des associations locales en Guinée.

La délégation de l'Union européenne en Guinée, les agences de Coopération des Etats membres de l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux (SNU, ...) seront, en fonction des possibilités de synergies, de complémentarités et de mobilisation de fonds additionnels, associés à l'atteinte des résultats du programme de coopération.

1.7 Ciblage géographique

La zone géographique du Programme de Coopération se concentre sur les régions de Conakry, Kindia et Mamou. L'axe géographique qui relie ces villes constitue un pôle de développement socio-économique en Guinée. Le choix de la continuité dans le ciblage géographique du programme repose sur la volonté de faire fructifier les investissements déjà réalisés mais également sur le fait que cette zone présente encore un haut potentiel de développement socio-économique. Il s'agit d'une zone accessible, à forte densité démographique engendrant donc facilement des effets démultiplicateurs des résultats obtenus. La zone présente une mixité ethnique et une diversité d'actions de développement. Enfin, c'est un des axes principaux de mobilité humaine en Guinée.

Plus spécifiquement, le développement de l'agriculture durable se concentrera sur les régions de Kindia et de Mamou. Sur le territoire concerné, les interventions du programme, en fonction de leur logique d'intervention particulière, se concentreront encore autour d'opportunités particulières qui leur permettront d'atteindre leur résultat et de développer des synergies et complémentarités. Ainsi, le volume ou l'intensité des interventions variera

entre les régions selon le contexte, les besoins prioritaires, la présence ou non de partenaires financiers, etc.

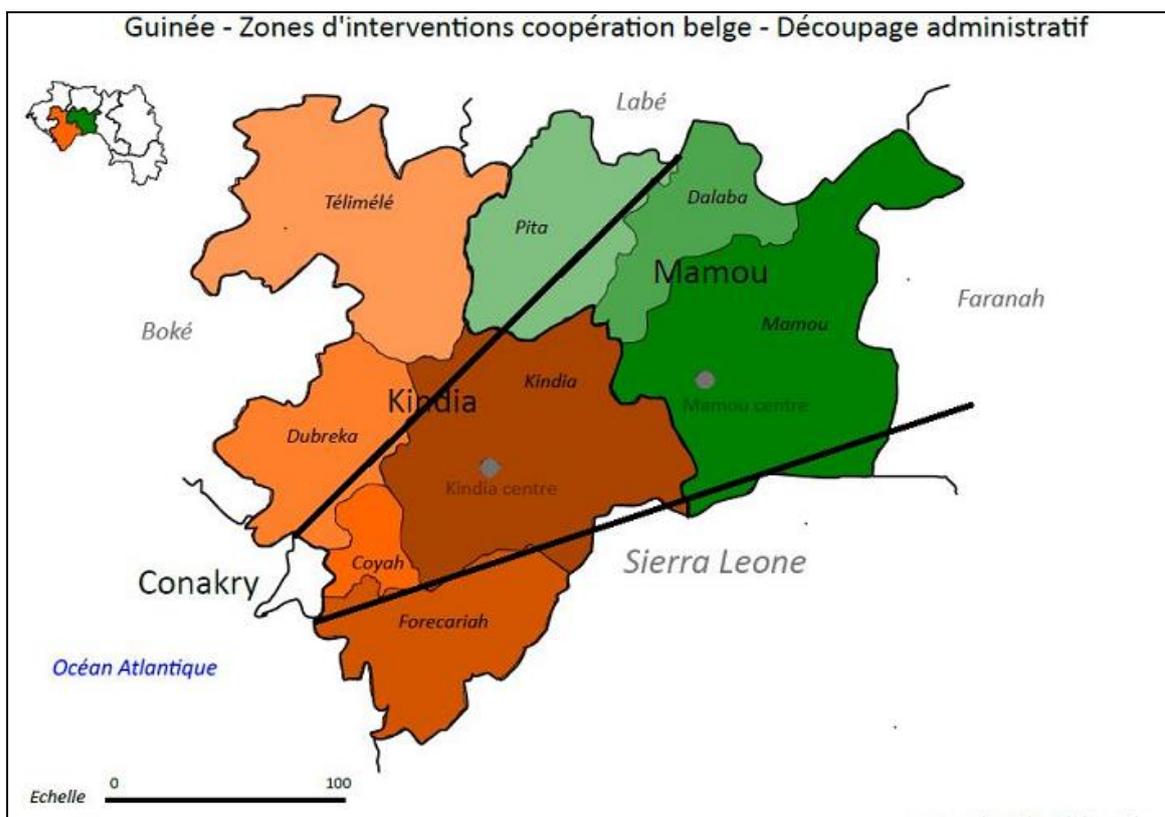


Figure 2 : Zone de concentration géographique

1.8 Groupes cibles

1.8.1 Groupes cibles prioritaires

Les jeunes

La population guinéenne est en majorité jeune : 64% sont âgés de moins de 25 ans (RGPH III, 2014). Ce trait caractéristique de la Guinée est une opportunité en termes de dividende démographique mais aussi un défi majeur pour le système éducatif guinéen en particulier et en termes d'équilibre social en général. La demande potentielle d'éducation augmentera de 54% en 15 ans. Le corolaire est l'afflux sur le marché du travail d'un nombre de plus en plus croissant de jeunes qui devront trouver un emploi.

Afin de préciser la cible et opérer un focus favorable à l'atteinte des résultats, le programme travaillera avec des jeunes femmes et jeunes hommes (15-35 ans) en recherche d'un emploi décent, qu'ils soient non scolarisés, déscolarisés, ou diplômés.

Les femmes

Le programme dans son ensemble vise la parité (50/50) dans le nombre de bénéficiaires comptabilisés au terme des interventions. Les femmes constituent près de 52% de la population guinéenne et sont très actives dans l'artisanat, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Elles évoluent en majorité dans l'économie informelle par manque de formation, des contraintes sociales et économiques et à cause de leur accès très limité au système bancaire surtout classique. Elles font face à de nombreux défis et barrières qui impactent négativement leurs droits et leur autonomisation, comme les mariages précoces ou forcés, et autres violences basées sur le genre comme les mutilations

générales féminines, le manque d'accès aux ressources productives et naturelles, à l'éducation et à la formation, à la prise de décision, ou encore leur faible autonomisation sociale.

Pour lutter contre ces phénomènes, les approches développées toucheront spécifiquement les enfants, les adolescent.e.s et les hommes (masculinité transformatrice).

Les entrepreneur.e.s

Le programme vise les jeunes entrepreneur.e.s, y compris les exploitations familiales du secteur agro-alimentaire qui structurent le maillage des micros, petites et moyennes entreprises actives dans les filières et domaines d'activités identifiés. L'accent est mis sur des entreprises inclusives et prendra en compte le niveau de maturité des entrepreneur.e.s (néo-entrepreneur.e, en structuration, en accélération). Les MPMEs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel d'affaires (cf. marchés, innovation), de leur effet structurant sur le tissu économique, ou encore de leur potentiel à générer des emplois inclusifs, stables, durables et décents, y compris pour les femmes.

Les services techniques déconcentrés et les Collectivités Locales

Chaque intervention orientera son renforcement des capacités prioritairement vers les services techniques déconcentrés des ministères partenaires et les Collectivités Locales. Un résultat de chacune des interventions intègre le renforcement des capacités de ces services afin de les accompagner à assurer leur mission de service public en faveur des populations.

1.8.2 Groupes cibles indirects

Les personnes en mobilité

Les catégories de personnes que cible le programme sont en réalité assez similaires aux personnes en mobilité (projet de migration imminent ou migrants de retour) qui représentent un phénomène très important en Guinée. Le programme vise à développer les opportunités d'insertion socio-économique afin de ralentir le processus de migration dangereuse mais aussi pour permettre aux jeunes de capitaliser de l'expérience, des ressources et des convictions quant à leur projet de vie personnelle et professionnelle. De plus, il cherche à mobiliser la diaspora pour promouvoir le développement socio-économique des territoires d'origine.

1.9 Hypothèses majeures

- Le gouvernement guinéen traduit les orientations de préservation des ressources naturelles et de promotion d'une agriculture plus durable telles qu'exprimées dans politiques et stratégies par des actes concrets et une volonté des acteurs (niveau central et territoire) à insuffler des dynamiques de changement.
- Les orientations et mesures prises par le gouvernement pour faciliter l'accès au foncier pour les jeunes et les femmes se concrétisent au travers de procédures et de règles transparentes.
- Les communautés identifient des moyens adaptés pour donner une place équitable aux femmes dans leur processus de décision de formation, d'entrepreneuriat et de développement économique.

1.10 Risques majeurs

Les principaux risques et problèmes identifiés ci-dessous proviennent d'une lecture croisée de l'analyse FRAME réalisée en amont de la préparation de la stratégie et de l'analyse de la fragilité contenue dans le PRI.

Risque 1 : Fragilité politique

Probabilité moyenne / Impact potentiel élevé

La période de transition, l'instabilité politique et la période électorale entraînent un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes en cours soutenues par la communauté internationale (réglementation du foncier, gouvernance locale, création de 20 000 emplois, lutte contre les VBG ...) et une détérioration du climat des affaires (fermeture des frontières, ralentissement des investissements ...)

Mesure de mitigation :

- Acceptation et mise en œuvre de stratégie interne au programme pour réduire le risque.
- Intégration d'outils pour palier l'imprévisibilité de l'aide, pouvoir s'adapter au contexte et apporter des réponses adaptées.

Risque 2 : Fragilité économique

Probabilité moyenne / Impact potentiel élevé

L'appui à la création et au développement d'entreprises (MPME / exploitations familiales) ne permet pas d'absorber la quantité grandissante de jeunes formés et prêts à l'emploi dans le cadre du programme.

Mesure de mitigation :

- Suivi des dynamiques économiques et du marché de l'emploi, analyse opérationnelle, et révision des stratégies d'accompagnement à la création d'emplois salariés, d'emplois indépendants et d'entrepreneuriat.

Risque 3 : Fragilité environnementale

Probabilité élevée / Impact potentiel moyen

Un plus grand impact de la dégradation des terres, du changement climatique et de l'utilisation excessive de produits chimiques sur la production agricole et les systèmes alimentaires durables.

Mesure de mitigation :

- Réduction du risque à travers les stratégies mise en œuvre par le programme : sensibilisation, promotion de l'agroécologie, protection de l'environnement.

Risque 4 : Fragilité sociétale

Probabilité élevée / Impact potentiel élevé

Le renforcement de l'opposition des communautés, des familles et des maris à une idée d'autonomisation des femmes qui encourage ces dernières à prendre des décisions en termes d'éducation, de santé sexuelle, de vie de famille, de développement économique.

Mesure de mitigation :

- Réduction du risque à travers les stratégies mise en œuvre par le programme : approche holistique du genre et de la lutte contre les violences basées sur le genre.

2 Portefeuille

2.1 Intervention 1 : Renforcement de la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques alimentaires et économiques par un développement agricole durable

2.1.1 Logique d'intervention et cadre de résultats

Objectif spécifique : les acteurs publics et privés, ensemble avec les communautés, en particulier les femmes et les jeunes opèrent une transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables

- **Résultat 1** : Les acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et communal sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) préservation et gestion des ressources naturelles (2) transition agroécologique et construction de systèmes alimentaires durables
- **Résultat 2** : Des dispositifs de gestion durable et participative des ressources naturelles (aménagement bassins versants et bas-fonds, haies antiérosives, reboisement, ...) sont mis en œuvre
- **Résultat 3** : Les acteurs du conseil agricole et les exploitations agricoles familiales sont accompagnés dans leur transition agroécologique
- **Résultat 4** : Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place
- **Résultat 5** : Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites, notamment (1) en termes d'accès aux ressources et répartition des revenus (2) en termes de création d'emplois et d'entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole et services agroécologiques liés.

L'accompagnement des acteurs dans la construction de systèmes alimentaires durables est au cœur de la logique d'intervention. Un système alimentaire durable est un système garantissant à chacun.e la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des populations futures. Il repose sur quatre piliers :

- ✓ une amélioration des revenus (essentiellement ceux des exploitations familiales au travers de marchés inclusifs et diversifiés)
- ✓ une amélioration de la résilience et une réduction des risques aux chocs externes (notamment le changement climatique) des exploitations familiales
- ✓ une durabilité accrue des systèmes alimentaires et une réduction de l'impact environnemental
- ✓ une consommation accrue de nourriture saine et de qualité (sécurité alimentaire et de nutrition).

Les **résultats 1 et 2** sont complémentaires et prennent pour porte d'entrée une approche territoriale.

Le **résultat 1** témoigne d'une volonté de s'ancrer davantage dans les dynamiques au niveau des territoires, sur les thématiques de la préservation des ressources naturelles et de la transition agroécologique dans le secteur agricole, avec des appuis aux acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et communal.

Le **résultat 2** cible un niveau plus local (terroir, bassins versants) et permet la mise en pratique des politiques et stratégies définies au résultat 1. Il s'agit de projets concrets permettant aux acteurs de travailler ensemble sur des actions apportant des changements en termes de préservation des ressources naturelles. Les activités proposées s'inscrivent dans la continuité / consolidation de l'intervention Economie Verte du portefeuille 2018-2023 (Région de Kindia).

Les **résultats 3 et 4** prennent pour porte d'entrée la promotion de chaînes de valeur et de clusters agricoles inclusifs engagés dans des démarches de transition agroécologique, dans une logique de construction de systèmes alimentaires durables.

L'approche « Chaîne de valeur » sera la porte d'entrée pour les résultats 3 et 4, en valorisant les expériences capitalisées de l'intervention « Entrepreneuriat agricole ». L'idée est de rendre les chaînes de valeur plus inclusives et équitables tout en réduisant les coûts tout au long des chaînes (amélioration de la compétitivité), en réduisant les impacts environnementaux et en améliorant la résilience des acteurs.

En termes de choix des chaînes de valeur prioritaires, le portefeuille consolidera les acquis dans les filières ananas et pomme de terre, qui sont des « locomotives » associées aux territoires de Kindia et du Fouta Djallon respectivement, en valorisant d'un point de vue commercial l'origine du produit et les modes de production durables. Sans avoir pour ambition d'appuyer la filière dans son intégralité, le maraîchage sera soutenu de manière plus intensive dans le nouveau portefeuille, pour plusieurs raisons : (1) il s'agit d'une production essentiellement féminine, nécessitant peu de terrain (2) le maraîchage procure des revenus réguliers et de court terme qui complètent les revenus plus espacés (18 mois) sur la filière ananas (3) le maraîchage contribue à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. La filière mangue ne sera plus soutenue pour plusieurs raisons : les demandes d'appui ont été peu nombreuses étant donné que les productions se font sur un mode très extensif (simple récolte des fruits sur une courte période) et que l'approche Champs Ecole Paysan ne se prête pas à ce type de production (long cycle de production). La transformation de la mangue (jus ou fruit séché) se font dans les mêmes unités de transformation de l'ananas, les entreprises s'adaptant la saisonnalité et à la demande. Les producteurs de mangue continueront à être soutenus au travers des soutiens à la Fédération des Planteurs de la Filière Fruits (FEPAF). Des actions de soutien à la lutte intégrée seront poursuivies si nécessaire au travers du partenariat avec COLE AD.

Une approche plus systémique des exploitations agricoles sera mise en œuvre, en prenant en compte les productions et sources de revenus des ménages, ainsi que les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle liés aux associations de cultures. Afin de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires, la production agricole durable sera promue à travers l'agroécologie et des techniques innovantes, afin de diminuer la dépendance vis-à-vis des marchés externes, notamment en matière d'importation des intrants agricoles et d'accès aux semences. Les marchés locaux et régionaux seront privilégiés.

Le **résultat 5** doit permettre de prendre en compte les problématiques spécifiques des jeunes et des femmes dans le but de réduire les inégalités. Les problématiques de genre sont abordées de manière transversale dans les quatre résultats précédents. Avec ce résultat, l'intervention ciblera les jeunes et les femmes de manière plus spécifique.

Les thématiques transversales sont prises en compte au niveau de chaque résultat :

La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est un des objectifs recherchés dans la mise en œuvre de systèmes alimentaires durables et fait en conséquence partie intégrante de l'approche. Le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est également une approche visant à améliorer la résilience des populations (en particulier les exploitations familiales) aux chocs externes tels que le changement climatique, les évolutions des prix internationaux ou les épidémies. C'est la raison pour laquelle les approches "filiales / Chaînes

de Valeur / cluster" sont fortement nuancées dans ce programme avec l'inclusion de pratiques agroécologiques et de cultures (maraîchage, légumineuses notamment) / et associations de cultures visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitations et limiter leur dépendance vis à vis de cultures de rente telles que la pommes de terre ou l'ananas.

Les **aspects de genre** sont considérés de manière transversale au niveau des quatre premiers résultats et de manière plus spécifique au niveau du résultat 5. Les femmes sont majoritaires dans les filières « pomme de terre » et « maraîchage », à la fois dans les maillons de production et de transformation. Pour la filière ananas, elles sont majoritaires dans le maillon de la transformation et de plus en plus présentes dans le maillon de la production. L'approche transformatrice de genre prendra en compte les systèmes de valeur des différentes communautés concernées, en collaboration avec la recherche universitaire.

Les **aspects liés à l'innovation** sont omniprésents dans l'intervention, du fait même que l'intégration de pratiques innovantes dans les systèmes de production et de transformation agricoles est au centre des processus d'adaptation au changement climatique. Des accompagnements spécifiques sont programmés au travers d'accords avec des centres de recherche en Belgique.

Les **aspects liés au travail décent** : le secteur agricole est dominé par des exploitations familiales de petite taille, avec peu de contractualisation formelle entre des entreprises agricoles non formalisées et leurs employés, qui sont les membres mêmes de la famille. L'intervention mettra l'accent sur les aspects d'amélioration des conditions de subsistance (pilier 1 du travail décent) et de réduction de la pénibilité du travail, notamment au travers de la mécanisation (pilier 2 du travail décent). L'utilisation de matériel adapté pour la pulvérisation des produits de traitement phyto sanitaire est par exemple un facteur d'amélioration important, tout comme l'usage de vêtements adaptés pour la culture de l'ananas (certaines variétés présentent des épines pouvant causer des lésions sérieuses). Un gros travail de sensibilisation est à mener pour que les chefs de ménage ne considèrent pas leurs enfants majeurs comme de la main d'œuvre « gratuite » mais comme des personnes prestant un travail méritant un vrai salaire, et non en échange du gîte et du couvert.

Enfin, le travail qui sera mené avec les Groupements Féminins d'Epargne et de Crédits (GFECS) contribuera à la protection sociale (caisse de solidarité) des exploitants agricoles (pilier 3 du travail décent).

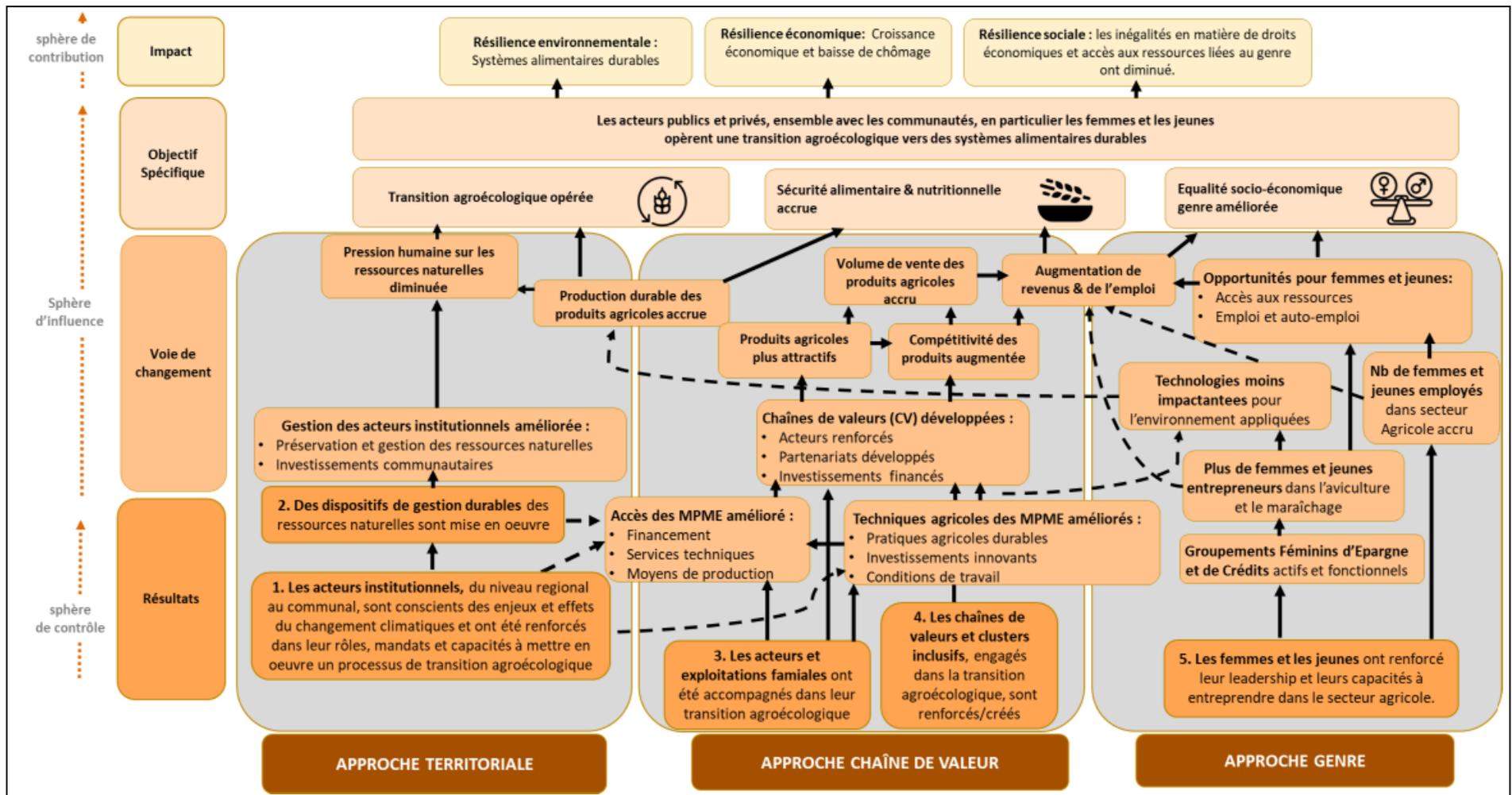


Figure 3 : Théorie du changement de l'Intervention 1

Résultat 1 : Les acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et des communes sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) préservation et gestion des ressources naturelles (2) transition agroécologique et construction de systèmes alimentaires durables

Il s'agit de promouvoir des changements en matière de gestion des ressources naturelles et de mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique (notamment la mise en œuvre de stratégies de transition agroécologique). Cela implique une forte adhésion de l'ensemble des populations et des acteurs au niveau des territoires. La transition agroécologique implique un changement de modèle agricole, avec le double défi de produire plus, tout en étant moins impactant sur les ressources naturelles.

En l'absence de plans de développement des territoires actualisés, l'intervention suscitera et accompagnera des **dynamiques cohérentes de développement des territoires autour d'espaces de dialogue associant l'ensemble des acteurs (acteurs publics, entreprises, société civile)**, avec une attention à la place des jeunes et des femmes dans ces processus. Ces dynamiques devront contribuer à la mise en œuvre au niveau local des stratégies définies au niveau national en lien avec la transition vers des systèmes alimentaires durables, tout en tenant compte des dynamiques territoriales.

Cette approche participative d'élaboration d'une vision commune et de stratégies au niveau des territoires sera couplée à des actions de renforcement des acteurs dans leurs capacités à exercer leurs rôles et mandats en regard des projets de changement coconstruits dans les espaces de dialogue.

Induire une telle dynamique implique une prise de conscience des enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles pour le bien-être collectif des communautés à moyen et long terme. Des actions de sensibilisation seront menées à destination des acteurs de changement, des populations et des médias.

La construction de projets de territoire intègre des réflexions sur le développement d'une identité / fierté commune vis-à-vis de productions agricoles associant des modes de production durables, des aspects de spécificité du territoire (Ananas pour Kindia, Pommes de terre pour le Fouta Djallon), de construction d'identité par les variétés choisies (Baronne de Guinée pour l'ananas, Belle de Guinée pour la Pomme de Terre).

Résultat 2 : Des dispositifs de gestion durable des ressources naturelles (aménagement bassins versants et bas-fonds, haies antiérosives, reboisement...) sont mis en œuvre.

Les ressources naturelles et la biodiversité sont fortement menacées dans la zone d'intervention, avec des problèmes de déboisement, d'érosion et de pression croissante des activités humaines sur les ressources et espaces naturels.

Le portefeuille de coopération 2018-2023 a permis de démarrer une intervention d'économie verte et de préservation dans la région de Kindia. Le démarrage un peu tardif (2022) a cependant produit des résultats qui seront consolidés au cours du nouveau portefeuille, en vue d'une mise à échelle des expériences. Les études réalisées durant cette phase seront valorisées, d'autant qu'elles sont de qualité et ont été menées avec la participation des acteurs de mise en œuvre comme des bénéficiaires.

Le résultat 2 est fortement lié au résultat 1 : il constitue une sorte de mise en pratique de projets de changements à un niveau plus local. Il permettra de proposer des modèles / exemples de gestion de territoire intégrant des aspects de gouvernance participative associant les populations vivant sur ces territoires économiques de préservation des ressources naturelles.

L'intervention ne pourra pas agir au niveau de l'ensemble de la zone et ciblera plus particulièrement des terroirs menacés et riches de biodiversité, notamment le territoire de la

réserve du Mont Gangan. La mise en œuvre des activités sera séquencée, avec un démarrage en année 1 à Kindia pour le développement des méthodes / approches et une mise à échelle dans la région de Mamou à partir de l'année 2.

Un premier axe concernera l'accompagnement des processus de concertation et de planification participative au niveau local pour la mise en place de mesures de protection / restauration de l'environnement. Un second axe visera la mise à échelle des pratiques de Conservation des Eaux de Surface / Défense et Restauration des Sols, les mécanismes de gestion durable des terres et la promotion des pratiques de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Un troisième axe vise la réalisation d'investissements communautaires / communaux dans des infrastructures agroécologiques et d'économie verte, ainsi qu'un important volet de renforcement des associations d'usagers en charge des entretiens et de la gestion des périmètres. Un quatrième axe vise à appuyer la recherche de solutions alternatives pour développer des activités d'économie verte et rendre l'agriculture moins impactante dans les territoires protégés.

Résultat 3 : Les acteurs du conseil agricole et les exploitations agricoles familiales ont été accompagnés dans leur transition agroécologique

Le résultat 3 permettra d'accompagner les acteurs du secteur agricole dans un processus de transition agro écologique permettant un accroissement de la résilience des exploitations familiales et une réduction de l'impact des activités agricoles sur l'environnement, en prenant en compte les aspects de rentabilité économique des solutions proposées, de partage des ressources au sein des ménages et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La recherche d'équilibres (ou trade-off) entre les dimensions économiques, de sécurité alimentaire, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale est un exercice difficile qui doit être adapté aux contextes spécifiques tout en étant évolutif. Une meilleure compréhension de ces dynamiques et de leurs évolutions sera un aspect important de la démarche de suivi / évaluation puis de capitalisation, en collaboration avec les institutions de recherche.

Catégorie alimentaire	Apport nutritionnel	Principales spéculations	Intégration dans système cultural
Céréales	Glucides	Riz, maïs, fonio	Association, rotation
Tubercules, bananes plantain	Glucides	Pomme de terre, manioc, plantain	Association, rotation
Oléagineux	Lipides	Palmier, avocatier	Association, agroforesterie
Légumes	Vitamines et minéraux	Cultures maraichères	Association, rotation
Fruits	Vitamines et minéraux	Ananas, mangue, banane, agrumes	Association, agroforesterie
Légumes secs	Protéines	Haricot, autres légumineuses	Association, rotation
Produits d'origine animale	Protéines	Poissons, bovins, volailles, ovins, caprins	Interaction agriculture-élevage

Une approche plus systémique des exploitations agricoles sera mise en œuvre, en considérant l'ensemble des productions et sources de revenus des ménages, ainsi que les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle liés aux associations de cultures. Un intérêt particulier sera porté au maraîchage et aux légumineuses dans ces associations de cultures, avec un équilibre entre cultures de rente et cultures auto consommées.

La diffusion des pratiques agroécologiques sera réalisée au travers de la mise en place de champs école paysans et de parcelles de démonstration, avec pour objectif de former un peu plus de 4.100 producteurs de manière directe. Les champs Ecole associent les acteurs de la recherche, des services techniques de l'agriculture et des organisations paysannes. La mise en place des champs de démonstration se fera au travers des dispositifs de conseil agricole et de gestion des organisations paysannes.

L'accompagnement des Champs Ecole constitue une porte d'entrée pour accompagner les exploitations familiales impliquées dans la dynamique et assurer la diffusion de messages / information concernant le travail décent, les droits économiques des jeunes et des femmes, les aspects de nutrition... . Notamment mais pas exclusivement au travers d'actions d'alphabétisation fonctionnelle. Ces aspects d'accompagnement spécifique (nutrition /

alphabétisation fonctionnelle) seront portés par des appuis spécifiques d'organisations spécialisées, qui compléteront les appuis en matière de conseil agricole.

Ce dispositif de diffusion est complémentaire à un important volet de renforcement des capacités des acteurs du conseil agricole (services techniques et organisations paysannes). Quatre associations seront visées : la Fédération des Producteurs de Pomme de Terre du Fouta Djallon et l'Union des Groupements de Soumbalako (Pommes de terre et maraîchage), la Fédération des maraîchers de Basse Guinée et l'Union des Producteurs Fruitières de Basse Guinée : ces associations ont des niveaux de capacités très différents, ce qui impliquera des modalités de mise en œuvre adaptées.

La problématique de l'accès à des semences locale de qualité (et adaptées au changement climatique) sera abordée au travers de partenariats associant les centres de recherche (tests variétaux, semences base, les réseaux de producteurs semenciers (multiplication) et les organisations de producteurs (stockage, diffusion).

Les aspects de genre sont également considérés : (1) partage des tâches et allocation des ressources entre les hommes et les femmes, (2) choix d'allocation des ressources foncières entre les cultures de rente et les cultures destinées à l'autoconsommation, (3) choix d'allocation des ressources entre les investissements productifs et autres types d'investissement, notamment dans l'éducation et la santé, (4) les aspects agroécologiques proprement dits tels que l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, l'association de cultures, l'assolement,...

Résultat 4 : Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place

Le résultat 4 s'intéresse davantage aux aspects économiques et de mise en marché des productions agricoles issues d'une agriculture plus durable, en lien avec les aspirations et demandes des populations urbaines.

Les diagnostics montrent un manque de compétitivité de l'agriculture guinéenne par rapport aux produits importés ou aux pays de la sous-région, ce qui est à priori surprenant compte tenu des coûts de main d'œuvre relativement bas et des conditions favorables (sols relativement fertiles, températures tempérées et stables, pluviométrie abondante...). Un autre frein au développement de l'agriculture en Guinée est le manque d'attractivité des produits (faible différenciation ...).

La stratégie consiste ici à construire des chaînes de valeur inclusives répondant aux demandes de marché, offrant des rémunérations décentes aux producteurs et permettant la création d'emplois décents au niveau des différents maillons. L'approche implique (1) la mise en relation de producteurs organisés et d'agrégateurs en lien avec le marché, en vue de mettre en place des relations d'affaires mutuellement profitables, (2) la professionnalisation des groupements de producteurs dans leurs capacités à développer des relations commerciales stables, (3) le renforcement des entreprises en lien avec le marché (agrégateur) et (4) des actions transversales telles que la facilitation de l'accès aux marchés, la facilitation de l'accès au financement, etc.

Les filières « ananas » (Basse Guinée – Kindia) et « pomme de terre » (Moyenne Guinée – Mamou, Labé, Timbi Madina, Dalaba) sont très différentes, ce qui impliquera des stratégies de mise en œuvre adaptées au niveau de chaque région. La filière ananas offre un fort potentiel de création d'entreprises dans les segments de la transformation et de la commercialisation, avec pour perspective la création d'emplois décents (agricoles et non agricoles) et de valeur ajoutée. Ces maillons sont majoritairement occupés par des femmes et des groupements de femmes. Les aspects de marketing et de recherche de marchés auront une dimension importante, ainsi que l'amélioration de l'environnement alimentaire dans les centres urbains avec l'appui à des marchés innovants favorisant les circuits courts.

La filière Pomme de Terre est encadrée par une association de producteurs bien structurée (FPFD) et des femmes commerçantes bien organisées. Le suivi de gestion des exploitations agricoles permet d'anticiper les coûts de production lors de chaque campagne : il sert de base à la fédération pour négocier des prix planchers avec les commerçant.e.s et les transporteurs, qui servent de référence et empêchent le dumping. Un réseau en développement de locaux et de plateformes de stockage permet de tamponner les fluctuations de disponibilité et de prix. Le business model sera consolidé et digitalisé.

Résultat 5 : Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites, notamment (1) en termes d'accès aux ressources et répartition des revenus, (2) en termes de création d'emplois et d'entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole et services agroécologiques liés

L'intervention cible dans ce résultat plus spécifiquement les jeunes et les femmes. Ce groupe de population est souvent confronté à des défis de nature similaires (accès à la terre, accès aux financements, exercices des droits fondamentaux) avec la recherche d'un équilibre entre une forme légitime d'émancipation et le risque de marginalisation et exclusion des réseaux d'entraide / confrontation / perte de protection du groupe. Les stratégies et les approches seront néanmoins spécifiques selon le public ciblé.

Dans la continuité du portefeuille précédent, l'intervention apportera des appuis aux jeunes entrepreneur.e.s à créer ou développer leurs entreprises agricoles dans les filières ananas et pomme de terre : ces appuis intègrent des accès à des compléments de formation technique et de gestion, avec des appuis pour améliorer l'accès à la terre et aux financements.

Les actions de promotion des Groupements Féminins d'Epargne et de Crédits (GFECS) ont connu un franc succès dans le portefeuille 2019-2023. Ces actions seront poursuivies et consolidées. La création de nouveaux GFECS, la diversification des services (cautionnement mutuel), l'accompagnement à la mise en place d'activités génératrices de revenus et la mise en relation avec le secteur financier formel sont prévus. Les éléments d'innovation portent sur la digitalisation des paiements mais également sur des innovations « sociales ».

L'intervention apportera des appuis à la valorisation / consolidation de la place des femmes dans les ménages, structures communautaires, structures de gouvernance des groupements paysans et organisations de la société civile, en assurant notamment la promotion des 5 droits entrepreneuriaux féminins (1. Droit d'accès libre des femmes à leur revenu et à leur propre gestion ; 2. Droit d'accès de la femme à l'héritage de la terre ; 3. Droit d'accès de la femme à la propriété légale des biens ; 4. Droit d'accès libre de la femme au crédit/financement ; et 5. Droit d'accès libre de la femme à la formation/éducation) par la responsabilisation des femmes et la création d'un environnement favorable.

2.1.2 Indicateurs

Enabel prend l'engagement de fournir dans les 6 mois à compter du démarrage du programme les valeurs et les sources de vérification des indicateurs manquantes ou à actualiser dans ce tableau.

Résultats Liens ODD	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles	Source
OS : Les acteurs publics et privés, ensemble avec les communautés, en particulier les femmes et les jeunes opèrent une transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables				
ODD 1	Accroissement des revenus nets moyens des bénéficiaires appuyés désagrégés par genre et par tranches d'âge		H : + 40 % F : +60 %	Rapport indicateurs
ODD1	Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires sur base d'indicateurs composites incluant les quatre piliers : disponibilité, accès, utilisation et stabilité.	A définir	A définir	Enquêtes mi-parcours et finales

ODD1	Augmentation du chiffre d'affaires global des entrepreneurs agricoles et MPME dans la zone d'intervention, venant des ventes de leurs produits, désagrégé par filière et par type d'entrepreneur	Ananas : 29.436.000 € PdT: 11.842.200 € Valeur de base 2017 : (Ananas : 6.562.50 \$ (FEFAF, 2017) ; PdT : 10.086.969 \$ (PPFD, 2017) ; \$ (FEPAF, 2017)	+ 20 %	Rapport indicateurs Données issues du cadre de suivi précédent
ODD 5	Indicateur WEIA : Degré de participation des hommes et des femmes dans le secteur agricole, construit autour de cinq thèmes : (1) input des femmes dans les décisions pour la production agricole (2) accès et pouvoir de décisions sur les ressources productives (3) contrôle de l'utilisation des ressources du ménage (4) leadership dans la communauté (5) allocation du temps	A définir – partenariat avec U Kindia et accord de coopération U Namur	+ 20 % de participation des femmes	Dispositif SIG
ODD13	>Emissions de gaz à effet de serre évitées / quantités de CO2 séquestrées grâce aux actions du programme	A définir partenariat avec U Kindia	A définir	Analyse en début de programme / mi-parcours
R1 : Les acteurs institutionnels sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) Préservation et Gestion des Ressources Naturelles (2) transition agroécologique et construction de systèmes alimentaires durables.				
ODD 13	Nombres de personnes touchées par les actions de sensibilisation et engagé dans une dynamique de changement de comportement (vers la transition agroécologique et la gestion des ressources naturelles),	Indice à définir lors des enquêtes diagnostic de perception R1	+ 30 % Kindia + 20 % Mamou Ratio H/F /J à préciser suite aux enquêtes de base	Dispositif SIG
ODD 13	Nombre de membres des services techniques décentralisés / déconcentrés formés (désagrégé par thème et par sexe)	A définir sur base diagnostic	A définir sur base diagnostic	Rapport indicateurs
ODD13	Nombre de lieux / autorités ayant adopté la gestion durable de l'eau et/ou ayant mis en place des pratiques de gestion des eaux de surface	A définir, à priori 0	25	Rapport indicateur
ODD 13 ODD 12	Nombre de politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de stratégies et de plans de protection de l'environnement qui incluent des objectifs d'égalité des sexes	0 Plans régionaux 0 projets financés	2 plans régionaux 6 projets financés	Rapport indicateurs
R2 : Des dispositifs de gestion durable des ressources naturelles sont mis en œuvre				
ODD 13	Nombre d'hectares bénéficiant d'un programme de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité"	A définir – partenariat avec U Kindia	+ 20 %	SIG Rapport indicateurs
R3 : Les acteurs et les exploitations agricoles familiales sont accompagnés dans leur transition agroécologique				
ODD 13 ODD 11 Réf ODD 2.4.1.-liste DGD	Nombre d'hectares de zones agricoles exploitées de manière durable (adaptions des pratiques) désagrégés par filière.	Selon données disponibles : 50 ha en production ananas et 200 ha en pomme de terre A vérifier / définir selon outil TAPE / CAEP	+ 50 %	Rapport indicateurs

ODD 13 ODD 11	Nombre de producteurs/entrepreneurs agricoles actifs au niveau des OP et interprofessions, utilisant les services d'appui mis en place ou renforcés (désagrégé par sexe) <i>Indicateur suivi dans le programme précédent</i>	32% soit 13.091 producteurs (FEPAP : 1722, UGAS : 1870 et FPFD : 9499) sur 39.793	+18 %	
ODD 13 ODD 11	Quantité de semences de qualité produite/distribuée et le taux d'adoption par les producteurs	A définir suite au diagnostic par filière	+ 30 %	Rapport indicateurs
ODD 13 ODD 11	Taux de couverture via les champs école et champs de démonstration : Nombre de personnes appuyées directement pour faire face au changement climatique Degré de satisfaction des producteurs par rapport à la qualité du conseil agricole (Décomposé par organisation agricole et services techniques)	A définir suite au diagnostic par filière / OP	4.100 producteurs formés et 40.000 producteurs impactés + 30 %	Rapport indicateurs
R4 : Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place				
ODD 12	Augmentation du volume de produits issus de la production durable commercialisés au travers des clusters	Ananas : 73.590 T Pomme de terre : 23.220 T Maraîchage : à définir, nouveau secteur	Ananas : 105.000 T Pommes de terre : 40.000 T Maraîchage : à définir	Rapport indicateurs
ODD 12	Nombre de partenariats commerciaux développés entre intervenants au sein des clusters à travers les mécanismes de facilitation renforcés par l'intervention	78 partenariats commerciaux développés	160 partenariats commerciaux développés	Rapport indicateurs
ODD 12	Nombre d'entreprises opérant dans les clusters, qui ont eu accès à un financement	MPME et groupements : 12 Exploitations familiales ou Individuelles : 804	MPME : 30 Exploitations familiales ou Individuelles : 1.600	Rapport indicateurs
R5 : Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites				
ODD 5	Nombre de nouvelles entreprises créées par des femmes (désagrégé par classe d'âge et par type d'entrepreneurs)	156	320	Rapport indicateurs
ODD 5	Montant des prêts accordés par les GFEC pour le financement des AGR	178.000 EUR	400.000 Euros	CSub AID
ODD 5	Nombre de personnes appuyées dans l'éducation formelle et non formelle et la formation dans les derniers 12 mois (H/F – groupe d'âge) (DGD)	0	1500	C. Sub FPFD CSub AID
ODD 5	% d'acteurs & parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial féminin sensibilisés qui démontrent un réel engagement pour une égalité genre de droits et chances	79 %	90 %	Rapport indicateurs

L'intervention 1 du programme de Coopération Guinée Belgique 2023 – 2027 est taguée du marqueur genre 1 selon les normes établies par l'OCDE.

2.1.3 Enveloppe budgétaire

Intervention Agriculture		12.000.000
A Les acteurs publics et privés, ensemble avec les communautés, en particulier les femmes et les jeunes opèrent une transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables		7.113.200
A01	Les acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et communal sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) Préservation et Gestion des Ressources	1.106.000
A02	Des dispositifs de gestion durable et participative des ressources naturelles (Aménagements bassins versants et bas-fonds, haies antiérosives, reboisement, ...) sont mis en œuvre	895.000
A03	Les acteurs et les exploitations agricoles familiales sont accompagnés dans leur transition agroécologique	2.298.400
A04	Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place	2.002.000
A05	Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites, notamment (1) en termes d'accès aux ressources et répartition des revenus (2) en termes de création d'emplois et d'entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole et services agroécologiques liés.	811.800
Z Moyens généraux		1.060.250
TOTAL HR		3.826.550
HR expertise	35%	2.430.240
HR support	38%	1.396.310

2.1.4 Acteurs

Acteurs	Secteurs / Thèmes
Autorités nationales et services déconcentrés	
Direction Régionale de l'Agriculture et de l'élevage	Structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
L'Université de Kindia	L'intervention collaborera avec l'université au travers du laboratoire de Recherche en Sciences Sociales, Humaines et Economiques (LARSSHA)
Le laboratoire de protection des végétaux de Kilissi, La station de Recherche Agronomique de Kilissi, Le centre de vulgarisation de Bamban, Le Centre semencier de Kilissi,	Centres de recherche et de vulgarisation liés au Ministère de l'agriculture Des collaborations sont envisagées sur les aspects touchant à la proposition de solutions innovantes en matière de transition agroécologique / semences
Commune urbaine de Kindia	La commune urbaine de Kindia dispose de sa propre structure de gestion pour assurer son développement socio-économique local. La mise en œuvre des actions de développement est financée sur fonds propres, sur fonds d'emprunt ou sur fonds de concours
Inspection Régionale de l'Environnement, des Eaux et forêts	Cette structure étatique est chargée de s'assurer de l'application au niveau régional de la politique du gouvernement en matière de protection de l'environnement.
Direction préfectorale de l'environnement, des eaux et forêts	Cette direction est chargée d'appliquer localement le contenu des différentes politiques publiques en matière de protection de l'environnement. Elle mène des actions d'information, de sensibilisation et d'implication de tous les acteurs et des parties prenantes.
Direction préfectorale du tourisme	La Direction a pour rôle d'appliquer la politique publique relative au tourisme, à l'hôtellerie et l'artisanat au niveau de la préfecture. Elle prend des mesures pour protéger l'environnement : présence d'éco gardes qui surveillent les ressources naturelles et gestion des déchets. Elle encadre la mise en place d'associations de tourisme et d'hôtellerie
Le Centre Régional de Recherche Agronomique (CRRRA) de Bareing : expériences en champs école paysans, spécialisation sur le maraîchage et la pomme de terre. Institut des Sciences Agronomiques et vétérinaires de Faranah,	Centres de recherche et de vulgarisation liés au ministère de l'Agriculture Des collaborations sont envisagées sur les aspects touchant à la proposition de solutions innovantes en matière de transition agroécologique / semences

Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) de Tolo, Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage Centre d'Education Environnemental et de Développement (CEED) à Pita	
Acteurs nationaux non-gouvernementaux et secteur privé	
Réseau Guinéen Traction Animale et Développement Intégré (RGTA-DI)	Transition agroécologique, partenaire local de l'ONG belge Eclasio.
Fédération des Producteurs du Fouta Djallon (FPFD) (Convention de Subsidés Octroi direct)	Fédération comprenant plus de 30.000 exploitations familiales, partenaire sur le développement de la filière pomme de terre dans la région Mamou /Labé / Timbi Madina/ Pita
Union des Groupements Agricoles de Soumbalako (UGAS)	Union de producteurs.trices active dans la filière pommes de terre, sur une zone géographique différente de la FPFD. L'Union a été appuyée au travers de la CSub avec Eucord.
Fédération des Planteurs de la Filière Fruits de la Basse Guinée (FEPAF-BG)	La fédération compte 1085 adhérent.e.s dont 225 femmes répartis entre les préfectures de Kindia, Forécariah, Coyah, Dubréka, Boffa et Boké. La Fédération a été appuyée au travers de la convention de subsidés PROFIMA – GRET.
Fédération des organisations paysannes de et maraîchères de la Basse Guinée (FOPMA-BG)	La FOPMA réunit les producteurs et productrices maraîchers de la basse Guinée. Elle bénéficie d'appui de la part de TRIAS depuis 2017 de l'ONG « Farmer to farmer ».
Crédit Rural de Guinée	Principal acteur en matière de microfinance en Guinée, partenaire dans le portefeuille 2018-2023 pour l'accès au financement
Centre d'appui pour le développement économique et social (CADES/Guinée) (Convention de Subsidés octroi direct)	Droits entrepreneuriaux des femmes
Acteurs internationaux (bi, multi, ONGI)	
Projet de relance de la Filière Ananas (REFILA », mis en œuvre par ONUDI	Relance de la filière Ananas
Développement International Desjardins (DID) (Convention de Subsidés octroi direct)	Développement de services financiers adaptés, renforcement de capacité des IMF, dispositifs d'accès au financement
ONG AID-Guinée (Convention de Subsidés Octroi direct)	Finance inclusive
COLE AD (Convention de Subsidés Octroi direct)	Spécialisé dans l'appui aux filières fruitières. Cette association est un partenaire de longue date de l'Union Européenne et bénéficie de financements dans le cadre des projets « FIT FOR MARKET et MARKET+. Le COLE AD appuie des entreprises et associations faisant partie des bénéficiaires Enabel, avec un potentiel de complémentarité important.
Acteurs Belges (Team Belgium)	
Eclasio (Convention de Subsidés Octroi direct)	Bénéficiaire contractant pour les aspects de transition agroécologique au niveau du programme 2018-2023, interventions « Entrepreneuriat rural » et « Economie verte ». Eclasio est également présente au travers d'autres sources de financement.
TRIAS	Complémentarité avec le programme DGD
Centre Wallon de Recherche Agricole – Gembloux et Libramont	Collaborations envisagées plus particulièrement avec le centre de Libramont, spécialisé dans la production de pommes de terre.
Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek (ILVO)	Collaborations au travers de l'accord de coopération sur les aspects d'innovations / digitalisation.
Universités belges	Les partenariats entre universités belges et guinéennes sont pour le moment limités (à notre connaissance) et sont à développer selon les expertises disponibles et besoins spécifiques, principalement au travers des accords de coopération

BIO	Collaborations potentielles sur le financement des entreprises
VITO (Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek) Vision on technology for a better world)	Accompagnement des entrepreneur.e.s dans l'économie verte et circulaire
HIVA Research Institute for Work and Society (ASC)	Suivi des marqueurs de travail décent
Kampani	Collaborations potentielles sur le financement des entreprises

2.1.5 Groupes cibles

Groupes cibles prioritaires

- Les entreprises et exploitations familiales dans le secteur de la production, avec un accent sur les jeunes et les femmes
- Les PME de transformation et de commercialisation opérant dans les chaînes de valeur, ainsi que les entreprises de services en appui aux chaînes de valeur (production d'intrants, stockage, transport)
- Les acteurs publics et privés bénéficiant de renforcement de capacités
- Les jeunes et les femmes qui bénéficieront d'opportunités d'emplois nouveaux dans les filières retenues

Groupes cibles indirects

- Les populations urbaines et rurales qui bénéficieront d'une nourriture de meilleure qualité

2.1.6 Zones d'intervention

La zone d'intervention couvre l'axe Conakry / Kindia / Mamou et plus précisément :

- ✓ Pour la filière ananas : Préfectures de Kindia (plus intensément), Forécariah, Coyah, Dubréka
- ✓ Pour la filière pomme de terre : Préfectures de Mamou, Dalaba et Pita (intégrant Timbi Madina)

La carte jointe mentionne les bassins de production où ont été réalisés les aménagements hydro-agricoles et les infrastructures de stockage dans le cadre du projet DAKMA et du portefeuille 2018 – 2023. Les actions d'appui se focalisent autour de ces bassins afin de valoriser au mieux ces investissements.

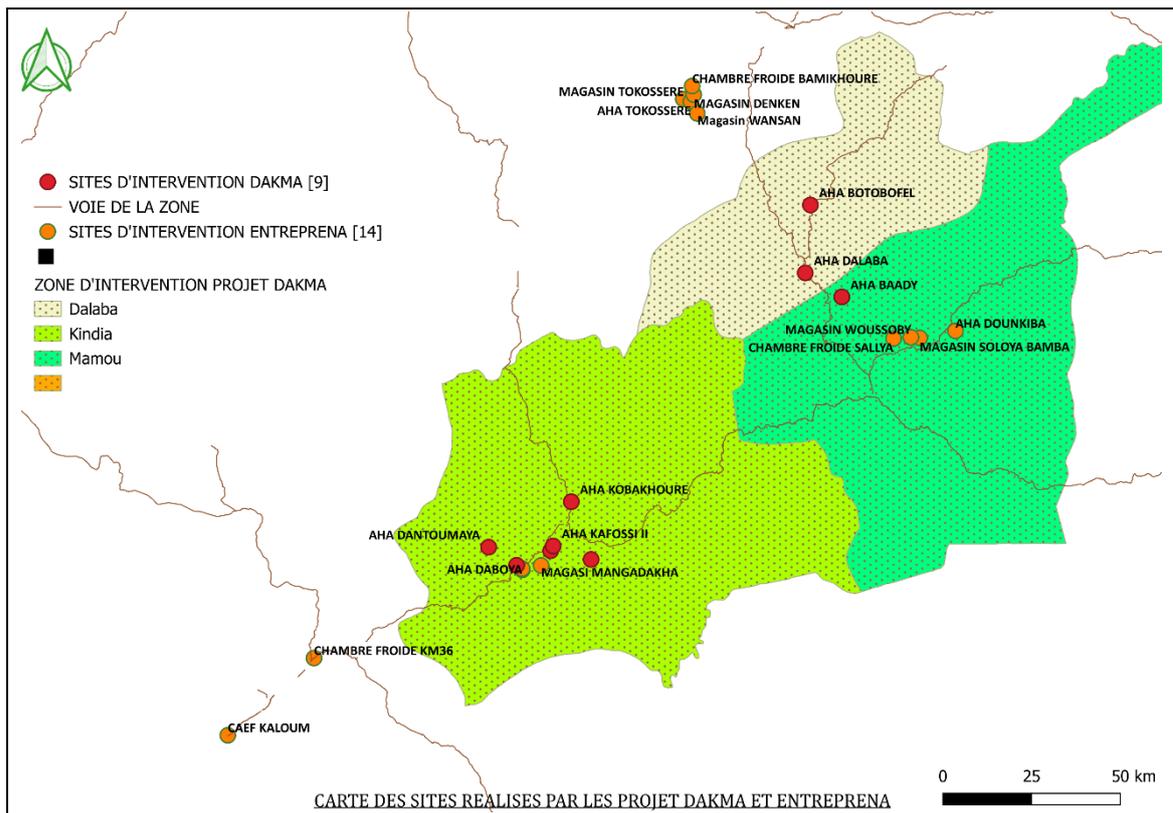


Figure 4 : Investissements DAKMA et Programme 2019 - 2023

2.1.7 Hypothèses

- Le gouvernement guinéen traduit par des actes concrets ses ambitions de préservation des ressources naturelles et de promotion d'une agriculture plus durable, avec une volonté des acteurs (niveau central et territoire) à insuffler des dynamiques de changement.
- Les filières ananas, maraîchage et pomme de terre confirment leur potentiel de développement et de sources de revenus pour les exploitations familiales, ce qui sous-tend que les prix sur les marchés locaux soient, au minimum, stables.
- Les mentalités des populations urbaines évoluent en faveur de modes de consommation plus sains et plus durables.
- Les producteurs agricoles prennent conscience de la réalité du changement climatique et des impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement et adoptent des stratégies d'adaptation.
- Les mesures visant à améliorer l'accès au financement et au foncier pour les entreprises agricoles (jeunes et femmes) se concrétisent au travers de procédures et de règles transparentes.

2.1.8 Risques

Risques* (DEV, OPS, FIN, REP)	Proba bilité	Impact	Sévérité*	Mesures
Développement				
Multiplication des épisodes climatiques extrêmes réduisant à néant les efforts pour	3	3	9	✓ Co-construction avec les producteurs et acteurs locaux de plans visant à anticiper les crises,

augmenter la résilience des exploitations				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte dans la planification des projections relatives au changement climatique, ✓ Renforcement par le projet des mesures de résilience des systèmes naturels et humains au CC.
Démotivation des producteurs engagés dans le processus de transition	1	3	3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration des producteurs dans des chaînes de valeur valorisant la qualité et dégagant des revenus additionnels ✓ La mise en place d'un système de suivi digitalisé sur base des critères permettra de suivre le processus de transition et de définir graduellement des objectifs réalistes. ✓ Échanges entre pairs (CEP), visites d'échanges.
Résistance vis-à-vis des approches proposées / résistance au changement	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approche hands on agile et orientée résultat, ✓ Concertation régulière avec les acteurs pour identifier les goulots d'étranglement, ✓ Mise en place de plateforme de dialogue et d'échanges d'expérience entre les acteurs du conseil agricole / prise en compte des savoirs paysans, ✓ Mise en place d'un dispositif de suivi efficace permettant d'identifier les facteurs favorisant ou limitant les processus d'adoption.
La volonté politique affichée par le gouvernement pour la protection de l'environnement ne se traduit pas en mobilisation de ressources pour le terrain	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication accrue des acteurs sur les effets du changement climatique à moyen terme, basée sur des éléments factuels. ✓ Stimuler l'engagement et la participation active des parties prenantes à chaque étape de construction des stratégies locales, dans un esprit de cocréation ✓ Renforcer la diffusion d'innovations et de technologies permettant d'atteindre à la fois des objectifs de productivité rentabilité et des objectifs de préservation de l'environnement. ✓ Lobbying et plaidoyer par les faitières d'OPA et la Chambre d'Agriculture à travers la rédaction de notes d'avis destinées aux décideurs.
Des chocs internes ou externes poussent le gouvernement à favoriser les importations de denrées vivrières subventionnées pour maintenir les prix à un bas niveau dans les villes, avec un effet déstructurant pour les chaînes de valeur à circuit court locales.	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement des organisations de producteurs dans leurs capacités à défendre les intérêts des producteurs, ✓ Sensibilisation des consommateurs et acheteurs intermédiaires sur l'importance de maintenir des chaînes d'approvisionnement durables et de consommer local, ✓ En concertation avec les autres Partenaires techniques et Financiers, mener des actions de lobbying à destination des pouvoirs politiques. ✓ Lobbying et plaidoyer par les faitières au travers la rédaction de notes d'avis destinées aux décideurs

Occurrence d'une épidémie (ou pandémie) comme Ebola ou autres fièvres hémorragiques qui affecte la population et interrompt les activités du programme	2	4	8	✓ Appuyer le développement d'une stratégie One Health (santé, agriculture, environnement) pour renforcer les activités de prévention, l'échange des données statistiques et la coordination entre les secteurs
✓ Opérationnel				
L'environnement sécuritaire se dégrade,	1	3	6	✓ Garder de la flexibilité dans la mise en œuvre et suivre les évolutions de la situation sécuritaire
Les risques liés à l'innovation et les surcoûts liés à des choix respectueux de l'environnement découragent les entrepreneurs à investir dans l'économie verte	3	3	9	✓ Campagne de sensibilisation / marketing pour valoriser les productions plus respectueuses de l'environnement ✓ Mise en place de facilités de financement / partage des risques.
La durée de l'intervention ne permet pas d'assurer un accompagnement suffisant des acteurs et d'atteindre des résultats tangibles en termes d'adoption / appropriation de pratiques durables	2	3	6	✓ Recueil des études de faisabilité déjà disponibles ✓ Choix d'innovations au potentiel confirmé en vue d'une diffusion auprès des producteurs, ✓ Choix de méthodologie de diffusion valorisant les savoirs paysans ✓ Analyse du potentiel des innovations prenant en compte les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, <u>inclus la pénibilité u travail.</u>
Les attentes des producteurs en termes de résultats sont trop ambitieuses	2	2	4	✓ Les objectifs et les résultats potentiels de la collaboration sont définis contractuellement dès le démarrage de l'action,
✓ Risques financiers				
Le secteur privé et associatif n'embrasse pas l'idée de création d'emplois vert et décent	2	3	6	✓ Implication active du secteur privé et de la société civile

* : Echelle de 1 à 4 : 1=très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4= très élevée. Le produit des 2 critères donne la sévérité potentielle du risque

2.2 Intervention 2 : Employabilité et insertion économique des jeunes et des femmes

2.2.1 Logique d'intervention et cadre de résultats

Objectif spécifique : les jeunes et les femmes, salarié.e.s et entrepreneur.e.s, développent leur employabilité, se professionnalisent et occupent des emplois décents

- **Résultat 1** : les acteurs du développement économique local sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- **Résultat 2** : les entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance sont accompagnés à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure
- **Résultat 3** : les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent
- **Résultat 4** : Les femmes et les jeunes filles évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique

L'intervention 2 s'inscrit dans une théorie du changement qui illustre le dynamisme sur le marché du travail, avec d'un côté un appui au secteur privé pour la création d'emplois décents et d'un autre côté, l'employabilité accrue des jeunes et des femmes pour répondre aux besoins du marché de l'emploi. Entre les deux se trouvent les dispositifs qui favorisent l'insertion économique⁶ des jeunes et des femmes. **Quatre résultats** principaux contribueront à l'atteinte de cet objectif spécifique.

Le **premier résultat** vise tout d'abord le renforcement des acteurs du développement économique local dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes. En effet, un environnement favorable à l'emploi reste tributaire des cadres institutionnels et réglementaires qui régissent les actions de développement économique au niveau du territoire. Le résultat 1 appuiera la coordination des acteurs du développement économique local en matière de formation, insertion et entrepreneuriat à travers une approche participative (notamment avec le secteur privé et les syndicats), le renforcement de capacité de ces acteurs, ainsi que le soutien aux dispositifs de collecte de données et de partage d'information sur les opportunités d'emploi auprès de la population, facilitant les connexions et l'appariement entre les chercheurs d'un emploi décent et les employeurs. Ainsi, ce résultat jouera un rôle transversal dans l'intervention en optimisant l'effet des résultats 2, 3 et 4 et en promouvant la pérennisation de l'intervention au niveau territorial en matière de création d'emplois décents. En outre, le soutien et renforcement de capacités de ces acteurs sur les aspects genre sera mis en œuvre en synergie avec l'Intervention 3.

Le **second résultat** adresse le manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes en Guinée en soutenant l'incubation et l'accélération des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), le renforcement de l'écosystème entrepreneurial et le climat des affaires. Ceci contribue à la création d'emplois décents, salarié.e.s ou entrepreneur.e.s, soit par l'augmentation de la productivité des entreprises existantes générant de nouvelles offres d'emploi, soit par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, y compris pour les femmes, et à la création de nouvelles entreprises. Les filières économiques ciblées permettent de consolider les acquis du programme précédent et incluent : l'hospitalité et

⁶ Insertion économique des jeunes et des femmes, et une insertion sociale qui en découle à travers l'activité économique et l'emploi ; insertion sociale aussi promue à travers les activités de l'I3.

tourisme, l'économie verte, ainsi que la filière agro-alimentaire, notamment dans les filières agricoles soutenues dans l'Intervention 1.

Le **troisième résultat** vise à remédier à l'inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre guinéenne et les besoins du marché du travail, grâce à la mise en place d'une facilité de développement des compétences ayant comme objectif de répondre aux demandes du secteur privé en initiant des activités de formation professionnelle (de courte durée) qui sont pertinentes pour le développement et la professionnalisation de leur secteur. Ce résultat contribue également à la mise en relations des employeurs à la recherche de travailleurs qualifiés ainsi qu'à l'insertion économique des jeunes et des femmes, y inclus de ceux plus éloignés du marché de l'emploi.

Enfin, le **quatrième résultat** vise le développement de dispositifs d'accompagnement à la formation et à l'entreprenariat, pour les femmes et les jeunes filles plus éloignées du marché de l'emploi, notamment celles issues des CAEFs, afin de favoriser leur insertion socio-économique.

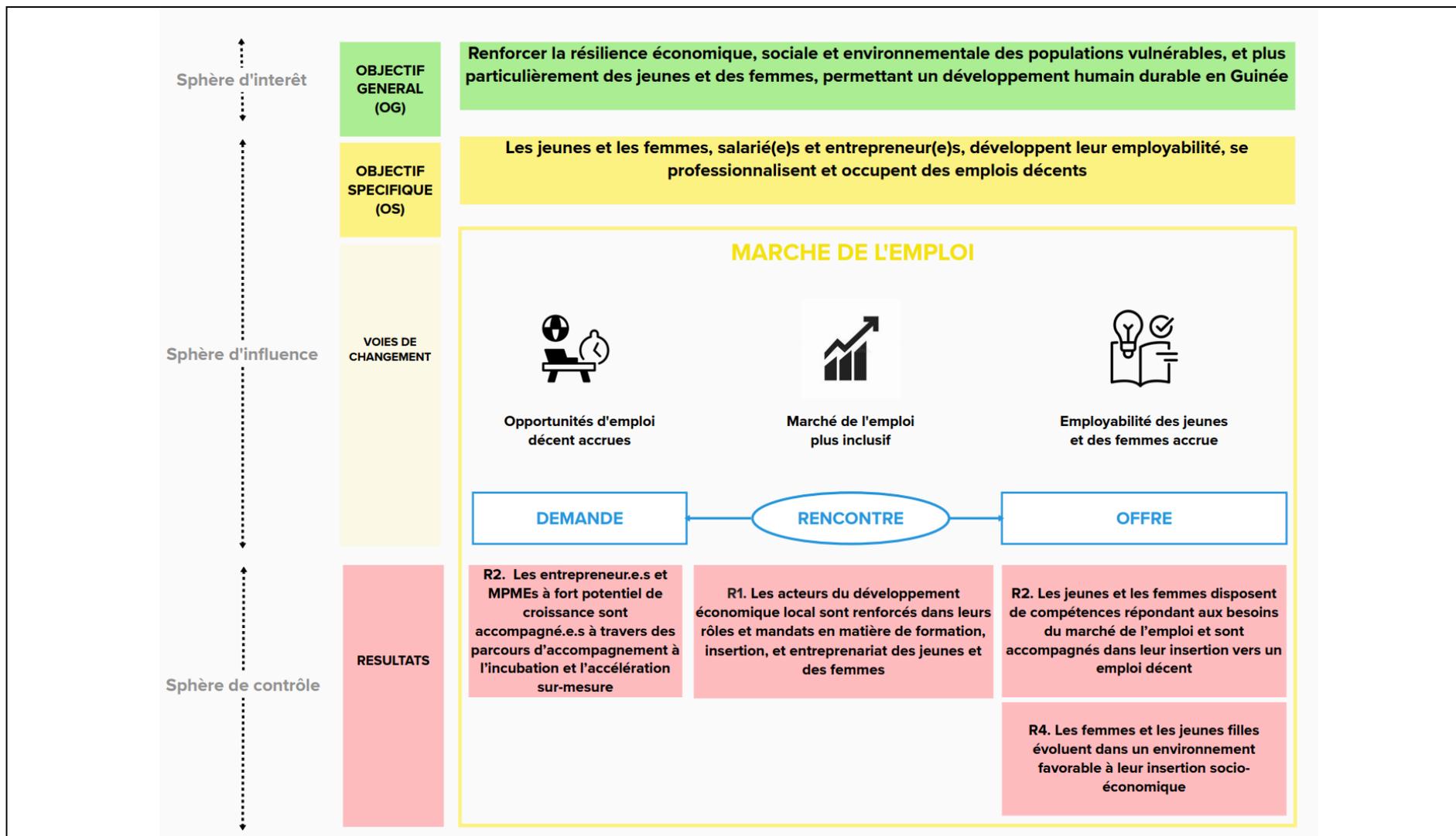


Figure 5 : Théorie du changement de l'Intervention 2

Résultat 1 : Les acteurs du développement économique local sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes

Comme décrit dans le code révisé des collectivités locales de la République de Guinée, la mission première de la région est celle « d'être une administration chargée de porter une vision prospective régionale, de définir une ambition régionale avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux, d'accompagner et de coordonner la diversité des actions et initiatives en région » (art. 5)⁷. En matière de formation et emploi, les compétences propres des régions inclus : « le soutien aux filières économiques régionales, le soutien à l'innovation économique, ainsi qu'à la formation professionnelle » (art. 30) (ibid).

Dans ce sens, afin de soutenir les autorités locales, services déconcentrés et représentants du secteur privé dans leurs rôles et mandats en matière de formation et emploi et dans leurs démarches de développement économique local, ce résultat vise : (1) un accompagnement pour la mise en place de politiques et de stratégies participatives adaptées et la coordination entre acteurs, notamment avec le secteur privé, et syndicats, (2) le renforcement de capacités des acteurs, (3) l'appui à la mise en place de dispositif de collecte et de partage de données sur le marché de l'emploi, et (4) le développement d'actions de sensibilisation et d'information sur les opportunités d'emploi auprès de la population, en particulier les jeunes et les femmes, en partenariat avec les acteurs impliqués dans le développement économique local. Ce résultat appuie également de manière plus globale la stratégie de décentralisation en Guinée visant une plus grande responsabilisation des élus locaux. Dans les quatre actions visées, l'autonomisation des (jeunes) femmes est incluse de manière transversale en adressant les questions épineuses de discrimination, de harcèlement sexuel et de normes sociales.

Ce résultat se concentre sur la région de Kindia comme action pilote, ayant pour but de tester des approches de mise en œuvre pour ensuite les répliquer dans les autres régions d'intervention, à travers de futurs projets. La région de Kindia est particulièrement propice à ce pilote avec notamment des premières expériences concluantes au niveau des projets Sanita (EU) et Economie verte (bilatéral 2019-1023) en matière : 1) d'impulsion des cadres de concertations au niveau local dans la gestion des territoires et 2) de développement des synergies entre acteurs locaux de différents villages (organisations paysannes), élus, services techniques déconcentrés de l'Etat, etc. La région de Kindia occupe également une place géographique central sur l'axe C-K-M, avec des synergies en termes de développement économique sur les deux régions.

Résultat 2 : Les entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance sont accompagnés.e.s à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPMEs) à fort potentiel de croissance se distinguent par leur capacité à influencer de façon durable sur l'écosystème entrepreneurial à travers : leur potentiel de création d'emplois, leur potentiel de croissance durable et impact inclusif, leur contribution à l'amélioration de la compétitivité du secteur privé guinéen, ainsi que par l'inspiration que peuvent susciter ces parcours entrepreneuriaux auprès d'entrepreneurs en phase de démarrage.

Au sein du tissu économique guinéen, les MPMEs se caractérisent par différents niveaux de maturité en termes de chiffres d'affaires, nombres d'employés, accès au marché et sources de financement. Pour cela, ce résultat vise tout d'abord un accompagnement à travers une offre de services de qualité et sur mesure permettant d'apporter des solutions qui répondent aux besoins divers de ces entrepreneur.e.s et MPMEs sur base d'analyses du : profil de l'entrepreneur(e) et MPMEs, niveau de compétences techniques et organisationnelles, positionnement géographique sur l'axe C-K-M (urbain/rural), accès au marché (inter)national et intérêt pour la mobilisation de la diaspora, filières ciblées (hospitalité & tourisme, agro-alimentaire, et économie verte). L'accompagnement se voudra donc flexible

⁷ <https://www.assemblee.gov.gn/l2017ndego040an-portant-code-revise-des-collectivite-locales-de-la-republique-de-guinee>

et agile, aussi bien dans l'approche méthodologique que dans le choix des partenaires d'implémentation et expertise recherchée.

La réussite d'un.e entrepreneur.e. et des MPMEs dépend indissociablement de l'écosystème entrepreneurial et environnement des affaires dans lequel il ou elle évolue. Pour cela, ce résultat vise également le renforcement des acteurs clés tels que l'APIP, RESAE, BSTP qui offrent des services d'appui à la création et la croissance des MPMEs pour l'amélioration de la compétitivité (accès au marché) et productivité et tels que l'AGUIPE et l'ONFPP qui offrent des services en termes de mise en relation avec du personnel qualifié et de formation continue. En outre, l'appui à l'amélioration de l'environnement des affaires, à travers la facilitation de l'accès au financement, le dialogue public-privé et le renforcement du réseau des coachs d'affaires en Guinée est également crucial pour le développement des MPMEs.

L'accompagnement des femmes entrepreneures sera central dans ce résultat comme stratégie d'appui à l'autonomisation des (jeunes) femmes en Guinée, et sera accompagné par le développement de parcours et outils qui répondent à leurs barrières et besoins spécifiques. Le respect des principes du travail décent y inclus le respect de non-discrimination et la prévention du harcèlement au travail, sera également essentiel et promu à travers des critères de sélection pour les MPMEs accompagnées, des formations continues sur les droits au travail, et des efforts soutenus sur la formalisation du travail informel.

Résultat 3 : Les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent

La Guinée se caractérise par une population jeune, avec 64% de moins de 25 ans, et fait face à un afflux sur le marché du travail d'un nombre croissant de jeunes, y compris de jeunes femmes, en recherche d'un emploi décent. Il existe cependant une inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre guinéenne et les besoins du marché du travail et du secteur privé, limitant les opportunités d'insertion économique pour ces jeunes, ainsi qu'un manque de concertation avec le secteur privé dans l'identification des compétences requises et pour la formation pratique des apprenants en milieu de travail.

Par ailleurs, le changement climatique et la révolution numérique sont en train de modifier en profondeur le marché de l'emploi dans les secteurs ciblés par l'intervention (hospitalité et tourisme, agro-alimentaire et économie verte, ainsi que dans les filières agricoles ciblées par I1), ce qui contribue à l'évolution des métiers existants vers de nouveaux métiers et à l'émergence de nouvelles compétences requises pour satisfaire aux besoins du marché.

Afin de répondre à la demande du marché de l'emploi en ressources humaines, il est important d'assurer que l'offre de compétences soit pertinente et de qualité et que les jeunes puissent accéder à ces formations. Pour cela, ce résultat vise l'identification, la promotion et l'orientation des jeunes et des femmes vers les différents dispositifs de formation, qui répondent aux besoins du secteur privé et assurent leur insertion économique. Il appuie également la mise en place d'une facilité de développement des compétences ayant comme objectif d'engager et de répondre aux demandes du secteur privé en initiant des activités de formation professionnelle (de courte durée), pertinentes pour le développement et la professionnalisation des chaînes de valeurs.

Enfin, ce résultat vise l'accompagnement des jeunes à accéder à des emplois décents, aussi bien par la voie salariale, qu'à travers un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat, visant les jeunes NEET (jeunes sans emploi, sans formation de base ou formation professionnelle) plus éloignés du marché de l'emploi à satisfaire leurs besoins socio-économiques.

Résultat 4 : Les femmes et les jeunes filles évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique

Force est de constater que bien souvent les formations techniques et parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat offerts aux jeunes ne sont pas optimaux pour les

femmes qui souhaitent améliorer leur employabilité car ces activités sont inadaptées à leurs contraintes spécifiques.

Outre les normes sociales et culturelles, les (jeunes) femmes sont parfois freinées dans leur participation à des programmes de développement des compétences et développement d'activités entrepreneuriales pour une série de raisons. Par exemple, si l'horaire les empêche de s'acquitter de leurs obligations familiales ou les oblige à parcourir de longues distances, si les femmes sont en concurrence avec des hommes, ou encore si la structure d'accompagnement n'a pas réalisé une bonne analyse des barrières spécifiques rencontrées par les femmes.

Ce sont autant de facteurs auxquels ce résultat souhaite apporter une attention particulière afin de permettre aux femmes, plus éloignées du marché du travail, de se former et d'entreprendre dans les mêmes conditions que les hommes, au-delà de leur subsistance et celle de leurs enfants. Ainsi, ce résultat vient en complément à l'offre de services sur mesure développée sous le R2 qui vise les entrepreneures à fort potentiel de croissance, en permettant aux femmes plus éloignées du marché de l'emploi et plus vulnérables, de développer des activités entrepreneuriales à leur échelle.

En 2022, la Guinée a revitalisé les Centres d'Autonomisation des Femmes et des Filles (CAFs) en y ajoutant le mandat d'accompagner les femmes à l'entrepreneuriat et ainsi créant les CAEFs. Les CAEFs exercent leur activité sur tout le territoire et ont pour mission de promouvoir l'autonomisation des femmes par la formation, l'alphabétisation fonctionnelle et l'entrepreneuriat. Les centres offrent des formations de courte durée dans des domaines traditionnellement acceptables pour les filles, mais qui manquent souvent d'innovation et d'opportunités d'insertion économique et d'emploi décent.

Durant le programme bilatéral 2019-2023, les CAEFs ont été appuyés dans le développement de parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat via le projet ESPOIR. Ces efforts seront renforcés dans ce résultat à travers le développement d'un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat pertinent et efficace, ainsi qu'à l'appui continu aux groupements d'intérêt économique (GIEs) déjà établis dans le programme précédent. Ce résultat visera également l'appui à un environnement plus favorable à l'insertion professionnelle des femmes, à travers notamment la sensibilisation aux droits entrepreneuriaux et l'accès à la finance inclusive. Une nouvelle composante sera ajoutée dans le cadre de l'appui aux CAEFs, qui est le renforcement à délivrer des formations professionnelles et techniques de qualité et répondant aux besoins du marché de l'emploi.

Ce résultat vient également en complément et en synergie à l'intervention 3 qui appuiera le renforcement des compétences de gestion de la DGCAEF et des CAEFs (planification, plan d'établissement, M&E, finances, etc.).

2.2.2 Indicateurs

Enabel prend l'engagement de fournir dans les 6 mois à compter du démarrage du programme les valeurs et les sources de vérification des indicateurs manquantes ou à actualiser dans ce tableau.

Résultats Liens ODD	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles	Source
OS : Les jeunes et les femmes, salarié(e)s et entrepreneur(e)s, développent leur employabilité, se professionnalisent et occupent des emplois décents				
ODD 8	# d'emplois décents directs soutenus et/ou créés et/ou renforcés et/ou sécurisés (désagrégé par sexe)	0	1450 ⁸ (50%H- 50%F)	Données récoltées par l'Intervention
ODD 8	Niveau de décence des emplois créés ou renforcés par Enabel (emplois critiques, emploi à améliorer et emploi décent) tels que renseignés par l'outil "Travail Décent" (désagrégé par sexe)	A déterminer la 1ere année du Programme	Evolution positive sur au min 2 axes/8	Etude "Decent Work check" menée par l'Intervention

⁸ 180 entrepreneur.e.s de croissance accompagnés, 700 jeunes accompagnés à l'insertion à travers la Facilité de développement de compétences, 300 NEET accompagnés à l'entrepreneuriat, 300 femmes des CAEFs accompagnées à l'insertion socio-économique

R1 : Les acteurs institutionnels sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes				
ODD4, 8	# d'actions coordonnées mises en place en faveur du développement économique local (en lien avec la formation, l'entrepreneuriat, et le travail décent) au niveau régional	0	10	Données récoltées par l'Intervention
ODD4, 8	# d'acteurs du développement économique local renforcés dans la conceptualisation et programmation de politiques et stratégies en matière de formation, entrepreneuriat, et emploi décent	0	20	Données récoltées par l'Intervention
ODD4, 8	# d'indicateurs disponibles sur le marché de l'emploi, centralisé au niveau régional	0	3	Données récoltées par l'Intervention
R2 : Les entrepreneur.es et MPME à fort potentiel de croissance sont accompagné.e.s à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure				
ODD 8	# entrepreneur.es incubés, structurés ou accélérés à travers une offre de service de qualité (désagrégé par sexe)	0	180 (50%H-50%F)	Données récoltées par l'Intervention
ODD 8	# entrepreneur.es/MPMEs ayant augmenté son chiffre d'affaires (désagrégé par sexe)	0	80% (140) (50%H-50%F)	
ODD 8	# entrepreneur.es/MPME ayant augmenté le nombre d'employé ou/et renforcé les compétences de leurs équipes (désagrégé par sexe)	0	180 (50%H-50%F)	
ODD 8	# d'entrepreneur.e.s accompagné.e.s par des entrepreneur.e.s issus de la diaspora	0	10	
ODD 8	# entrepreneur.es/MPME ayant obtenu un financement (désagrégé par sexe)	0	50% (90) (50%H-50%F)	
R3 : Les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent				
ODD 4	# personnes formées (désagrégé par sexe)	0	1000 (50%H-50%F)	Données récoltées par l'Intervention
ODD 4	# de personnes insérées dans un emploi décent, 6 mois après les formations (désagrégé par sexe et secteur)	0	700 (50%H-50%F)	Tracer Study
R4 : Les femmes et les jeunes filles vulnérables évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique				
ODD 5	# femmes et de jeunes filles issues des CAEFs formées	0	250	Données récoltées par l'Intervention
ODD 5	# femmes et de jeunes filles issues des CAEFs accompagnées à l'entrepreneuriat	0	250	
ODD 5	# de femmes et de jeunes filles vulnérables insérées dans un emploi décent, 6 mois après les formations techniques et/ou entrepreneuriales	0	60% (300)	Tracer Study
ODD 5	# de femmes bénéficiant d'un mécanisme d'épargne et de crédit	0	100	Données récoltées par l'Intervention
ODD5	% de femmes et jeunes filles ayant amélioré leur participation aux prises de décision au sein du ménage et contribution au revenu du ménage suite aux formations techniques et/ou entrepreneuriales.	0	40% des femmes et jeunes filles accompagnées	Enquête au niveau des ménages

L'intervention 2 du programme de Coopération Guinée Belgique 2023 – 2027 est taguée du marqueur genre 1 selon les normes établies par l'OCDE.

2.2.3 Enveloppe budgétaire

Intervention Emploi		12.000.000
A Les jeunes et les femmes, salarié.e.s et entrepreneur.e.s, développent leur employabilité, se professionnalisent et occupent des emplois décent		7.058.000
A01	Les acteurs du développement économique local sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes	750.000
A02	Les entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance sont accompagné.e.s à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure	3.273.000
A03	Les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent	2.000.000
A04	Les femmes et les jeunes filles évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique	1.035.000
Z Moyens généraux		1.025.250
TOTAL HR		3.916.750
HR expertise	36%	2.531.310
HR support	37%	1.385.440

2.2.4 Acteurs

Acteurs	Secteurs / Thèmes
Autorités nationales et services déconcentrés	
Ministère du Commerce et de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME)	Performance des MPMEs, Environnement des affaires propices au développement des MPMEs, Accès des MPMEs aux services financiers, Visibilité des MPMEs
Ministère de la Formation Technique et Professionnelle et de l'Emploi (MFPTE-E) :	Formation professionnelle et technique et rôle de coordination de la Politique Nationale de l'Emploi, tutelle sur l'AGUIPE et l'ONFPP
Ministère de la Jeunesse (MJS) et la Direction Nationale de l'Emploi et l'Auto-emploi des jeunes	Identification, et orientation des jeunes vers les dispositifs de formation et d'insertion
Centre d'Information et d'Orientation des Jeunes (CIOJ)	Identification, et orientation des jeunes vers les dispositifs de formation et d'insertion
Ministère en charge de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables et la Direction Générale des Centres d'Autonomisation et de l'Entrepreneuriat des femmes/filles (DGCAEF)	Autonomisation économique des femmes, formation et entrepreneuriat
L'administration régionale et collectivités locales	Coordination, mise en place de politiques et stratégies au niveau régional et local, en matière de formation, entrepreneuriat et travail décent
L'Agence de la promotion des investissements privés (APIP)	Promotion et de développement des investissements privés nationaux et étrangers, dispositif d'appui au secteur privé et Guichet unique de l'investisseur.
L'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX)	Valorisation et la promotion continue des produits et services guinéens destinés à l'exportation
L'Agence Guinéenne pour la promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (AGUIPE-E)	Promotion de l'emploi décent des jeunes, conseil/orientation, formation, suivi et coaching
L'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) (Convention de Subsidés octroi direct)	Formation professionnelle continue et qualifiante, sensibilisation au travail décent et normes
Les Centres d'Autonomisation et d'Entrepreneuriat des Femmes/filles (CAEF)	Formation et accompagnement à l'entrepreneuriat des femmes

Fonds de Développement Industriel et des PME (FODIP)	Accès au financement pour les MPMEs
Fonds de développement Agricole (FODA)	Accès au financement pour les MPMEs spécialisées dans les filières agricoles
Office National du Tourisme (ONT)	Accompagnement au sein des clusters Hospitalité & Tourisme (H&T) pour le développement du secteur privé
Acteurs nationaux non-gouvernementaux et secteur privé	
Le réseau des structures d'accompagnements à l'entrepreneuriat (RESAE)	Offre de services pour l'accompagnement des MPMEs à l'entrepreneuriat
Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG)	Représentants des intérêts du secteur privé
Fédérations d'artisans, y inclus la Fédération nationale des Artisans de Guinée (FENAG), Fédération Préfectorale des artisans de Mamou (FEPAM), Fédération Préfectorale des Artisans de Kindia (FPAKI), Fédération Préfectorale des Artisans de Dalaba (FPAD)	Identifications des besoins en compétences sur le marché du travail et partenariats dans la mise en œuvre de la Facilité de Développement de Compétences
Bourse de Sous-Traitance et de Partenariats Guinée (BSTP) (Convention de Subsidés octroi direct)	Création de partenariats entre entreprises et fournisseurs locaux opérant dans différents secteurs
Institutions financières (banques, IMF, fonds d'investissement privé)	Accès au financement
Syndicats et mutuelles : CNTG et DynaM	Travail décent
Acteurs internationaux (bi, multi, ONGI)	
Lady Agri (Convention de Subsidés octroi direct)	Accompagnement entrepreneuriat des femmes et filles issues des CAEFs
Développement International Desjardins (DID) (Convention de Subsidés octroi direct)	Développement de services financiers adaptés, renforcement de capacité des IMF, dispositifs d'accès au financement
Centre d'appui pour le développement économique et social (CADES/Guinée) (Convention de Subsidés octroi direct)	Droits entrepreneuriaux des femmes
ONG AID-Guinée (octroi direct)	Finance inclusive
GRDR 'Migration- Citoyenneté- Développement' (Convention de Subsidés octroi direct)	Mobilisation de la diaspora
Acteurs Belges (Team Belgium)	
Services de l'emploi belge (Forem/Actiris/VDAB) (ACC/ASC)	Renforcement des capacités des conseillers à l'emploi au sein de l'AGUIPE
HIVA Research Institute for Work and Society (ACC/ASC)	Suivi des marqueurs de travail décent
VITO (Vision on technology for a better world)	Accompagnement des entrepreneur.e.s dans l'économie verte et circulaire
We Social Movements	Travail décent
Africalia	Accompagnement des entrepreneur.e.s à l'entrepreneuriat, dans la filière Hospitalité et Tourisme, et la filière des industries culturelles et créatives (ICC) précisément
Infor-Jeunes Bruxelles	Information et orientation des jeunes dans la formation, le travail, et la santé
Fonds belges de formation sectoriel (Alimento, HORECA, etc...)	Accompagnement de l'ONFPP (renforcement des capacités, échange de bonnes pratiques, study tour, etc.)

2.2.5 Groupes cibles

Groupes cibles prioritaires

Les groupes cibles prioritaires visés au niveau de l'intervention 2, incluent :

- Les jeunes entrepreneur(e)s
- Les micro, petites, et moyennes entreprises (MPMEs)
- Les jeunes (18-35 ans), filles et garçons, en recherche d'un emploi décent (qu'ils soient non-scolarisé(e)s, déscolarisé(e)s, ou diplômé(e)s)
- Les administrations régionales et collectivités locales
- Les services déconcentrés : APIP, AGUIPE, et ONFPP
- Le réseau des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat (RESAE)
- La Bourse de sous-traitance et des partenariats (BSTP)
- Les opérateurs de formation privés ou publics offrant des formations courtes, professionnalisantes dans les filières ciblées sur base des besoins du marché de l'emploi.

Groupes cibles indirects

Voir section 1.8.2.

2.2.6 Zones d'intervention

L'identification de la zone d'intervention sera guidée par les opportunités économiques et de création d'emplois dans les filières ciblées (hospitalité et tourisme, agro-alimentaire, économie verte, et les filières agricoles ananas, pomme de terre et maraichage) sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. En effet, la priorité 2 se base sur une approche orientée « demande et opportunité » (demand driven) au sens entrepreneurial, en potentiel de création d'emplois décents et d'accessibilité aux plus vulnérables. L'approche vise à assurer l'adéquation entre la main d'œuvre guinéenne et les besoins du marché, en appuyant le développement de parcours de formations répondant aux besoins du secteur privé, et en accompagnant les entrepreneur.e.s/MPMEs pour une meilleure performance et compétitivité, afin de créer de nouvelles opportunités d'emplois décents.

2.2.7 Hypothèses

- Quand les acteurs publics, privés, et de la société civile du continuum formation-emploi-entrepreneuriat dialoguent et se coordonnent à travers des cadres de concertation, le développement économique territorial devient effectif.
- Le soutien au développement et à la création de MPMEs, accompagné par les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat et services déconcentrés, génère des emplois décents, en particulier pour les femmes, et permet une formalisation progressive de l'économie.
- La qualification, la requalification et le perfectionnement en compétences des jeunes, filles et garçons, en recherche d'un emploi décent, leur permettent d'accéder plus facilement à des emplois décents.
- Les formations courtes, certifiantes et inclusives, en apprentissage dual ou en cours d'emploi correspondent plus à la réalité du marché du travail, sont de qualité, durables et accessibles, et mènent à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

- Les parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat et de formation professionnelle adoptent des stratégies inclusives en termes de genre et de vulnérabilité, qui facilitent l'insertion professionnelle des femmes et des personnes vulnérables sur le marché du travail.

2.2.8 Risques

Risques* (DEV, OPS, FIN, REP)	Proba bilité	Impact	Sévé rité*	Mesures
Développement				
Le climat politique et social en Guinée fragile, post coup d'Etat du 05 septembre 2021, se détériore et freine la mise en œuvre des activités et l'activité des MPMEs	2	3	6	Suivi de l'évolution de la situation, adaptation des activités, accompagnement agile des MPMEs sur leur développement commercial et respect strict des consignes de sécurité Enabel
Un manque de collaboration entre les acteurs au niveau régional pour le développement économique local en lien avec la formation, l'insertion, l'entrepreneuriat et le travail décent	3	3	9	Sensibilisation des partenaires sur la nécessité de collaborer et de développer des synergies d'action, pilote au niveau de la région de Kindia pour développer des bonnes pratiques
Difficultés pour mobiliser et recruter des partenaires de qualité pour accompagner les MPMEs à travers une offre de service sur mesure.	2	4	8	Travail de prospection de potentiels partenaires et prestataires dans la sous-région et à l'international
Difficulté à identifier et mobiliser des PME à fort potentiel pour l'accélération et l'accès au financement	1	4	4	Adopter des stratégies proactives de mobilisation des entreprises, partenariats avec des IF et autres structures ayant un large réseau d'entreprises, organiser des réunions d'information en présentiel
Manque de prise en main des parties prenantes pour le développement, la mise en œuvre et le suivi de la 'Facilité de développement des compétences'	3	4	12	Stimuler l'engagement et la participation active des parties prenantes à chaque étape du développement de la Facilité, dans un esprit de cocréation
Les contraintes socio-culturelles limitent l'accès des femmes au programme de formation et d'entrepreneuriat	3	3	9	Approche genre transversale dans les activités, synergie opérationnelle avec l'intervention 3 : discussions transformatrices de genre, formation au niveau des acteurs institutionnels et opérationnels
Occurrence d'une épidémie (ou pandémie) comme Ebola ou autres fièvres hémorragiques qui affecte la population et interrompt les activités du programme	2	4	8	Appuyer le développement d'une stratégie One Health (santé, agriculture, environnement) pour renforcer les activités de prévention, l'échange des données statistiques et la coordination entre les secteurs
Opérationnel				
Difficulté de mise en œuvre des synergies avec les autres interventions et collaboration entre collègues peu productive et efficace	2	3	6	Synergies explicitées dans les fiches de poste et durant l'accueil des nouveaux collègues (onboarding), management flexible et dans un esprit de collaboration, synergies précisées dans le document technique explicatif et dans les budgets

Délais de livraison d'équipements à importer de l'Europe et de la sous-région dû aux instabilités politiques mondiales	3	3	9	Planification anticipée, évaluation des risques de manière périodique, appel à des fournisseurs locaux (dans la mesure du possible)
Une collaboration inefficace ou surcharge des services supports qui engendre des délais de contractualisation et exécution	2	3	6	Unité de services supports agile et au service des programmes

* : Echelle de 1 à 4 : 1=très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4= très élevée. Le produit des 2 critères donne la sévérité potentielle du risque

2.3 Intervention 3 : Autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin

2.3.1 Logique d'intervention et cadre de résultats

Objectif spécifique : les femmes et les jeunes filles, y compris les survivant-e-s de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté

- **Résultat 1 :** Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes
- **Résultat 2 :** L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés
- **Résultat 3 :** La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et réinsertion socioéconomique)

L'analyse contextuelle et de genre a permis d'identifier les principaux leviers pour assurer l'autonomisation des filles et des femmes en Guinée. Elle a souligné la nécessité de prendre une série d'actions transformatrices pour que les filles, les femmes et les personnes vulnérables jouissent pleinement de leur droit à la formation et l'emploi, pour que les lois soient appliquées en cas de la violence, et pour assurer un meilleur accès aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive. Cette vision nécessite des changements au niveau individuel (connaissance des droits et renforcement des capacités), familial (reconnaissance des droits, estime de soi et prise de décision), communautaire (espaces de paroles, soutien communautaire, participation dans les décisions), institutionnel (accès aux formations, à l'emploi, aux crédits, aux services de santé, de sécurité et de justice de qualité) et structurel (normes, lois).

Les résultats de l'intervention 3 s'articulent avec les résultats des interventions 1 et 2, sur les différents niveaux de changement pour amener une meilleure autonomisation des femmes qui prend en compte les différentes barrières auxquelles elles font face. L'intervention 3 cherche plus spécifiquement à amener un changement au niveau institutionnel, structurel, communautaire et familial, tandis que les interventions 1 et 2 amènent un changement individuel.

Le résultat 1 cherchera à **renforcer les acteurs institutionnels et de la société civile dans leur rôle et leur mandat pour l'autonomisation des femmes et des filles**, afin qu'ils puissent porter le changement et le plaidoyer nécessaire pour que les femmes et les filles accèdent à leurs droits. Il s'agira aussi de créer un environnement favorable et une prise en compte des conséquences des discriminations contre le genre en Guinée, par des actions de changement au niveau individuel, communautaire et national.

Le résultat 2 appuiera **l'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes**. Le choix sur son propre corps, ainsi que d'avoir une maternité en toute sécurité restent central dans l'autonomisation de la femme et de la fille. Ceci passe par une meilleure connaissance des droits à la santé sexuelle et reproductive, un renforcement de l'offre de santé et de planification familiale, ainsi que des données fiables et qui informent la prise en charge des patients.

Le résultat 3 s'attaquera à **renforcer la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF)**. Il veillera à construire une prise en charge holistique des survivant-e-s des VBG : cela implique une

approche centrée sur la personne et inclut des appuis psychologiques, médicaux, judiciaires, juridique et sociaux, en fonction des besoins et des choix informés des survivant-e-s. Le projet fera le suivi de l'initiative de guichet unique initiée par le projet She Decides et contribuera à une mise à échelle si les résultats sont probants.

Les thématiques transversales sont prises en compte au niveau de chaque résultat :

Transversalité du genre : L'égalité de genre est l'objectif principal de cette intervention. La réalité socio-culturelle de la Guinée force les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans des rôles prédéfinis. Les résultats prennent en compte ces réalités auxquelles les hommes et les femmes font face et cherchera à trouver des solutions ensemble avec les communautés, en s'assurant que les femmes ont les compétences et la place pour s'exprimer.

Digitalisation : La digitalisation est incluse dans plusieurs activités du programme, entre autres dans le renforcement d'une application sur les SSR et les VBG (par exemple Kouyé), l'appui à la collecte de données VBG, et la mise en place d'un système de digitalisation sanitaire dans les hôpitaux et centres de santé dans la région de Mamou. La sensibilisation parlera aussi des dangers de harcèlement en ligne.

L'intervention repose sur une théorie de changement qui décrit le chemin à parcourir et inclut la complémentarité de deux principes de travail : le renforcement de la demande (sensibilisation, renforcement des détenteurs de droits) et de l'offre (gouvernance, offre de soins santé sexuelle et reproductive, y compris les VBG).

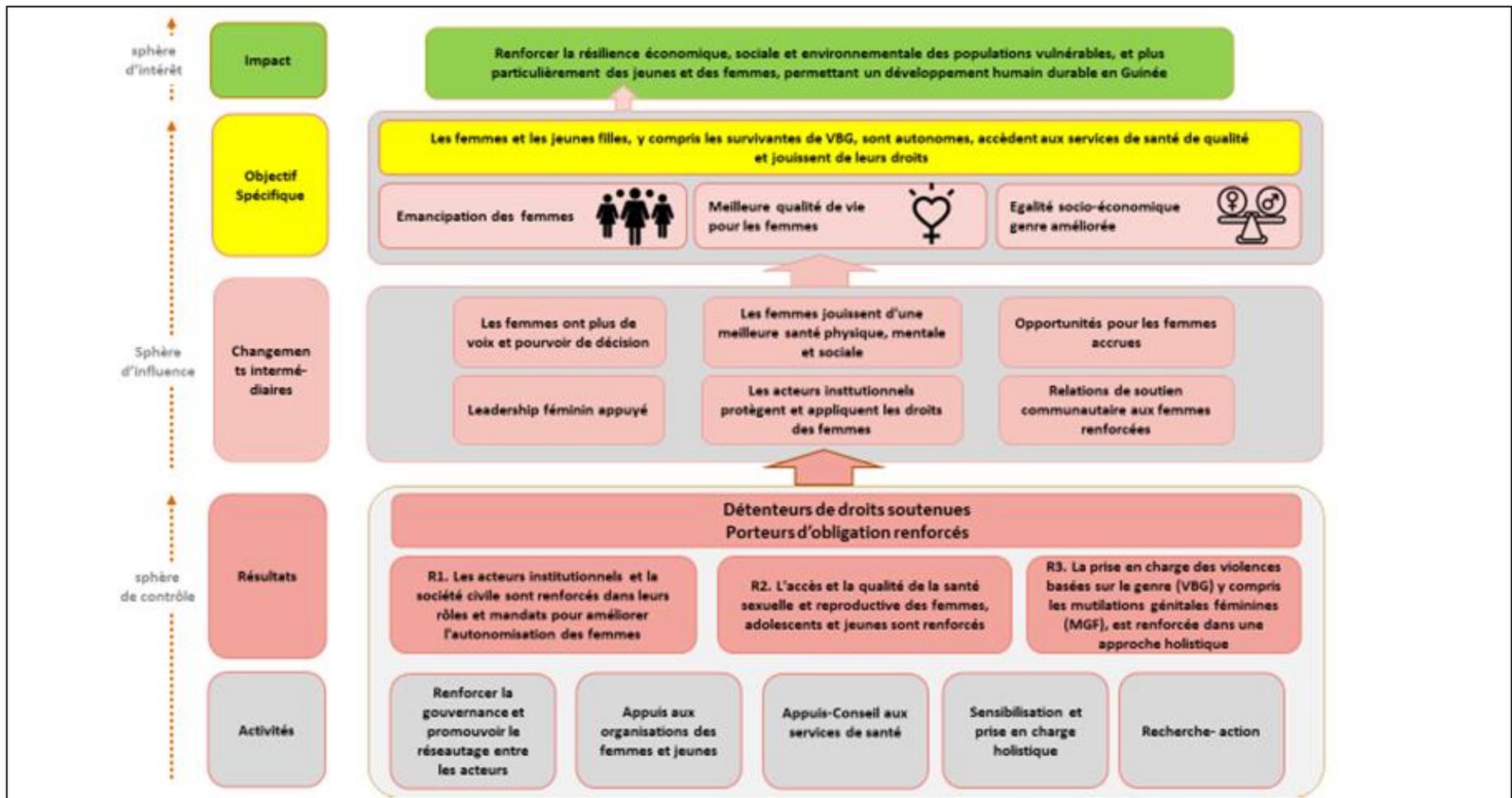


Figure 6 : Théorie du changement de l'Intervention 3

Résultat 1 : Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes

Il existe une réelle volonté politique en Guinée pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, ainsi qu'une prise de conscience sur les conséquences des VBG sur la société. Le résultat 1 cherchera à renforcer la gouvernance sensible au genre, en renforçant les compétences du Ministère de la Promotion Féminine, des Enfants et des Personnes Vulnérables (MPFEPV), ainsi que des organisations travaillant sur les questions de genre, pour l'application de la Politique Nationale Genre, la Stratégie Nationale Contre les Violences Basées sur le Genre et contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF).

En continuité du programme She Decides et Entrepreneuriat Féminin, le résultat visera à renforcer les mécanismes de promotion du genre dans les institutions étatiques au niveau central et dans les services déconcentrés et locaux. L'objectif vise l'application des droits économiques des femmes, des droits à la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre les VBG. Le MPFEPV sera renforcé pour une meilleure mise en œuvre de son mandat à intégrer le genre dans les institutions guinéennes, ainsi que la coordination des aspects de lutte contre les VBG. Les services genre et équité des ministères ainsi que les services déconcentrés ciblés dans les interventions 1, 2 et 3 seront priorisés dans le renforcement de compétences (budgétisation sensible au genre, plaidoyer, coordination, droits). Pour une autonomisation économique des femmes, le résultat travaillera avec les services techniques (AGUIPE, CAEF, APIP, DPA, faitières) pour l'intégration du genre dans leurs institutions, ainsi que la prise de conscience de l'impact du harcèlement sexuel sur les femmes. Afin de soutenir une compréhension commune entre acteurs sur la violence à l'égard des femmes, les acteurs VBG seront renforcés par une coordination et harmonisation des processus de prise en charge des survivant-e-s et de collecte de données alignés aux standards internationaux. Ce résultat soutiendra aussi les organisations des droits des femmes afin qu'elles soient les porte-parole des jeunes filles, des femmes et des survivant-e-s de VBG, et qu'elles puissent porter le plaidoyer au plus haut niveau. Pour parer aux pesanteurs socio-culturelles, à la base des inégalités entre les hommes et les femmes, des actions pour renforcer l'acceptation de l'égalité entre garçons/hommes et les filles/femmes seront mises en place au niveau individuel, familial, communautaire et national. Ces activités seront renforcées à travers un processus de recherche action itératif pour maximiser leur réponse aux besoins et leur efficacité. Un appui au renforcement des bases de données de qualité et systèmes d'information sanitaire permettra une prise de décision basée sur l'évidence.

Le résultat sera mis en œuvre au niveau national ainsi qu'au niveau des préfectures prioritaires de Kindia et Mamou. Le résultat s'articule en corrélation avec les autres interventions du portefeuille et visera en particulier à assurer la vigilance 'genre' sur les trois interventions.

Résultat 2 : L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés

Le second résultat vise à améliorer l'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive (SSR) des femmes, des adolescents et des jeunes. La demande de services sera stimulée par la diffusion d'informations de santé sexuelle et reproductive de qualité ainsi que par un travail participatif de sensibilisation impliquant également les hommes pour la promotion des droits à la santé. Ceci inclut des activités de sensibilisation communautaire pour promouvoir les services SSR, en particulier les consultations prénatales, les accouchements assistés et la planification familiale.

L'offre de services inclura le renforcement de compétences du personnel de santé. Il s'agit d'une tâche essentielle pour améliorer la gestion des services et la qualité des soins. Ceci se

fera en particulier dans les domaines suivants : Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE), Planification Familiale (PF), Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), genre, prévention et prise en charge réparatrice des fistules obstétricales, prise en charge chirurgicale réparatrice des MGF là où nécessaire. Les formations comprendront une base théorique et de la pratique avec un suivi de coaching. L'expérience positive de formations sur site de méthodologie Simsone qui ont été très efficaces dans le projet 'She Decides' sera encouragée. Là où nécessaire, du matériel médical, des petits équipements et un stock tampon de médicaments seront fournis pour assurer une prise en charge adéquate des patientes.

Les supervisions formatives seront encouragées et appuyées pour renforcer les équipes de la Direction Préfectorale de la Santé (DPS) afin d'améliorer les compétences du staff des formations sanitaires, faire le suivi de la mise en œuvre appropriée des protocoles de prise en charge et de travailler dans une gouvernance collaborative à l'amélioration des services de santé.

Une attention sera donnée aux services de planification familiale à travers des sensibilisations (la demande) et le renforcement des compétences du staff médical pour mettre à disposition toutes les méthodes de PF. Des activités cibleront en particulier les jeunes pour augmenter leurs connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive y compris la planification familiale et pour assurer une meilleure adaptation possible de l'accès aux services pour les jeunes.

L'accès financier reste une barrière pour une partie de la population. Le projet appuiera la réflexion stratégique dans la perspective d'une couverture sanitaire universelle et travaillera sur le renforcement des initiatives de mutuelles existantes dans une vision dirigée vers une assurance maladie universelle.

Toutes les activités seront renforcées à travers de processus de recherche action itératif et de capitalisation de bonnes pratiques pour maximiser leur réponse aux besoins et contribuer à l'atteinte des résultats escomptés. La poursuite des appuis au Master santé publique (UGANC⁹) pourra constituer un support important à la recherche action et contribuer fortement à l'appropriation locale de bonnes pratiques en matière de SSR.

Résultat 3 : La prise en charge des survivant-e-s de violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et réinsertion socioéconomique)

La diversité des personnes, leurs résiliences, leurs valeurs, conditions physiques, et statuts socio-économiques, appellent un accompagnement spécifique, individualisé et adapté aux conséquences des violences subies, au profil des survivant-e-s et à leurs besoins et souhaits. Des violences telles que le viol ou les sévices corporels ont de profondes répercussions à court et à long terme sur la santé physique, psychologique et même sur la condition socioéconomique des survivant-e-s, elles constituent aussi des crimes. Le programme visera en particulier les violences sexuelles et les MGF qui seront rapportées à travers les différentes portes d'entrée du système (sanitaire, judiciaire, sociale, communautaire, etc.) et en lien avec les activités de sensibilisation et mobilisation (voir résultat 1). Le principe directeur de la prise en charge holistique consiste à comprendre l'état du-de la survivant-e afin de cerner ses besoins, en vue d'un accompagnement approprié, d'un partage d'information et de conseil adapté, permettant ainsi sa réhabilitation dans sa dignité, sa personnalité et sa résilience. L'approche holistique est centrée sur le-la survivant-e, sur ses besoins et ses souhaits informés afin d'assurer une assistance globale, complète et multisectorielle à travers quatre axes :

1. L'accompagnement psychosocial

⁹ Université Gamal Abdel Nasser de Conakry

2. La prise en charge médicale
3. La prise en charge judiciaire
4. La réintégration socioéconomique

Ces quatre axes peuvent être organisés dans un lieu unique, centré autour des survivant-e-s : c'est le cas des 'one stop centers' ou 'guichets uniques'. Ces centres peuvent se trouver dans des structures hospitalières ou sociales selon les pays. La Guinée a choisi d'intégrer ces axes dans un guichet unique au sein des CAEF afin de promouvoir aussi la réintégration socioéconomique. Le projet She Decides a facilité la création d'un centre à Dubréka (au nord de Conakry, dans la région de Kindia). Là où il n'y a pas de guichet unique, les survivant-e-s se tournent vers les services selon leurs besoins ou selon les circonstances des VBG : ce sera la gendarmerie ou l'Office de protection genre, enfance et mœurs (Oprogem), l'hôpital ou les services sociaux / promotion féminine. Le résultat 3 visera à renforcer l'approche holistique dans la région de Mamou où il n'y a pas de guichet unique et à promouvoir des mécanismes pour assurer une prise en charge la plus centrée sur les besoins et les réalités des survivant-e-s (par exemple à travers le travail de l'ONG Maison mères qui accompagne les survivant-e-s dans leurs besoins). En parallèle, le projet accompagnera l'initiative du guichet unique de Dubréka pour assurer une qualité des services, une réponse adéquate aux besoins des survivant-e-s et analyser les bonnes pratiques. Une évaluation indiquera les succès et défis du projet et donnera des recommandations pour une mise à échelle ou des ajustements de l'initiative du guichet unique. Si l'expérience est positive, le projet pourra mettre à échelle au moins un second guichet unique (selon les budgets nécessaires, les appuis des autres partenaires et les besoins) dans la zone d'intervention du portefeuille. Si l'expérience n'est pas concluante, le projet appuiera la réflexion des acteurs sur des alternatives possibles de mise en œuvre ou sur le renforcement des initiatives développées dans la région de Mamou (sans guichet unique).

Toutes les activités seront renforcées à travers un processus de recherche action itératif pour maximiser leur réponse aux besoins et contribuer à l'atteinte des résultats escomptés.

2.3.2 Indicateurs

Enabel fournira dans les 6 mois à compter du démarrage du programme les valeurs et les sources de vérification des indicateurs manquantes ou à actualiser dans ce tableau.

Résultats Liens ODD	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles	Source
OS : Les femmes et les jeunes filles, y compris les survivant-e-s de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté				
ODD 5	Nombre des femmes dont le niveau d'autonomisation s'est amélioré ¹⁰	0	2024 : 50 2025 : 150 2026 : 300 2027 : 500	Revue documentaire/ observation selon parcours théorique d'autonomisation
ODD 3	Couple-année de protection ¹¹	Dalaba : 3.370 Mamou : 17.056	D2024 :3500 D 2025 :3700 D2026 :3900 D2027 :4050	DHIS2 ; données de routine

¹⁰ Cet indicateur sera mesuré à travers un parcours théorique d'autonomisation sur 2 ans qui sera établi à la baseline : Il est proposé de développer au début de l'intervention avec tous les acteurs impliqués un parcours théorique d'autonomisation avec des critères clairs d'autonomisation sociale et économique et d'utiliser un baromètre ajusté de type ICAP ou autre. Pour la cible, comme l'autonomisation comporte plusieurs composantes (choix, économique, connaissance, accès aux services) 500 restent réaliste. Nous aurons 250 groupes de 10-15 jeunes, dont des femmes qui seront soutenu par les discussions transformative. P1 compte soutenir plusieurs centaines de femmes ; P2 compte soutenir 1000 femmes

¹¹ Protection estimée assurée par les services de planification familiale au cours d'une période d'un an, sur la base du volume de tous les contraceptifs vendus ou distribués gratuitement aux clients au cours de cette période. Le CAP est calculé en multipliant la quantité de chaque méthode distribuée aux clients par le facteur de conversion.

		(Valeurs de 2022)	M2024 :17900 M2025:18800 M2026:19600 M2027:20500	
R1 : Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes				
ODD 5	Performance des acteurs dans les actions de protection de mise en œuvre des droits des femmes et la coordination	A définir sur base diagnostic des acteurs	A définir sur base diagnostic des acteurs	revue documentaire/ observation/ Grille de performance ¹²
ODD 3	Un système national de collecte des données des VBG digitalisé est mis en place et opérationnel.	0	1	Rapport du projet, rapport MPFEPV
ODD 5	Proportion d'hommes et de femmes qui ont atteint le niveau 'participation' aux actions en faveur de l'égalité hommes/femmes (ICAP)	P : 0%	P : 75% hommes P : 75% femmes	ICAP rapport projet
R2 : L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés				
ODD3	Taux de couverture CPN 4 et plus	Dalaba : 58% Mamou : 58%(Valeurs de 2022)	+ 3% par an	DHIS2
ODD 3	Proportion des femmes en âge de procréer (15-49) utilisatrices régulières des méthodes de PF modernes dans les formations sanitaires	Dalaba : 17% Mamou : 41% (Valeurs de 2022)	Dalaba +3% Mamou +6% d'ici 2027	DHIS2
ODD 3	Proportion de jeunes (filles et garçons) qui ont atteint le niveau de la participation pour l'accès à la PF (ICAP)	Dalaba : 0% Mamou : 0% (Valeurs de 2022)	75%	Enquête ICAP
ODD 3	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié dans les formations sanitaires (postes, centres et hôpitaux)	Dalaba : 48% Mamou : 46% (Valeurs de 2022)	+12% d'ici 2027	DHIS2
R3 : La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique				
ODD 3	Pourcentage des cas de violences sexuelles déclarées ayant reçu une prise en charge spécialisée et adaptée	0	75%	DHIS2/ enquête Données de l'OPROGEM Données issues du OSC et autres centres de prise en charge
ODD 3	Nombre de régions disposant d'un mécanisme efficace de prise en charge holistique des survivant-e-s VS (violences sexuelles)	0	2	Revue documentaire, observation

L'intervention 3 du programme de Coopération Guinée Belgique 2023 – 2027 est taguée du marqueur genre 2 selon les normes établies par l'OCDE.

¹² Il est proposé de développer en début d'intervention en concertation avec les acteurs concernés une grille de performance. (Définir un projet de changements par groupe d'acteur et le mesurer)

2.3.3 Enveloppe budgétaire

Intervention Genre Sante		8.000.000
A Les femmes et les jeunes filles, y compris les survivants de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté		4.674.100
A01 Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes		2.309.600
A02L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés		1.274.000
A03 La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et réinsertion socioéconomique)		1.090.500
Z Moyens généraux		697.600
TOTAL HR		2.628.300
HR expertise	24%	1.710.530
HR support	25%	917.770

2.3.4 Acteurs

Acteurs	Secteurs / Thèmes
Autorités nationales	
Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfant et des Personnes Vulnérables (niveau central et déconcentré)	Institutionnalisation du genre, renforcement des capacités genre, soutien aux services genre et équité.
Observatoire National de la protection sociale et des Violences basées sur le Genre (VBG)	Données VBG, coordination acteurs VBG
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (niveau central et déconcentré)	Santé, VBG Système d'information sanitaire et service de modernisation de l'information sanitaire, BSD
Centre d'autonomisation et d'entreprenariat des femmes et des filles (CAEF)	Soutien autonomisation économique des femmes.
Ministère de la Justice	Prise en charge juridique des VBG
Ministère de la Sécurité de la Protection Civile (OPROGEM) (niveau central et déconcentré)	Prise en charge judiciaire des VBG
Prestataires (santé, psychosocial, sécurité, juridique, socioéconomique)	Prise en charge opérationnelle et technique des SSR et des survivant-e-s de VBG
L'administration régionale et collectivités locales	Coordination, mise en place de politiques et stratégies au niveau régional et local
Acteurs nationaux non-gouvernementaux et secteur privé	
Centre d'Appui pour le Développement Économique et Social (CADES) (Convention de subsides octroi direct)	Droits entrepreneuriaux des femmes, formations services déconcentrés et services techniques.
Lady Agri (Convention de subsides octroi direct)	Accompagnement entreprenariat des femmes et filles issues des CAEFs
Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée	Prévention VBG, formation DSSR.
Alliance pour la promotion et la gouvernance et des initiatives locales (AGIL) (Convention de subsides octroi direct)	Discussions Transformatives
YOU Fondation Guinée (Kouyé) (Convention de subsides octroi direct)	Digitalisation pour la promotion de la santé sexuelle et reproductive (SSR) et la lutte contre les Violence Basées sur le Genre (VBG) en Guinée.
Même Droits pour Tous	Défense et Promotion des Droits de l'homme - apporte une assistance juridique et judiciaire gratuite aux personnes

	privées de liberté ainsi qu'aux victimes d'abus divers. Formation et suivi de para juristes.
Fraternité Médicale Guinée	Soins de santé primaires avec accent sur les personnes vulnérables - Prise en charge médicale et psychologique
PPSOGUI	Protection sociale en Guinée Réseau des acteurs impliqués dans les mutuelles de santé
Les organisations de femmes/genre locales (e.g. Les femmes aussi, ADES)	Les organisations de femmes et de plaidoyer sur le genre seront au centre des actions et seront des partenaires dans la coordination et le plaidoyer.
Jeunesse Pilote pour la Promotion de l'Education et la Santé JPPES actions	Promotion de l'éducation et de la santé communautaire
Women of Africa WAFRICA	Promotion et défense des droits humains des femmes et expertise en coordination des organisations féminines
Maison mères (Convention de subsides octroi direct)	Prise en charge psychosociale et accompagnement des survivant-e-s de VBG
DynaM	Dynamique mutualiste, ONG qui travaille dans la protection sociale (avec les Mutuelles de santé)
Acteurs internationaux (bi, multi, ONGI)	
GRDR	Diaspora et migration pour mise en contact pour investir dans le pays d'origine (immobilier - activités communautaires - activités économiques)
Terre des Hommes	Santé, aide à l'enfance, VBG
Global Media Campaign	Formation journaliste/activistes MGF
USAID	Coordination genre, SSR
Solthis	Prévention transmission du SIDA de la mère à enfant ; Santé sexuelle et reproductive des jeunes
GIZ	Coordination genre, MGF, SSR
JHPIEGO	Santé maternelle, planification familiale
AFD	Coordination genre, SSR
EF	Projet SSR dans la région de Boké
Unicef	Protection des enfants (mariages précoces, viols et MGF)
Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR)	Actif dans le domaine des VBG (financement belge à OHCHR)
UNFPA	Santé familiale, Santé maternelle, VBG
UNDP	Autonomisation de la femme, soutien à la justice, VBG.
Acteurs Belges (team Belgium)	
GAMS Belgium	Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines. Impliqué dans le passé dans des campagnes de sensibilisation MGF à Mamou (projet GIZ)
Cemavie (Centre Médical d'Aide aux Victimes de l'Excision)	Prise en charge holistique des survivant-e-s des MGF (CHU Saint Pierre Bruxelles)
Universités belges (ULB ACC / ASC appui scientifique, ACC / ASC IMT, ACC digitalisation, etc.)	Études et recherche action, identification et analyse d'initiatives et d'outils innovants pour DSSR et VBG et pour la qualité des données VBG et sanitaires
Le Monde selon les femmes	Formation genre et autonomisation, approche communautaire de prévention des VBG. *Programme financé par la DGD
WSM	Appui aux mutuelles communautaires
MEMISA	Activités de promotion de la santé et de développement sanitaire, Memisa travaille à l'amélioration du bien-être des populations et à la réduction des inégalités sociales en termes de qualité et d'accès aux soins de santé – Collaboration avec FMG en Guinée (santé mentale)
Trias	Formation des faitières sur le genre (programme financé par la DGD)

2.3.5 Groupes cibles

Groupes cibles prioritaires

- Les adolescentes et les femmes
- Les fonctionnaires du MPFPEV et les services genre et équités des Ministères cibles et les CAEFs.
- Les professionnel-le-s et managers de santé
- Les points focaux genre de l'administration régionale et des collectivités locales
- Les directions techniques et agences du Ministère de la Santé, les directions techniques du Ministère des affaires sociales
- Les services déconcentrés : APIP, AGUIPE, DPA, faitières.
- Les OSC de Conakry, Mamou et Kindia qui travaillent sur l'égalité de genre et les droits humains.
- Les jeunes (18-35 ans), filles et garçons, en recherche d'un emploi décent (qu'ils soient non-scolarisé(e)s, déscolarisé(e)s, ou diplômé(e)s)
- Les femmes en âge de procréation (15 – 49 ans)
- Les femmes leaders dans les groupements, les coopératives et les faitières
- Les leaders religieux et traditionnels des communautés prioritaires.
- Les parents et maris des (jeunes) femmes en formation, en recherche d'emploi, ou entrepreneure.

Groupes cibles indirects

- Les membres des communautés de Conakry, Kindia et Mamou

2.3.6 Zones d'intervention

Les zones d'intervention sont les trois régions de Conakry, Kindia et Mamou.

Le résultat 1 sera couvert sur les trois régions à degrés variables selon les besoins, opportunités et en particulier les synergies avec les autres interventions.

Pour le résultat 2 (offre de soins), le projet se concentrera au départ sur la région de Mamou (en commençant dans les préfectures de Dalaba et Mamou). La raison de ce choix est que le nouveau projet « Notre santé » financé par USAID, couvre toutes les formations sanitaires de Conakry et de Kindia. Il semble à ce moment de la formulation qu'il soit pertinent de se concentrer sur la région de Mamou qui n'est pas couverte par les PTF pour la SSR.

Le résultat 3 sera initialement au niveau de la région de Kindia (guichet unique à Dubréka) et de Mamou (dans le cadre de la prise en charge holistique à travers l'appui des OSC).

2.3.7 Hypothèses

- Le dialogue continu et la coordination entre les acteurs publics, privés et la société civile à travers des cadres de concertation renforce la cohérence et les synergies des acteurs pour la mise en œuvre effective de la stratégie genre et VBG
- Une meilleure connaissance des droits des femmes par la communauté (hommes et femmes) améliore la place des femmes dans la société (foncier, formations, emplois, poste de responsabilité, etc.)
- Les initiatives de sensibilisation et l'accès à une information correcte et adaptée améliorent les perceptions sur les droits des femmes et réduisent toute forme de VBG

- Les formations en SSR et le renforcement des services augmentent la confiance et l'utilisation des services de santé par la population
- L'utilisation d'outils d'information adaptés aux jeunes améliore leurs connaissances en SSR et permet le changement de comportement (réduction du harcèlement, accès et utilisation PF, diminution des grossesses précoces, etc.)
- Tous les ministères concernés et les acteurs se mobilisent pour assurer le bon fonctionnement du guichet unique
- La mise à disposition d'un guichet unique pour les VBG facilite l'accès et la prise en charge, permet une meilleure défense des droits et contribue à une réinsertion socioéconomique réussie
- Les formations et appuis aux services de sécurité et juridique et les sensibilisations communautaires améliorent l'application des lois sur les VBG

Des hypothèses de travail spécifiques seront définies pour chaque résultat, là où pertinent, lors du démarrage, suivant une démarche systématique de recherche-action pour le changement et l'innovation.

2.3.8 Risques

Risques* (DEV, OPS, FIN, REP)	Probabilité	Impact	Sévérité*	Mesures de traitement
Développement				
Le climat sécuritaire se dégrade entraînant une fragilisation de la situation sanitaire (désorganisation du système, épidémies)	2	4	8	Appui au renforcement de la gouvernance sanitaire au niveau DPS, IRS à Mamou notamment en gestion des urgences sanitaires, supervision, système de référence et contre-référence.
Instabilité de la situation politique nationale avec la fin de la transition et les élections générales (présidentielle, législatives) dont la date n'est pas encore connue, occasionnant le ralentissement de la mise en œuvre du programme.	2	3	6	Tenir compte de cette incertitude dans la programmation des activités (planning prudent et réaliste)
La situation économique et la volonté politique ne permettent pas une stratégie effective de l'assurance maladie aux populations vulnérables sur l'ensemble du	2	4	8	Identifier des alternatives avec les autorités (gratuité VGBG et SSR)
Effets du changement climatique (sécheresse, inondations) avec des répercussions sociales et sanitaires	2	2	4	Appui aux communes et préfectures pour la gestion des effets du changement climatique
Occurrence d'une épidémie (ou pandémie) comme Ebola ou autres fièvres hémorragiques	2	4	8	Appuyer le développement d'une stratégie One Health (santé, agriculture, environnement) pour renforcer les activités de prévention, l'échange des données statistiques et la coordination entre les secteurs
Opérationnel				
Forte résistance aux activités d'éducation sexuelle des adolescents et jeunes en général et en milieu scolaire	2	3	6	Identifier les enseignants et les parents d'élèves favorables à l'ESS et les impliquer comme principaux acteurs pour le déploiement des activités
Faible adhésion des acteurs pour l'applicabilité de la loi par rapport aux VBG (inclus les MGF) (impunité)	2	2	4	Renforcer la communication sur lesdites lois pour une meilleure compréhension des acteurs concernés. A cet effet, solliciter

				l'appui des ONG spécialisées en vue d'une stratégie de communication adaptée.
La situation économique ne s'améliore pas et ne permet pas le recrutement massif de personnels de santé, se traduisant par un gap persistant de personnel qualifié à tous les niveaux	2	3	6	Maintenir l'approche d'encadreurs techniques de proximité pour le maintien du niveau de qualité des sage-femmes, appuyer les DPS et améliorer l'organisation des services
Persistance et aggravation des pesanteurs socio-culturelles pour les droits des femmes, l'adoption de la PF et l'accès des adolescents et jeunes aux services SSR	2	3	6	Accompagner la mise en œuvre des volets PF, SSR et VBG d'une stratégie de communication adaptée tenant compte des cibles clés.
Le guichet unique est dysfonctionnel par l'absence de personnel pour la prise en charge holistique de qualité	2	4	8	Mobiliser tous les acteurs des différents secteurs impliqués (santé, sécurité, psychosocial)

* : Echelle de 1 à 4 : 1=très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4= très élevée. Le produit des 2 critères donne la sévérité potentielle du risque

2.4 Intervention 4 : Facilité FRagilité, Innovation et Territoire (FRIT)

2.4.1 Logique d'intervention et cadre de résultats

Objectif spécifique : les résultats et l'impact des interventions du portefeuille de coopération sont renforcés par une meilleure prise en compte de la fragilité.

Résultat 1 : Les connaissances produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération

Résultat 2 : Des actions de renforcement de capacités transversales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre.

Résultat 3 : Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues.

Comme décrit dans la partie contexte, le présent programme de coopération va être réalisé dans un contexte de transition et de fragilité multidimensionnelle : nombreuses zones d'incertitude politique, institutionnelle, économique et sociale... ; faiblesses des acteurs dans les secteurs d'intervention du programme ; dynamiques d'acteurs irrégulières, changeantes, et difficilement prévisibles...

Soutenir et accompagner des changements structurels et pérennes dans ce contexte demandera donc, tant à Enabel qu'aux acteurs avec lesquels l'Agence travaille au niveau national et local, de :

- Mieux comprendre les évolutions de contexte, les dynamiques de changement et d'innovation en cours afin d'identifier des fenêtres d'opportunité, de nouvelles marges de manœuvre, d'éventuels nouveaux points d'appui pour agir en complément des interventions sur les changements visés par le programme.
- Pouvoir soutenir des actions nouvelles, particulières ou transversales, non prévues par les interventions, et potentiellement contributrices à l'amélioration des résultats et impacts du programme de coopération.

Face à l'imprévisibilité de l'aide, et afin d'agir concrètement sur et dans la fragilité en Guinée et dans les territoires du programme de coopération, l'intervention prendra la forme d'une facilité «FRagilité, Innovation et Territoire » (FRIT).

L'enjeu de cette facilité est de pouvoir disposer d'un instrument agile et réactif au service :

- des acteurs régionaux et locaux avec lesquels Enabel travaille dans une logique de renforcement des capacités ;
- des territoires d'intervention où se mettent en place concrètement les changements visés en vue d'améliorer leur résilience.
- du renforcement des résultats et impact du programme de coopération.

L'intervention s'inscrit pleinement dans la stratégie du portefeuille (approche territoriale, approche de la fragilité, résilience des territoires) et permet d'apporter une réponse opérationnelle et concrète aux principes d'intervention pour les situations de fragilité adoptées par le Ministère de la Coopération en 2013 : intégrer le contexte et ne pas nuire, s'aligner sur les priorités locales d'une manière différente selon les contextes, agir vite et avec flexibilité tout en restant engagé sur le long terme.

Les actions soutenues par la FRIT concerneront d'abord les territoires de concentration du programme. Les acteurs de ces territoires, à savoir les autorités administratives et élues, les services techniques déconcentrés, les chambres consulaires, les universités, la société civile, les médias, les chefs traditionnels et religieux, les bénéficiaires des interventions et les populations seront soutenus dans leurs demandes et initiatives pour :

- Produire des connaissances utiles à l'action et agir pour le développement de leur territoire (Résultat 1) ;
- Renforcer leurs compétences, améliorer la gouvernance territoriale (Résultat 2) ;
- Innover au service du développement territorial (Résultat 3).

La FRIT sera aussi un levier supplémentaire dans la stratégie de renforcement de capacités du programme de coopération. L'association et la complémentarité des 4 interventions peut se schématiser comme suit.

Renforcement des capacités	Intervention 1	Intervention 2	Intervention 3
	Agriculture durable	Employabilité & insertion économique	Autonomisation des femmes et SSR
	R2 R3 R4 R5	R2 R3 R4	R2 R3
	R1 : Renforcement des acteurs dans leur rôle et mandat	R1 : Renforcement des acteurs dans leur rôle et mandat	R1 : Renforcement des acteurs dans leur rôle et mandat
Facilité FRIT Fragilité / Innovation / Territoire	Connaissances	Monitoring de la fragilité Observatoires territoriaux Analyse anthropologique	Critères : Fragilité / initiatives locales pilotes / contribut. aux objectifs
	Compétences	Pilotage stratégique Durabilité Service (au) public	Impact : Résilience des territoires
	Actions	Financement incitatif Innovation Concours Matériel	Cibles : Autorités locales Société civile Secteur privé

Figure 7 : Complémentarité interventions / FRIT

Résultat 1 : Les connaissances produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération

Il s'agira de soutenir 3 catégories d'actions

1. *Mieux connaître, comprendre et monitorer la fragilité*

Le monitoring de la fragilité (analyse des risques et opportunités dans les dimensions économique, environnementale, politique, sécuritaire et sociétale) sera décliné au niveau des territoires.

Ce monitoring permettra aux acteurs des territoires d'intervention, ainsi qu'à Enabel et à ses partenaires nationaux et locaux, de mieux prendre en compte les évolutions de contexte, les stratégies d'acteurs. Il permettra aussi de saisir plus efficacement les nouvelles opportunités et marges de manœuvre pour améliorer les résultats des interventions, l'impact du programme et le développement territorial.

2. *Approfondir la connaissance des territoires, mieux comprendre leurs dynamiques, et soutenir leur projet.*

Le diagnostic territorial réalisé durant la formulation du présent programme conclut à une grande faiblesse, fragilité et hétérogénéité des dynamiques de développement territorial dans la zone géographique du programme. Or, la pérennité des changements visés et soutenus par Enabel dépend fortement de la force de ces dynamiques. Les résultats du diagnostic préconisent de pouvoir aider les acteurs des territoires à mieux connaître et comprendre leur propre espace de vie, base indispensable pour leur permettre de construire une vision commune et un projet de territoire commun. La facilité pourra par exemple soutenir des formations-action sur le diagnostic et la prospective territoriale, des recherches actions spécifiques et complémentaires de celles programmées par les interventions....

En outre, au-delà des champs d'intervention du programme de coopération, les territoires qui ont leurs propres spécificités, (histoire, peuplement, organisation sociale et politique, dynamique d'acteurs...) pourraient souhaiter s'engager plus activement dans la construction et la mise en œuvre de projets communs structurés et sur le long terme. La facilité pourra soutenir ce type de démarches si elles peuvent potentiellement contribuer à renforcer le contrat social et l'action collective locale ainsi que les changements visés par le programme.

3. *Comprendre les ressorts culturels et sociaux*

Pour permettre à l'ensemble des acteurs, y compris Enabel, de mieux comprendre les mécanismes sociaux et culturels qui contribuent ou freinent les changements visés, il s'agira de soutenir la réalisation d'études et de recherches – actions réalisées dans le cadre de partenariats belgo-guinéens entre acteurs du monde de la recherche et praticiens du développement. Par exemple, des laboratoires d'anthropologie et de sociologie en Belgique et en Guinée pourront être mobilisés pour des analyses approfondies des dynamiques sociétales et l'étude de l'être humain dans une perspective holistique.

Résultat 2 : Des actions de renforcement de capacités transversales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre.

Les actions soutenues permettront de :

- renforcer les capacités des acteurs de changement (actions transversales et territoriales) ;
- renforcer l'ancrage territorial des interventions et accompagner les dynamiques territoriales.

La FRIT soutiendra des parcours d'acquisition de compétences composés de formations, d'activités d'appui-conseil ciblées, de voyages d'études, de mise en relation et de construction de partenariats entre acteurs belges et acteurs guinéens. Ces parcours viseront à renforcer les capacités de penser, planifier, piloter et mettre en œuvre le développement local, afin d'améliorer la gouvernance territoriale et la durabilité des résultats et impacts des interventions.

Ces parcours viseront en priorité les acteurs impliqués dans le développement territorial (Collectivités Locales, administrations déconcentrées, leaders associatifs ou religieux, chefferies...) sur des compétences et capacités complémentaires ou transversales aux 3 autres interventions. Il pourrait s'agir par exemple de renforcer les compétences des cadres et agents des préfectures, sous-préfectures et collectivités locales à la mise en place, au pilotage et au suivi de politiques publiques et/ou de services publics ; Ou, autre exemple, de former et accompagner les administrateurs et gestionnaires des structures de santé de base dans les territoires d'intervention pour renforcer leur autonomie/pérennité sans laquelle aucune offre de soin de proximité n'est possible.

Résultat 3 : Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues.

En lien avec les objectifs du portefeuille, un dispositif d'appui à des initiatives émergentes, à des actions innovantes, à des thématiques orphelines (nouvelles, non prises en compte par le programme, et à fort effet levier de changement) sera mis en place. Il permettra entre autres d'intervenir dans des domaines non prévus par le programme de coopération et de tester des approches.

Les innovations pourront être accompagnées à plusieurs stades (idéation, prototypage, démonstration, mise à l'échelle/adoption, ...) et pourront être de nature différente (technologique, sociale, organisationnelle, institutionnelle...). Elles pourront être soit proposées (venant des interventions, d'acteurs extérieurs aux territoires, ...), soit cocrées (pensées avec les acteurs), soit endogènes.

Plusieurs modalités pourront être utilisées : repérages d'innovation naissante ou en cours d'adoption dans les territoires par les interventions ; projets d'innovation hors domaine ou

portés par des acteurs externes mais potentiellement contributeurs aux changements visés par le programme ; appel à projets ; ateliers hackattons ; ateliers de cocréation...

La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à l'innovation sera confiée à une structure expérimentée dans l'accompagnement de l'innovation.

2.4.2 Indicateurs

La performance de la FRIT sera évaluée à deux niveaux :

- l'effet de la FRIT sur les résultats des interventions et sur les objectifs spécifiques du programme de coopération, ainsi que sur la résilience des territoires. Cette démarche pourrait faire l'objet d'une recherche-action spécifique.
- les résultats propres obtenus par la FRIT.

Les indicateurs de résultats et leurs cibles décrits dans le tableau ci-dessous sont indicatifs. Ils seront affinés au démarrage du programme de coopération.

Enabel fournira dans les 6 mois à compter du démarrage du programme les valeurs et les sources de vérification des indicateurs manquantes dans ce tableau.

Résultats Liens ODD	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles	Source
OS : les résultats et l'impact des interventions du portefeuille de coopération sont renforcés par une meilleure prise en compte de la fragilité				
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Amélioration des résultats et effets des interventions attribuée à la FRIT	0	Indicateur qualitatif	Évaluations externes des interventions
R1 : Les connaissances produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération				
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre d'études et d'outils de monitoring de la fragilité mis en œuvre dans les territoires d'intervention et en Guinée	0	6	Outils mis en place Rapport d'études
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre d'actions soutenues destinées à approfondir la connaissance par les acteurs de leurs territoires, et à mettre en œuvre le projet de territoire	0	6	Suivi des actions Rapports d'étude
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre d'études socio anthropologiques réalisées et disséminées	0	3	Rapports d'étude
R2 : Des actions de renforcement de capacités transversales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre.				
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre de parcours de renforcement des capacités (action publique locale, services publics locaux, autres...) réalisés	0	3	Suivi des parcours Rapports
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre d'actions soutenues pour renforcer l'élaboration, le pilotage, la coordination, et l'animation de projets de territoire dans les territoires d'intervention	0	6	Suivi des actions Rapports
R3 : Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues.				
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre de projets d'innovations soutenus ou des thématiques nouvelles	0	5	Suivi des projets soutenus Rapports projets
ODD 1, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13	Nombre de partenariats innovants créés entre acteurs belges et guinéens	0	3	Rapports Accords de partenariats entre organisations

2.4.3 Enveloppe budgétaire

Intervention FRIT		2.000.000
A Les résultats et l'impact des interventions du portefeuille de coopération sont renforcés par		1.559.720
A01 Les connaissances complémentaires produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération		810.000
A02 Des actions de renforcement de capacités transversales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre.		249.720
A03 Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues.		500.000
Z Moyens généraux		118.600
TOTAL HR		321.680
HR expertise	5%	321.680
HR support	0%	0

2.4.4 Acteurs

Acteurs	Secteurs / Thèmes
Autorités nationales	
Direction nationale de la coopération internationale	Dans le comité de pilotage, coprésidence de la Facilité
Régions de Kindia et Mamou	En tant qu'autorité administrative au niveau régional, la Région est responsable du pilotage et de la coordination des politiques et stratégies nationales dans les territoires d'intervention
Collectivités Locales (Communes)	Responsable du développement de leur territoire et de la délivrance de services publics de base
Acteurs nationaux non-gouvernementaux et secteur privé	
Université de Kindia	Formation à l'aménagement de territoire Réalisation de diagnostics et d'études prospectives territoriales, de recherches actions sur les territoires d'intervention
Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique de Guinée (LASAG)	Analyses approfondies des dynamiques sociétales Réalisation d'études et de recherches – action sociaux anthropologiques pour alimenter les stratégies des interventions et mieux comprendre les ressorts culturels et sociaux des pratiques
UGANC – Faculté de Médecine	Analyses épidémiologiques et recherche action pour alimenter le dialogue et la prise de décision basée sur l'évidence ; recherche sur la préparation des pandémies
Acteurs internationaux (bi, multi, ONGI)	
Centre International d'Etudes pour le Développement Local de l'Université Catholique de Lyon (CIEDEL)	Formation-action, accompagnement à la réalisation des diagnostics territoriaux, à l'élaboration de projets de territoire, à l'animation territoriale
Butterfly Works	Appui à l'innovation technique, sociale et territoriale
Centre d'excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des Maladies (CEA PMT)	Objectif est d'établir un programme régional d'excellence en matière de formation et de recherche pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles
Université de Saint-Louis	Expertise sur l'étude de la fragilité. Monitoring de la fragilité en Guinée et dans les territoires d'intervention
Acteurs Belges (Team Belgium)	
VITO	Accompagnement à l'innovation, économie verte notamment
Egmont Royal Institute	Elaboration et mise en œuvre de parcours de renforcement de capacités des acteurs à produire et améliorer l'action publique locale et les services publics locaux

Universités belges (ULB ACC / ASC appui scientifique, ACC / ASC IMT, Contrat cadre digitalisation, etc.)	Études et recherche action, identification et analyse d'initiatives et d'outils innovants pour DSSR et VBG et pour la qualité des données VBG et sanitaires
--	---

2.4.5 Groupes cibles

Groupes cibles prioritaires

Les trois grandes catégories de groupes cibles prioritaires sont :

- Les acteurs impliqués/engagés dans les dynamiques et projets de territoires : faitières du secteur privé, coopératives, organisations associatives, représentants des habitants, autorités traditionnelles et religieuses, acteurs du financement de l'économie.
- Les collectivités locales et les services publics déconcentrés des territoires d'intervention
- Les pouvoirs publics et les administrations impliquées dans le programme de coopération

Groupes cibles indirects

- Habitant.e.s des territoires d'intervention

2.4.6 Zones d'intervention

Les zones d'intervention sont celles du programme de coopération.

2.4.7 Hypothèses

Trois hypothèses conditionnent la réussite de la FRIT.

- les équipes managériales et opérationnelles s'approprient les enjeux, les problématiques et les approches transversales qui sous-tendent l'ensemble du programme de coopération, en particulier ceux portant sur la fragilité, le développement territorial et l'innovation.
- l'unité de gestion de la FRIT est présente dans les comités régionaux de concertation et se positionne en proximité et transversalité des interventions sur le terrain, afin de pouvoir rapidement identifier les demandes, besoins ou initiatives.
- l'instrument est simple de compréhension et d'utilisation pour les utilisateurs et bénéficiaires, afin de leur permettre de le mobiliser le plus efficacement possible.

2.4.8 Risques

Risques* (DEV, OPS, FIN, REP)	Probabilité	Impact	Sévérité*	Mesures
Développement				
Faible contribution des actions soutenues par la FRIT aux résultats et impacts du programme de coopération	2	3	6	Proximité des interventions Association des IM au comité de pilotage Présence régulière de l'équipe technique dans les territoires d'intervention
Occurrence d'une épidémie (ou pandémie) comme Ebola ou autres fièvres hémorragiques	2	4	8	Appuyer le développement d'une stratégie One Health (santé, agriculture, environnement) pour renforcer les activités de prévention, l'échange des données statistiques et la

				coordination entre les secteurs
Opérationnel				
Faible sollicitation et appropriation de la FRIT par les partenaires et les bénéficiaires	2	3	6	Stratégie de communication via interventions à mettre en place Présence régulière de l'expert national dans les territoires d'intervention

* : Echelle de 1 à 4 : 1=très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4= très élevée. Le produit des 2 critères donne la sévérité potentielle du risque

2.5 Ressources financières et humaines

	TOTAL BUDGET	%	PART HR	%
TOTAL PORTFOLIO	34.000.000	100%	10.693.279	31%
TOTAL RESULTATS	27.398.780	81%	6.993.760	20,6%
TOTAL MOYENS GENERAUX	6.601.220	19%	3.699.519	10,9%
RESERVE	-	0%	-	

L'enveloppe totale allouée au nouveau Programme (2023-2027) s'élève à 34 mio d'Euros.

Les moyens généraux, qui représentent 19% du budget total, comprennent les besoins en investissement (matériel roulant, mobiliers, ordinateurs, etc.), les RH support, les frais de fonctionnement, de suivi/évaluation/audit, de communication, et les frais liés à la sécurité.

La part budgétaire allouée à l'ensemble des RH du portefeuille s'élève à 31% du budget total. Les 2/3¹³ de ce montant concernent les coûts d'expertise technique en charge de l'exécution directe des activités. Ils sont donc repris dans le budget 'résultats'.

Le besoin de mobiliser un volume important d'expertise technique dans le contexte guinéen s'explique (i) par le déficit généralisé d'expertise au niveau des services techniques déconcentrés et des opérateurs privés (contexte de fragilité, fuite des cerveaux à l'international, captation par les acteurs miniers proposant les meilleures rémunérations...) ¹⁴ et (ii) par le besoin important de renforcement d'acteurs dans le cadre du nouveau Programme focalisant en priorité sur des appuis 'soft' ¹⁵.

Afin de consolider les opérations sur le terrain le plus efficacement possible, Enabel fidélisera autant d'effectifs internes que possibles à travers des procédures de recrutement internes.

De plus, une partie des ressources matérielles allouées au portefeuille (matériel roulant, mobiliers, ordinateurs, groupe électrogène, etc.) sera récupérée sur le programme bilatéral en clôture.

2.6 Modalités de mise en œuvre

2.6.1 Les outils de mise en œuvre

Le programme de coopération avec la Guinée fait l'objet d'une Convention Spécifique entre le Royaume de Belgique et la République de Guinée établie dans le cadre plus général de la

¹³ Les fonctions support (finances, contractualisation, administration...) concernent 1/3 des RH, soit moins de 11% de l'enveloppe globale.

¹⁴ En Guinée, Enabel doit recourir plus qu'ailleurs à de l'expertise interne pour compenser la difficulté de confier l'exécution à des tiers : 30% de marchés publics infructueux, échecs de la plupart des services publics lors des scans organisationnels visant à accorder des subsides, tissu associatif faible avec des capacités d'absorption limitées.

¹⁵ Après un programme de démarrage et un 1er portefeuille comportant beaucoup d'infrastructures et d'équipements structurants, l'orientation stratégique du nouveau portefeuille consiste à mettre l'accent sur l'entretien et la durabilité des infrastructures, les modalités de gestion, la maîtrise d'ouvrage communale, etc... Les besoins prioritaires dans les 4 années à venir concernent par conséquent en priorité des appuis soft. Un résultat spécifique de renforcement de capacités a été intégré à chaque intervention.

Convention Générale de coopération entre les deux pays. Par une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel établie conformément au contrat de gestion en vigueur, l'Etat belge confie à Enabel la mise en œuvre du programme de coopération.

L'exécution des interventions du programme de coopération se fait donc sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-) publique, de la société civile et du secteur privé.

Mise en œuvre directe par Enabel	Sous-traitance via des marchés publics (services, travaux, fournitures)	Octroi de subsides à des entités publiques et des organisations privées éligibles	Coopération horizontale non-institutionnalisée : <ul style="list-style-type: none">• Accords de Coopération avec entités publiques• Conventions de Coopération avec UN
---	--	--	--

En plus de la mise en œuvre directe par ses équipes d'intervention et l'apport en expertise propre, Enabel peut, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

- sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des marchés publics ;
- recourir à l'octroi de subsides au niveau des résultats du programme de coopération pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques ;
- recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
 - des accords de coopération avec des entités publiques de droit public belge ou européen au niveau des domaines du programme de coopération pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
 - des conventions de coopération avec des organismes onusiens au niveau des domaines du programme de coopération pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

L'annexe reprend un aperçu des opportunités d'octrois directs de subsides dûment motivées, et d'accords de coopération spécifiques, déjà identifiées au cours du processus de formulation.

Enfin, l'Accord opérationnel entre Enabel et un partenaire de mise en œuvre permet de fixer les conditions dans lesquelles certains appuis d'Enabel sont mis à disposition de ce partenaire ou de préciser les conditions de son implication dans la réalisation d'activités concrètes. Cet instrument ne peut donner lieu à un transfert financier hormis, lorsque justifié, le remboursement de certains frais (déplacement, per diem, hébergement) aux participants impliqués.

Toujours dans le cadre de l'adaptation au contexte de fragilité et de recherche d'agilité pour une plus grande performance du portefeuille de coopération, Enabel Guinée a commandité une expertise chargée de proposer les adaptations et modifications des outils et procédures, en vue d'une amélioration des processus de contractualisation. Le rapport de cette étude contient une série de mesures concrètes dont trois sont envisagées dans le cadre du nouveau portefeuille de coopération :

- Le calcul des indemnités de nuitées au forfait, à l'image de ce qui est déjà d'application pour les per diem : le caractère multi sites du portefeuille et les interactions permanentes entre les territoires impliquent des déplacements très

réguliers des équipes et des partenaires de mise en œuvre. La gestion des justificatifs de très faibles montants représente un investissement de temps et de RH disproportionné. Dans un souci d'efficacité et de "value for money", le calcul des frais de nuitées passera au forfait, sur base de justification de l'effectivité de la mission (ordre de mission validé visé).

- L'ouverture d'une possibilité d'accorder des avances partiellement non cautionnées : il s'agira de donner au programme la possibilité d'accepter l'octroi d'une avance à un contractant sur la base d'une analyse des risques ciblée. Cette possibilité sera étudiée au cas par cas afin de mesurer le rapport risque/bénéfice d'une avance non garantie (références positives du contractant, checks références encourageants, montant réduit de l'avance...). Ce système sera particulièrement utile pour les marchés <30.000 € qui sont rarement soldés par une résiliation.
- Application nécessaire de la méthode de préqualification des entreprises pour un ensemble de marchés homogènes afin de pouvoir réaliser des procédures restreintes au moment de l'identification des besoins détaillés.

Les détails de mise en œuvre de ces mesures seront précisés dans le manuel pays.

2.6.2 Les primes aux agents du secteur public

Le partenariat entre Enabel et les institutions publiques dans nos pays d'intervention est au cœur de la coopération gouvernementale. De ce fait, ces institutions publiques partenaires ont toujours été impliquées et responsabilisées dans la gouvernance stratégique et opérationnelle de nos interventions. De plus, à travers l'instrument 'subsides', Enabel finance des actions de développement à l'initiative de ces institutions, en appui aux résultats des interventions et en phase avec leur mandat public.

Afin de rendre cette collaboration aussi performante que possible (et spécifiquement dans des contextes fragiles), il s'avère important pour Enabel de prendre de diverses dispositions pour renforcer ces institutions publiques dans l'exercice de leur mandat. La mise en place de mécanismes d'incitation des agents publics (notamment à travers des primes de performance) est un moyen permettant de motiver ces agents et de réduire les risques de non atteinte des résultats.

Idéalement, le paiement des primes est organisé dans le cadre des conventions de subsides (CSub). Considérant les défis relatifs à la gestion financière et aux questions de gouvernance institutionnelle en Guinée, Enabel peut envisager -en complémentarité avec les CSub- l'attribution des primes de performance¹⁶¹⁷ additionnelles aux agents de l'Etat. Ce mécanisme d'incitation sera alors soumis aux principes suivants :

- la prime peut uniquement être prévue dans le cadre des actions contribuant aux résultats du programme et en phase avec le mandat du service public concerné
- elle constitue une prise en charge qui doit être liée à une réalisation ou livrable concret validé
- le paiement se fera directement aux agents concernés, aucun montant ne transitera via l'institution partenaire même (à l'exception des primes dont le paiement est intégré dans une CSub)
- l'Etat guinéen demeure seul employeur¹⁸ des agents publics bénéficiaires des primes
- l'attribution est régie par un contrat de performance, à formaliser dans un protocole d'accord entre Enabel et l'institution publique concernée

¹⁶ ces pratiques d'octroi de primes ont déjà été expérimentées en Guinée dans le cadre du programme de démarrage (2016-2018) et ont prouvé leur efficacité, notamment dans le cadre du suivi technique des activités agricoles (BTGR-Kindia)

¹⁷ les primes comprennent tous les autres frais inclus tels que les impôts, les charges sociales, assurances et autres frais généraux qui doivent être réglés par l'agent selon la réglementation fiscale guinéenne

¹⁸ les agents concernés ne peuvent en aucun cas se prévaloir de la qualité de travailleur d'Enabel. Enabel n'engage aucune responsabilité en cas de tout risque, accident ou maladie qui surviendraient dans le cadre des tâches qu'elle confiera aux agents du secteur public via le contrat de performance, ceux-ci devant en référer à leur employeur l'Etat guinéen.

- les primes ne peuvent se substituer aux salaires des agents, elles concernent uniquement les agents publics dûment immatriculés suivant la législation guinéenne
- les montants journaliers seront basés sur un cadre officiel guinéen et/ou sur des accords entre partenaires (p.ex. un alignement sur les pratiques d'un groupe Inter-bailleurs)
- la mobilisation des agents ne déforce pas le service public, mais au contraire s'inscrit dans un renforcement intégré de ce service public
- les agents publics, ainsi que les activités sont identifiés conjointement par Enabel et l'institution publique concernée

Les détails de mise en œuvre du système d'incitation seront précisés dans le manuel pays après un accord explicite du comité de direction d'Enabel.

2.7 Cycle de mise en œuvre

La durée de la convention spécifique proposée pour le Programme de coopération Guinée Belgique est de 48 mois.

La phase d'exécution démarrera le 01/12/2023. La phase d'exécution est précédée par la phase de pré-démarrage et suivie par la phase de clôture administrative (6 mois).

Les guides de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative/financière et une série de guides de management opérationnel d'Enabel constituent la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

Le schéma ci-dessous reprend l'échéancier global pour la mise en œuvre du programme en précisant la durée des phases .

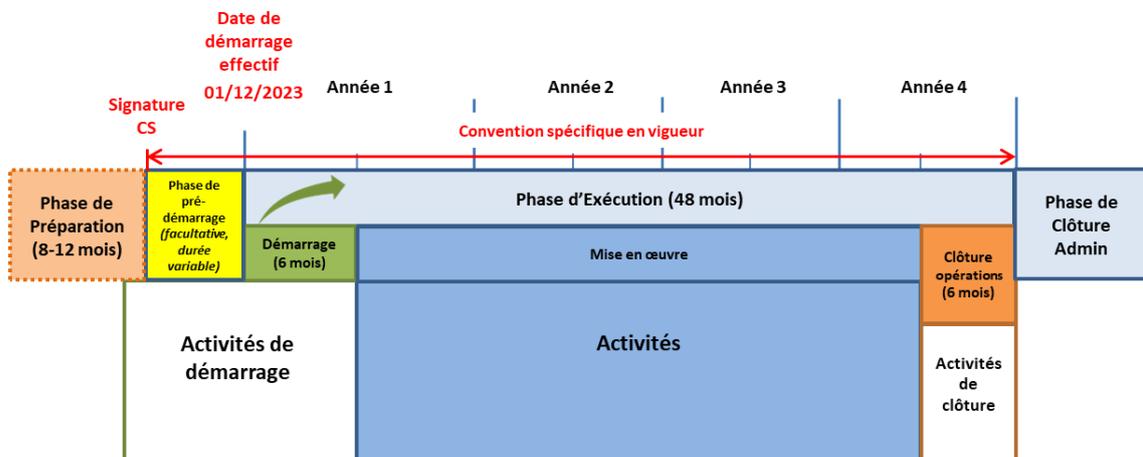


Fig.8 : Calendrier de mise en œuvre global du programme de coopération

2.7.1 Le pré-démarrage

La phase de pré-démarrage couvre la période comprise entre la signature de la convention spécifique et la date de démarrage effectif. Les principales actions suivantes doivent être réalisées durant cette phase: (i) Préparation des démarches règlementaires nécessaires ; (ii) Identifications des RH à mobiliser ; (iii) Lancement des recrutements des RH internationales et nationales ; (iv) Préparation d'éventuels marchés nécessaires en vue de la Baseline ; (v) Ouverture du compte principal ; (vi) Préparation des achats de matériel (dont véhicules, si nécessaire).

2.7.2 L'exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : (i) démarrage effectif ; (ii) mise en œuvre ; (iii) clôture opérationnelle.

Le démarrage effectif : la phase de démarrage proprement dite débute le 01/12/2023 et se conclut par la validation par les CoPils des éléments du rapport de démarrage. Au début de cette phase, la direction des interventions prend fonction et se tiennent les CoPils d'ouverture de l'intervention. Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation): (i) Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction; (ii) Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention; (iii) Réalisation des formations nécessaires; (iv) Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline; (v) Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention; (vi) Planification opérationnelle, des contrats et financière de l'intervention; (vii) Lancement des activités liées à la phase de prospection ;

Le CoPil valide les éléments suivants : (i) La première planification opérationnelle et financière ; (ii) Le plan de travail de la baseline.

Le PV de ce CoPil et les éléments qu'il valide constituent le rapport de démarrage.

La mise en œuvre : La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le CoPil et se termine lors de l'approbation par le CoPil du planning de clôture.

La clôture opérationnelle : la phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention. Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par l'équipe de projet et soumise à l'approbation du CoPil. Les financements de tous les engagements faits avant l'expiration de la CS, quels que soient leurs types (marchés publics, subsides, accords spécifiques de coopération, etc.) dont la date de fin prévue au moment de l'engagement se situe avant la fin de la CS, seront utilisés d'office au-delà de la fin de la CS si les engagements y afférentes n'ont pas été complètement exécutés à leur date de fin prévue. Le rapport final sera rédigé pendant cette période et sera présenté pour approbation au CoPil dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'équipe de projet est déchargée.

2.7.3 La clôture administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par Enabel à la DGD pour demande de réception définitive au plus tard 6 mois après la fin de la convention spécifique. Une fois ce rapport approuvé par la DGD, l'intervention est administrativement clôturée. Le budget non utilisé sera récupéré par la Partie belge à la clôture administrative de l'intervention.

2.8 Modalités de pilotage

2.8.1 Cadre organisationnel

Tenant compte du contexte pays (transition politique), de l'environnement multi-acteurs, du ciblage géographique, de l'approche territoriale proposée et de l'ancrage des interventions, un dispositif organisationnel équilibré est proposé au niveau du portefeuille. Il vise un pilotage, un suivi et une exécution efficaces des interventions et une gestion adéquate des relations partenariales établies, en particulier au niveau des zones d'interventions.

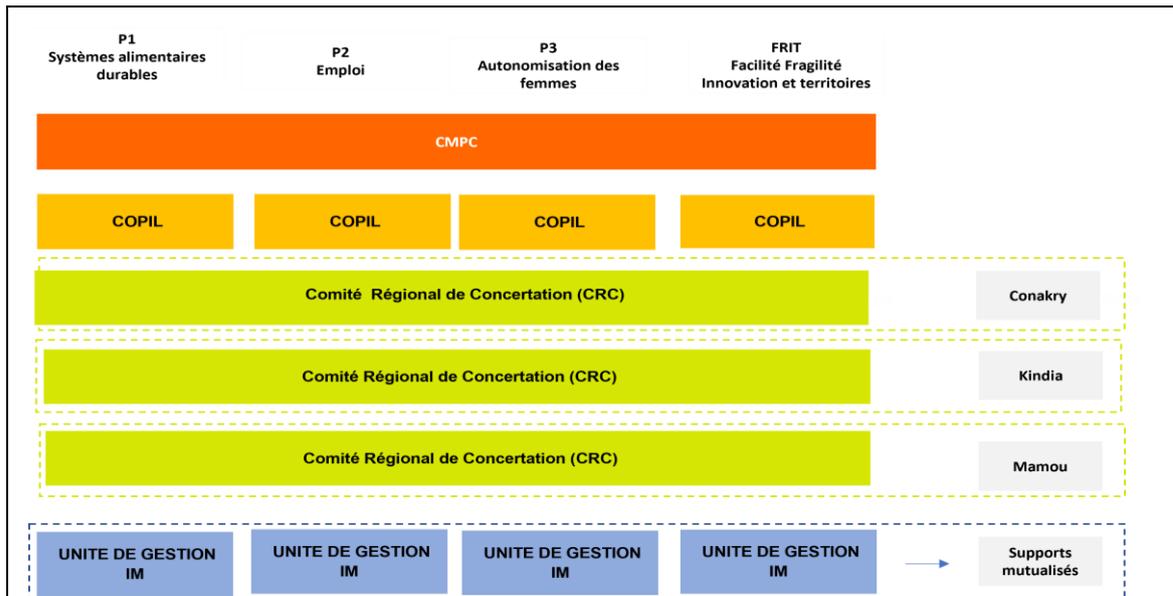


Fig.9 : Schéma organisationnel de la gouvernance du Programme de Coopération

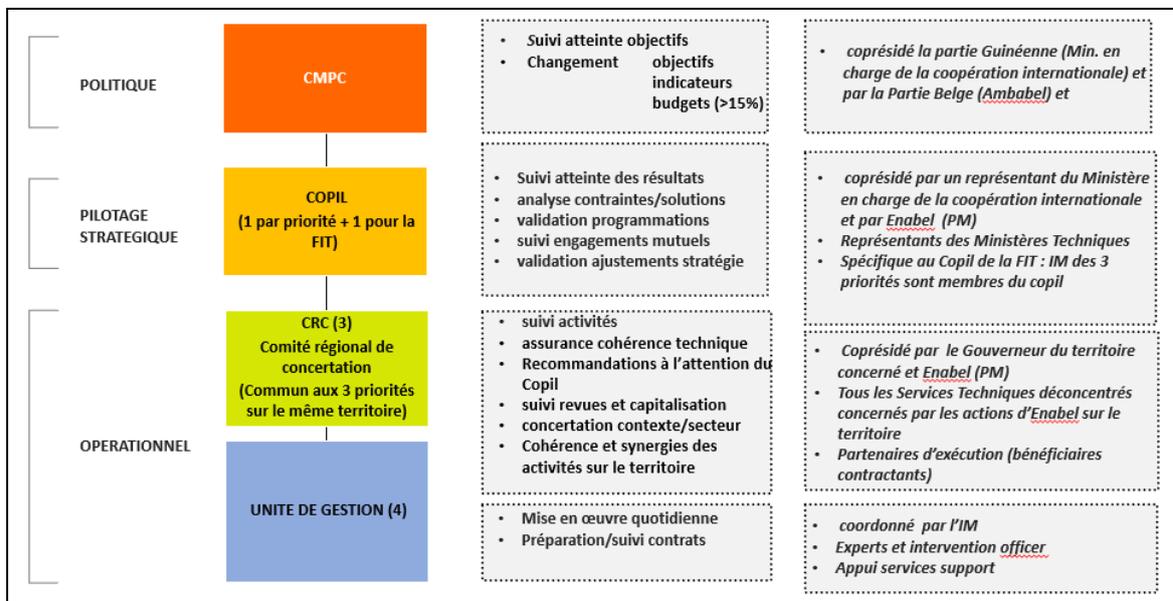


Fig. 10 : Cadre de pilotage du Programme de Coopération

(i) gouvernance politique

Le pilotage politique du portefeuille est assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC). Il veille à la cohérence stratégique globale du portefeuille, apprécie son état d'avancement général et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal réglementaire (CS). Le CMPC se réunit au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Guinée). Il est coprésidé par le Ministère en charge de la Coopération internationale pour la partie guinéenne et par le ou la Directeur.trice général.e de la DGD (ou par celui qu'il.elle désigne) pour la partie belge. Un.e représentant.e d'Enabel participe aux réunions du comité. Sa composition finale est convenue entre les deux parties.

(ii) gouvernance stratégique

Le pilotage/suivi du portefeuille au niveau stratégique est assuré par des Comités de Pilotage (CoPils) au niveau de chaque intervention du portefeuille. Le CoPil se charge du suivi et de l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique. Le Comité de pilotage est co-

présidé par le représentant du Ministère en charge de la Coopération internationale et le Portfolio manager d'Enabel avec la participation des Ministères techniques impliqués dans chacune des priorités (voir tableau ci-dessous). Outre Enabel et les principales parties prenantes étatiques, le CoPil peut inviter la société civile et le secteur privé impliqués dans l'intervention. Un comité de pilotage propre est mis en place pour la facilité FRIT (intervention 4). Il est co-présidé par le représentant du Ministère en charge de la Coopération internationale, le portfolio manager d'Enabel avec la participation des intervention managers des 3 priorités.

Le comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an et, le cas échéant, à la demande d'un de ses membres. Il se tient en alternance dans chacun des 3 territoires et est, dans la mesure du possible, précédé de visites de terrain afin de permettre à ses membres de bien apprécier la réalité du contexte de l'intervention et d'échanger avec les membres du CRC (cf infra). Un règlement d'ordre Intérieur est rédigé pour chaque comité de pilotage au démarrage du portefeuille et approuvé lors de la seconde séance.

	Intervention 1	Intervention 2	Intervention 3	Intervention 4
Co-présidents	Ministère du plan et de la coopération internationale / Enabel			
Membres étatiques	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage Ministère de l'Environnement et du développement durable	Ministère du Commerce et de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME) Ministère de la Formation Technique et Professionnelle et de l'Emploi (MFPTE-E) Ministère de la Jeunesse (MJS) Ministère en charge de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables	Ministère de la Promotion Féminine, l'Enfance et les Personnes Vulnérables (MPFEPV) Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)	
Autres membres	Secteur Privé / Société civile			

(iii) gouvernance opérationnelle

Il s'agit ici du dispositif de gouvernance à établir au niveau opérationnel afin d'assurer la gestion/coordination et le suivi périodique des opérations du portefeuille sur le terrain.

Un Comité Technique (CoTech), regroupant les principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) des interventions est mis en place pour assurer le pilotage et le suivi au niveau opérationnel. Il servira également d'espace échanges d'information et de concertation pour les acteurs concernés.

Ce **Comité Technique** est appelé **Comité Régional de concertation (CRC)**. Il est mis en place au niveau de chaque territoire comme dispositif commun de coordination, de suivi des synergies et de mutualisation des ressources entre les interventions. Il permet en outre la mobilisation efficace des expertises et ressources en appui à l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer la coordination des opérations au niveau de chacun des 3 territoires ciblés par le portefeuille, à savoir Conakry, Kindia et Mamou. Le CRC a également un rôle de suivi évaluation, de contribution à la capitalisation.

Le Comité Régional de Concertation ne se substitue pas aux structures de coordination existantes mais veille à ce que les interventions de la coopération belges soient cohérentes entre elles et soient alignées sur les stratégies de développement économique et social régional.

Il est co-présidé par le Gouverneur ou son représentant et par le Portfolio manager d'Enabel et est composé des services techniques déconcentrés partenaires de l'exécution des 3 interventions. Le CRC aura le cas échéant un rôle de proposition et de conseil par rapport à la Facilité FRIT. Dès lors que le Code des collectivités territoriales assigne le rôle de pilotage du développement économique et social au niveau régional, le dispositif proposé permet d'assoir l'approche territoriale du programme de coopération, partie intégrante de la stratégie. Ce dispositif tient compte des leçons apprises du portefeuille 2019-2023.

La **gestion opérationnelle de chaque intervention est assurée par l'unité de gestion** qui assure la mise en œuvre quotidienne des opérations au niveau de chaque intervention. L'unité de gestion, opérationnalisée par Enabel, est coordonnée par un intervention manager. Elle se compose d'une équipe technique permanente, des experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de support. Certaines ressources humaines sont partagées avec d'autres interventions du programme bilatéral ou exécutées pour des tiers.

Le Portefeuille sera exécuté selon les principes de partenariat, de collaboration, de transparence et de partage mutuel d'information avec l'ensemble de partenaires locaux, nationaux et régionaux. S'il y a lieu des lettres d'entente et/ou des accords opérationnels seront conclus avec les partenaires clés.

Notons encore que pour des raisons de bonne coordination, de synergie et de complémentarité entre acteurs, Enabel prend également part aux mécanismes de coordination et de concertation mis en place par les autorités de Guinée et leurs partenaires techniques et financiers (groupes sectoriels, groupes techniques thématiques, etc.).

A noter que la **vigilance 'genre'** sur toutes les interventions du programme se fera à travers le portfolio manager et l'IM de l'intervention 3. Avec le portfolio manager, l'équipe de l'intervention 3 assurera la cohérence et apportera son soutien stratégique et opérationnel aux interventions 1 et 2 dans le domaine du genre. Cela se fera aussi à travers les différentes réunions de coordination régionales (comité régional de concertation).

2.8.2 Monitoring, évaluation, capitalisation et audit

La Coopération gouvernementale belge et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement. Dans le cadre du programme de coopération, ceci se décline en un ensemble intégré d'instruments et d'approches générant des informations adéquates et fiables. Ceux-ci permettent aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement en prenant des décisions basées sur des données factuelles,

- en améliorant en continu les stratégies et processus,
- en étant redevable envers les parties prenantes concernées, y compris les bénéficiaires finaux,
- en assurant un suivi de la performance de développement.

L'ensemble des instruments prend en compte également les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale belge et ses partenaires. Le programme de coopération et les interventions incluent cet ensemble intégré d'instruments ainsi que la garantie d'un budget adéquat pour leur application.

Au niveau du programme de coopération, les instruments prévus sont :

- Les rapports annuels de résultats et le rapport final de résultats du programme de coopération.
- L'évaluation du programme de coopération, menée une fois au cours de sa période de mise en œuvre. Les résultats de l'évaluation doivent pouvoir alimenter la revue à mi-parcours du programme de coopération et la préparation du cycle de

programmation suivant. L'évaluation prend en compte le fait que la coopération gouvernementale s'inscrit dans un partenariat à plus long terme. Les méthodologies de suivi et évaluation mettront l'accent sur le suivi des outcomes (et des outcomes intermédiaires) pour documenter la contribution d'Enabel aux changements (y compris de façon qualitative). Les processus et approches pour le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la capitalisation seront adaptés au contexte et centrés sur les utilisateurs des produits.

- L'évaluation stratégique, si le programme de coopération ou une de ses composantes vient à être inclus dans la programmation des évaluations stratégiques à visée thématique de la coopération belge.

Au niveau des interventions, les instruments nécessaires sont constitués du suivi de la performance et d'autre part d'un ensemble d'activités de gestion et de partage des connaissances (apprentissage).

Le suivi de la performance intègre :

- La finalisation du cadre de suivi et d'évaluation de chaque intervention,
- La planification et le suivi opérationnels (couvrant les activités, les contrats, les ressources humaines et les budgets),
- L'audit qualité des données de suivi, d'évaluation et d'apprentissage,
- Les rapports annuels,
- Il n'est pas exclu, si le besoin se présente, que les interventions organisent une (auto)-évaluation à leur niveau.

L'apprentissage intègre :

- L'organisation d'un processus d'apprentissage intégrant une logique évaluative dès le démarrage du programme de coopération ainsi que la mise à disposition des moyens (humains, financiers) et la gestion documentaire,
- Une réflexion systématique basée sur la recherche-action,
- L'apprentissage par les pairs,
- Le développement de communautés de pratiques,
- La capitalisation d'expérience qui pourra se focaliser tant sur des produits que des processus, sera accompagné par les experts sectoriel d'Enabel et leurs partenaires.

Un MEL Officer (Monitoring, Evaluation & learning) par intervention et un expert capitalisation au niveau du programme de coopération veilleront à garantir l'existence, la qualité, la fiabilité et l'adaptation du système de monitoring et d'apprentissage sur les résultats de développement au niveau de chaque domaine d'intervention.

La ligne du temps globale du système de monitoring, d'évaluation et d'apprentissage du programme est la suivante :

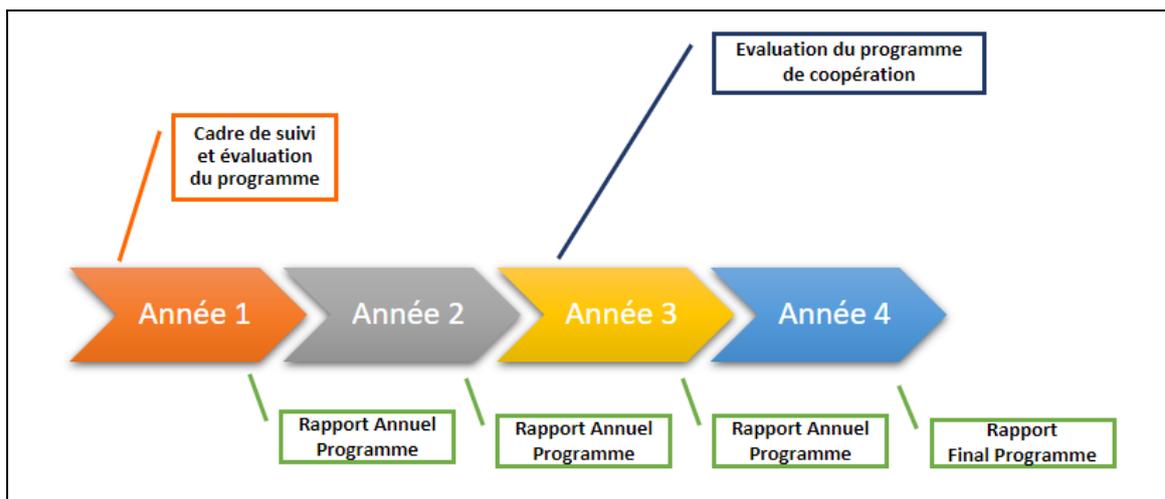


Fig. 11 : ligne de temps du système de monitoring, d'évaluation et d'apprentissage

Au maximum deux audits par intervention sur la durée totale du programme pourront être effectués conformément aux règles d'Enabel en la matière. La firme d'audit sera certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités et des standards reconnus internationalement.

2.9 Durabilité des interventions

Le renforcement des capacités des partenaires institutionnels, combiné à un accompagnement au changement pendant toute la durée du programme contribue à la durabilité des résultats atteints. Dans le même ordre d'idées, baser le renforcement de la gouvernance au niveau central et local sur des outils, cadres de concertation et dynamiques existants permet d'améliorer le pilotage et la coordination des différents cadres stratégiques par les acteurs institutionnels. En s'alignant aux politiques nationales tout en prévoyant des instances de gouvernance qui visent la codécision, le programme s'assure également du portage politique des actions envisagées.

Deuxièmement, les activités seront mises en œuvre dans une démarche participative, impliquant activement les groupes cibles (directs et indirects) dans les différentes phases des interventions. Cette démarche participative garantira des actions basées sur les besoins et la demande ce qui contribue à la pertinence des actions et in fine leur durabilité.

Enfin, des processus de recherche-action tout au long de la mise en œuvre des interventions devront permettre un apprentissage continu, et contribueront à la durabilité des interventions à travers le développement de plans de capitalisation des bonnes pratiques testées. Le programme privilégiera la capitalisation des outils, des pratiques, et des initiatives existantes et qui appartiennent aux acteurs. La capitalisation permettra également de modéliser certaines pratiques ou approches innovantes afin qu'elles soient plus facilement mises à l'échelle.

2.10 Financement par d'autres acteurs européens et internationaux

Les projets pour tiers en cours sont porteurs d'un certain nombre de leçons utiles à la réflexion et à l'enrichissement du portefeuille d'Enabel dans sa totalité. Depuis le démarrage du programme bilatéral précédent, les synergies et les renforcements mutuels entre les interventions ont été activement encouragées. On cite quelques exemples ci-dessous pour les interventions mises en œuvre sur financement européen.

Le programme **Integra** a développé une expertise unique en matière d'insertion des jeunes non qualifiés. Son offre de services s'étale sur 9 mois et permet aux jeunes de disposer d'un parcours d'insertion complet comprenant des formations en compétences de la vie, une

éducation financière (y inclus une bancarisation systématique), des formations qualifiantes et enfin une expérience terrain avec les chantiers école. La stratégie d'intervention était particulièrement appréciée par la partie nationale qui l'a valorisée dans le cadre de sa stratégie nationale d'emploi des jeunes.

Integra a pu contribuer au renforcement des interventions bilatérales par exemple à travers des travaux de réhabilitation de routes (les chantiers écoles) afin de désenclaver une zone d'activités agricoles appuyée par l'Entreprenariat agricole.

She decides a pu élargir son groupe cible pour l'approche « conversations transformatrices » (dans le cadre des relations entre hommes et femmes, tenant compte avec la problématique des Violences Basées sur le Genre en Guinée) vers les bénéficiaires (les groupes de jeunes) d'Integra.

Sanita se focalise sur la gestion et la valorisation des déchets et le projet appuie l'émergence d'une économie verte et circulaire encore peu développée en Guinée. A Kindia, l'opérateur du compostage (accompagné par l'entreprenariat urbain et prestataire de Sanita) fait partie des bénéficiaires de la filière vente d'Entreprenariat agricole.

Pour le futur, des nouvelles interventions sur financement européen se préparent :

PAIED (Programme d'Appui à l'insertion et à l'Emploi décent par la Formation Professionnelle) sera mis en œuvre en tant que « Team Europe initiative », ensemble avec l'AFD et la GIZ. Le volet mis en œuvre par Enabel (**10 mio €**) se concentrera -entre autres- sur l'organisation de la formation professionnelle dans la même zone géographique que le portefeuille bilatéral et pourra apporter un lien direct en premier lieu avec les activités sous priorité 2 : le lien entre l'offre (de jeunes qualifiés, formés) et la demande (des entreprises professionnalisées à la recherche de travailleurs) sera concrétisé. Démarrage prévu dans le dernier trimestre de 2023.

Projet Migration : à la demande de la DUE, Enabel a fourni une concept note concernant la réintégration durable des migrants de retour en Guinée. Le 16 mai, lors d'une réunion avec Expertise France, GIZ et l'AFD, la DUE a demandé qu'Enabel prenne le lead de cette nouvelle intervention sur financement de leur Plan d'Action 2024. **Budget global : 20 mio €**. Expertise France sera le partenaire d'Enabel pour cette intervention. Enabel estime aussi que ce nouveau projet pourra établir des liens utiles avec le nouveau portefeuille bilatéral dans les différents domaines concernés (guidance des jeunes vers l'emploi dans l'agriculture ou d'autres domaines, sensibilisation au niveau des droits sexuels et reproductifs...)

Opportunité de financement UE pour contribuer à la **mise en place d'une couverture sanitaire universelle en Guinée** : la DUE a partagé une note conceptuelle sur la couverture sanitaire universelle dans laquelle Enabel pourrait jouer un rôle sur au moins trois composantes : un renforcement de la gouvernance en santé, un programme pilote d'assurance maladie et une offre de soins de qualité. D'autres partenaires comme Expertise France seront également inclus. Ce projet pourra optimiser les actions du programme bilatéral, en particulier sur le pilier protection sociale de l'approche retenue en matière de travail décent et donner un réel élan vers une protection sociale en santé plus durable et inclusive des plus vulnérables. Ce programme est prévu pour 2024.

Annexe 1

Aperçu des partenariats de mise en œuvre envisagés moyennant un octroi direct (par ordre alphabétique)

La décision définitive sur la pertinence de la modalité envisagée sera confirmée par l'intervention au cours de la mise en œuvre.

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget / Intervention / résultat	OBJET CSUB / ASC	ARGUMENTAIRE
SUBSIDES (octroi direct)		
AGIL : 172.500 € ONG guinéenne I3/R1 : 172.500 €	- organiser des conversations transformatrices et des ateliers de confiance en soi en particulier pour les femmes entrepreneurs, les coopératives, les faitières et les écoles	-AGIL a déjà été partenaire de mise en œuvre de She decides ; les résultats atteints ont été positifs -l'ONG dispose d'une expertise unique en Guinée dans le domaine -la poursuite des appuis assure une continuité -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
AID-Guinée : 260.000 € ONG guinéenne I1/R3 : 60.000 I1/R5 : 100.000 € I2/R4 : 100.000 €	-consolidation des actions en appui à la mise en place de nouveaux GFECs -suivi des GFECs mis en place dans le Portf19-23 (Entreprena)	-AID-Guinée a déjà bénéficié d'un subside dans le cadre du Portf19-23 (entrepreneuriat féminin) ; les résultats atteints ont été positifs -ONG dispose d'expertises et d'expériences plutôt uniques à la fois dans les domaines et zones (Mamou) d'intervention ciblés -fort ancrage local, relations partenariales et de confiance établies -dotée d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité, en partie construits dans le cadre du partenariat du portefeuille précédent -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
BSTP : 100.000 € <i>(Bourse de Sous-Traitance et de Partenariats)</i> <i>organisation à but non lucratif de droit guinéen composée du gouvernement, du secteur privé, d'organismes de renforcement des capacités et de partenaires au développement</i> I2/R2 : 100.000 €	-faciliter la création de partenariats MPMEs/fournisseurs locaux (différents secteurs) -mise en relation MPMEs/grandes entreprises et partager des informations sur des appels d'offres -formation aux MPMEs pour répondre aux appels d'offre -facilitation accès des MPMEs aux programmes de financement existants	-BSTP a déjà été un partenaire de mise en œuvre pour le Portf19-23 (Entreprena) ; les résultats atteints ont été positifs -la seule référence connue en Guinée sur la thématique abordée -dotée d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité, en partie construits dans le cadre du partenariat du portefeuille précédent -la poursuite des appuis assure une continuité institutionnelle -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
CADES/Guinée : 258.000 € <i>(Centre d'Appui pour le Développement Economique et Social, ONG guinéenne)</i>	-promotion des droits entrepreneuriaux des femmes (vulgarisation textes de lois sur les droits entrepreneuriaux des femmes, renforcement des acteurs locaux sur ces droits, coordination des acteurs des régions pour un	-CADES a déjà été un partenaire de mise en œuvre pour le Portf18-23 (entrepreneuriat féminin) ; les résultats atteints ont été positifs -Le centre est la seule référence connue sur la thématique abordée

<p>I1/R5 : 50.000 € I2/R4 : 65.000 € I3/R1 : 143.000 €</p>	<p>plaidoyer conjoint, prise en compte des droits dans les plans de développement local...) -appuis à l'alphabétisation</p>	<p>-la poursuite des appuis assure une continuité institutionnelle -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes</p>
<p>Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL) : 360.000 € I4/R1 : 360.000 €</p>	<p>-formation/action et l'accompagnement à la réalisation de diagnostics de territoire dans les zones d'intervention -formation/action et l'appui à l'élaboration, au pilotage et à l'animation de projets de territoires -soutien à des actions phares issues des projets de territoire</p>	<p>-a déjà été partenaire d'Enabel/GIN dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic territorial, du déploiement d'un dispositif de formation des communes de Conakry et de Kindia à la mise en place et la gestion d'un service public d'assainissement ; les résultats atteints ont été positifs -dispose d'un réseau de structures de formation et d'appui conseil sous régional et en Guinée expérimenté dans l'approche territoriale du développement -la poursuite des appuis assure une continuité -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes</p>
<p>COLE AD asbl : 665.000 € I1/R3 : 345.000 € I1/R4 : 320.000 €</p>	<p>-suivi de la transition agroécologique et production de référentiels -diagnostic et plans de renforcement des capacités des acteurs du conseil agricole -appuis et renforcement des fédérations, coopératives, groupements -renforcer les dispositifs de production et de distribution des semences et plants -collaboration avec les centres de recherche -accompagnement contractualisation / business model inclusifs -AT aux entreprises agroalimentaires pour accès au marché</p>	<p>-l'organisation dispose d'expertises et d'expériences uniques à la fois dans les domaines (filières horticoles, transition agroécologique) et zones d'intervention ciblés -fort ancrage local et partenariats déjà en place avec organisations bénéficiaires clés (FPFD, FEPAF) -dotée d'un staff technique (réseau d'experts) + outils techniques/pédagogiques de qualité -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes -CSub Enabel-Bénin avec résultats très positifs</p>
<p>Développement International Desjardins (DID) : 1.022.000 € <i>Groupe financier coopératif de droit canadien</i> I1/R4 : 572.000 € I2/R2 : 450.000 €</p>	<p>-mise en place de mécanisme de subventions à l'innovation, à l'investissement et/ou subventions adossées aux crédits (sur base des manuels de procédure déjà développés dans Entreprena) dans les filières ciblées par le programme -assistance aux IMFs pour l'amélioration de l'offre de produits financiers</p>	<p>-DID a déjà été un partenaire de mise en œuvre pour le Portf18-23 (Entreprena) ; les résultats atteints ont été positifs (idem pour la CSub DID/Enabel-Bénin) -ONG dispose d'expertises et d'expériences plutôt uniques à la fois dans les domaines et zones d'intervention ciblés -ancrage local, continuité (même partenaires) -dotées d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes</p>
<p>ECLOSIO / RGTA-DI : 1.340.800 € <i>(ONG belge / ONG guinéenne)</i> I1/R2 : 514.000 € I1/R3 : 826.800 €</p>	<p>-mettre à échelle bonnes pratiques de gestion des terres, ressources en eau... -créer des espaces verts (mis en place des pépinières, reboisement, mis en défens) -accompagner les producteurs agricoles dans des démarches de transition agroécologiques</p>	<p>-Eclosio et RGTA-DI ont déjà bénéficié de subsides dans le cadre du Portf18-23 ; les résultats atteints ont été positifs -le consortium dispose d'expertises et d'expériences uniques à la fois dans les domaines (diffusion innovations agroécologiques) et zones d'intervention ciblés</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -vulgariser les foyers améliorés et alternatives dans les villages -promouvoir des sources de revenus alternatives -champs école paysans et champs de démonstration -mécanisation agricole -innovation et recherche 	<ul style="list-style-type: none"> -fort ancrage local et partenariat historique avec des ONG et Fédérations locales, assurant une continuité et une durabilité institutionnelle -dotées d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité, en partie construits dans le cadre du partenariat du portefeuille précédent -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
<p>EUCORD : 250.000 €</p> <p>ONG</p> <p>I1/R3 : 30.000 € I1/R4 : 220.00 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> -professionnalisation des systèmes de mise en marché (plateforme/réseaux locaux de stockage) -conseil de gestion aux exploitations agricoles -appuis/renforcement organisationnel UGAS 	<ul style="list-style-type: none"> -EUCORD a déjà bénéficié de subsides dans le cadre du Portf18-23 (entreprenariat rural + féminin) ; les résultats atteints ont été positifs -l'ONG dispose d'expertises et d'expériences plutôt uniques à la fois dans les domaines et zones (Mamou) d'intervention ciblés -fort ancrage local (équipe opérationnelle sur place), relations partenariales et de confiance établies (ONG/UGAS), assurant une continuité institutionnelle -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
<p>Fédération des Producteurs du Fouta-Djalon (FPFD) : 445.000 €</p> <p>I1/R3 : 85.000 € I1/R4 : 360.000 €</p>	<p>Soutenir la FPFD dans ses actions de services aux membres : plateforme de stockage, représentation, accès aux financements, conseil technique et de gestion, alphabétisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la FPFD est une organisation de membres (OP, sans but lucratif) -disposant d'un monopole de fait dans les zones où elle est implantée -a déjà bénéficié d'un subside dans le cadre du Portf18-23 ; résultats atteints ont été positifs -dotée d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité -capacité organisationnelle (et d'absorption) suffisante
<p>GRDR 'Migration – Citoyenneté - Développement' : 170.000 €</p> <p>Association de droit français</p> <p>I2/R2 : 170.000 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> -création et accompagnement de binômes entrepreneur.e.s issu.e.s de la diaspora et entrepreneur.e.s guinéen.ne.s -poursuite de l'animation du club en ligne « Entreprendre en Guinée » (initié dans le PAMMOD, à consolider en partenariat avec l'APIP) -vulgarisation et appropriation des outils permettant à la diaspora d'évaluer le potentiel économique et retour sur investissement en Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> -GRDR a déjà été un partenaire de mise en œuvre pour le Portf19-23 (Capacita) ; les résultats atteints ont été positifs -grande connaissance des réseaux diasporiques en Europe (notamment la diaspora guinéenne en Belgique et en France) -véritable référence en Guinée sur la thématique abordée (expertises uniques) et souvent sollicitée par la diaspora guinéenne pour accompagner la mise en œuvre d'initiatives de développement -dotée d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité (club en ligne « Entreprendre en Guinée », binômes mentor-mentorés...) -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
<p>Lady Agri : 515.000 €</p> <p>ONG belge</p> <p>I2/R4 : 415 000 € I3/R1 : 100.000 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> -parcours d'accompagnement à l'entreprenariat, adapté aux besoins spécifiques des femmes (issues des centres d'autonomisation) -accompagnement groupements d'intérêt économique 	<ul style="list-style-type: none"> -Lady Agri a déjà bénéficié d'un subside dans le cadre du Portf19-23 (Entreprena, projet Pépites) ; les résultats atteints ont été positifs -ONG dispose d'expertises et d'expériences plutôt uniques à la fois dans les domaines et zones d'intervention ciblés (réunit un réseau d'expertise internationale sur

		<p>l'entreprenariat féminin)</p> <ul style="list-style-type: none"> -ancrage local, continuité (poursuite actions Entreprena) -dotées d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité (méthodologie par grappe sectorielle) -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes
<p>Maison mères : 20.000 €</p> <p><i>Association de jeunes de droit guinéen</i></p> <p>I3/R3 : 20.000 €</p>	<p>Appui psycho-social individuel pour les survivantes de VBG à Mamou</p>	<ul style="list-style-type: none"> -apporte une réponse unique dans la région de Mamou à travers l'accompagnement des survivantes des VBG dans une approche holistique centrée sur le patient (pas d'initiative similaire dans la région, alternative au projet de guichet unique que le programme veut tester) -ancrage local, continuité (poursuite actions en cours) -dotée d'un staff technique + outils techniques/pédagogiques de qualité -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes (déjà partenaire de AmbaFrance)
<p>ONFPP : 750.000 €</p> <p><i>(Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels)</i></p> <p><i>établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière</i></p> <p>I2/R3 : 750 000 € (sous réserve du scan organisationnel)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Formations courtes sur mesure/demande au secteur privé/CFP (système d'appels à propositions) -accompagnement/RC du staff technique de l'ONFPP 	<ul style="list-style-type: none"> -organisme avec mandat public d'améliorer les compétences des travailleurs en activité, demandeurs d'emploi et jeunes déscolarisés par la mise en place et le financement de programmes de formation de perfectionnement et de qualification professionnelle -un 1^{er} appel à proposition « test » sera d'abord réalisé par ENABEL, en impliquant activement l'ONFPP. Un passage de responsabilité progressif est envisagé, en passant d'un accord opérationnel à une CSub (après scan organisationnel concluant) et ce en vue d'assurer une plus grande appropriation et une plus grande pérennité de la Facilité de développement de compétences
<p>YOU Fondation Guinée : 169.000 €</p> <p>Association de droit guinéen</p> <p>I3/R1 : 169 000 €</p>	<p>renforcer la plateforme « Kouyé » (solution digitale pour la promotion de la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre les VBG) et augmenter son utilisation en particulier dans les régions de Conakry, Kindia et Mamou</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la fondation a déjà été partenaire de mise en œuvre des programmes Enabel (She decides, INTEGRA) ; les résultats atteints ont été positifs -en tant que développeur de Kouyé, la fondation dispose d'une expertise unique dans le domaine -la poursuite des appuis assure une continuité -capacités organisationnelles (et d'absorption) suffisantes

ACCORDS DE COOPERATION (ASC)		
<p>Egmont Royal Institute for International Relations : 249.720 €</p> <p>I4/R2 : 249.720 €</p>	<p>Mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un parcours d'acquisition de compétences en élaboration, planification, mise en œuvre et suivi de l'action publique locale à destination de cadres de 	<ul style="list-style-type: none"> -l'institut dispose d'une expertise importante dans l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de renforcement des compétences des cadres et agents publics, et dans l'appui à l'amélioration des politiques publiques

	<p>l'administration déconcentrés et des collectivités locales</p> <p>-des formations/action des acteurs locaux à la mise en place ou à l'amélioration de services publics locaux dans les territoires d'interventions</p>	<p>-déjà un ACC conclu entre Enabel et Egmont</p> <p>-ASC avec résultats intéressantes mis e œuvre dans le cadre de CAPACITA (soutien à Egmont/INFP pour la mise en œuvre d'un projet de formation des cadres de haut niveau de l'administration centrale et régionale)</p>
<p>HIVA - Research Institute for Work and Society : 170.000 €</p> <p>I1/R1 : 85.000 €</p> <p>I2/R1 : 85.000 €</p>	<p>-mettre en œuvre l'outil « Emploi Dément » conçu pour évaluer les différents paramètres du travail décent à travers 8 axes du travail décent</p> <p>-en partenariat avec un institut de recherche Guinéen afin de veiller au transfert et à l'appropriation des compétences en la matière</p>	<p>-déjà un ACC entre Enabel et le HIVA (institut de recherche dépendant de l'UC Louvain)</p> <p>-expérience similaire en cours en UGA, RWA et RDC (portefeuille thématique travail décent) avec des résultats intermédiaires prometteurs</p> <p>-améliorations de l'outils qui seront apportées de UGA/RWA/RDC seront prises en compte dans l'application de cet outil en Guinée</p>
<p>Services de l'emploi belge (Forem/Actiris/VDAB) : 70.000 €</p> <p>I2/R3 : 70.000 €</p>	<p>-renforcer les capacités des conseillers régionaux de l'AGUIPE: accompagnement à l'emploi entrepreneuriale, innovation, inclusion et genre, digitalisation, travail décent</p> <p>-appuis divers en développement des services et outils digitaux, le renforcement de la gestion des partenariats public-privé, le développement d'un système de suivi des lauréats... (en fonction des priorités du METFPE)</p>	<p>-déjà un ACC entre Enabel et chacune des 3 agences publiques de l'emploi belges</p> <p>-le choix entre les 3 se fera en fonction de leur disponibilité et des demandes de l'Agence Guinéenne de l'Emploi</p>
<p>ULB et/ou IMT : 105.000 €</p> <p>I3/R1 : 40.000 €</p> <p>I3/R2 : 25.000 €</p> <p>I3/R3 : 40.000 €</p>	<p>appui scientifique dans le cadre de la capitalisation et de la recherche action (thématiques à identifier au cours du démarrage / mise en œuvre)</p>	<p>-déjà des ACC conclues avec l'ULB et l'IMT</p> <p>-déjà de partenariat (ASC) avec l'IMT dans le cadre du Portf19-23 (volet DSSR)</p>
<p>Université de Saint Louis : 220.000 €</p> <p>I4/R2 : 220.000 €</p>	<p>renforcer le monitoring de la fragilité (réaliser des études et recherches pour approfondir la connaissance et la compréhension des mécanismes de la fragilité dans les territoires d'intervention, afin d'alimenter les diagnostics et projets de territoire pour agir sur la fragilité et sur la résilience territoriale)</p>	<p>-l'Université a une large expérience (>10 ans) dans l'élaboration des approches théoriques, modèles et outils relatifs au monitoring de la fragilité</p> <p>-déjà mobilisée par le gouvernement belge depuis 2013 pour des recherches sur la fragilité et alimenter l'élaboration de la politique de coopération au développement</p> <p>-aussi mobilisée pour réaliser l'étude FRAME dans le cadre de la formulation du portefeuille de coopération BEL/GIN</p>